

RAPPORT DU JURY session 2023

Concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Ministère des sports, des jeux Olympiques et Paralympiques
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines**

**Concours de recrutement
des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS)
externe, interne et 3eme concours**

SESSION 2023

Rapport établi par Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Inspectrice générale, présidente du jury

**Partie statistique établie par le bureau des concours des personnels
administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF et des personnels de
direction, des IA-IPR et des IEN (DGRH D5)**

Source : Cyclades

REMERCIEMENTS

La présidente du jury tient à remercier ici l'ensemble des personnes ayant contribué à l'organisation de la session 2023 du concours. Ces remerciements s'adressent en premier lieu aux équipes de la sous-direction du recrutement de la Direction générale des ressources humaines, dont le professionnalisme et la disponibilité ont à nouveau contribué au bon déroulement des épreuves et des corrections, ainsi qu'au confort de travail des membres du jury comme des candidats.

Les remerciements vont également à tous les membres du jury pour leur disponibilité et la grande rigueur dont ils ont fait preuve dans la gestion de chacune des étapes du processus de recrutement, pour leur maîtrise du référentiel de compétences des inspecteurs de la jeunesse et des sports et le soin apporté au travail d'harmonisation, une des conditions d'égalité de traitement des candidats. Le renouvellement des coordonnateurs d'épreuves opéré cette année, constitue l'assurance d'une continuité dans le recrutement. Ils ont su préparer ce passage de relai dès la session 2022 afin que l'expertise précieuse de leurs prédécesseurs ne soit pas perdue.

Enfin, les équipes de l'INSEP ont à nouveau fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une adaptabilité indispensable au bon déroulement des épreuves d'admission. Ils ont su accueillir le jury et les candidats dans des conditions optimales et en particulier pour les épreuves sportives.

Catherine BARATTI-ELBAZ,
Présidente du jury

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS 2

1. LA SESSION 2023 DES CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET TROISIÈME CONCOURS..... 6

1.1.	Le calendrier de la session 2023	6
1.2.	Communication avec les candidats.....	6
1.3.	Le jury des concours externe, interne et 3eme concours	7
1.4.	Les candidats inscrits aux trois concours en 2023.....	8
1.4.1.	Évolution des inscriptions des candidats aux concours	8
1.4.1.1.	Concours externe : répartition des inscriptions par épreuve	9
1.4.1.2.	Concours interne et 3ème concours : répartition des inscriptions par épreuve	9
1.4.2.	Profil des candidats inscrits, admissibles et admis aux trois concours	10
1.4.2.1.	Répartition homme/femme	10
1.4.2.2.	Age des candidats inscrits aux trois concours.....	11
1.4.2.3.	Formation des candidats	12
1.5.	Le nombre de postes ouverts au recrutement.....	12
1.5.1.	Pour la session 2023.....	12
1.5.2.	Historique des postes d'IJS ouverts au recrutement depuis 2011.....	12

2. LE CONCOURS EXTERNE14

2.1.	Les épreuves d'admissibilité.....	14
2.1.1.	Épreuve n°1 : culture générale.....	14
2.1.2.	Épreuve n°2 : droit public.....	16
2.1.3.	Épreuve n°3 au choix.....	17
2.1.3.1.	Finances publiques	17
2.1.3.2.	Questions économiques et sociales	18
2.1.3.3.	Éducation et formation	19
2.1.3.4.	Droit et fonctionnement des associations	20
2.2.	Délibération du jury d'admissibilité du concours externe.....	21
2.3.	Les épreuves d'admission	22
2.3.1.	Épreuve n°4 : note sur dossier	22
2.3.2.	Épreuve n°5 : entretien avec le jury	23
2.3.3.	Épreuve n°6 : épreuves sportives.....	26
2.4.	Délibération du jury d'admission du concours externe.....	26

3. LE CONCOURS INTERNE ET LE TROISIÈME CONCOURS28

3.1. Les épreuves d'admissibilité communes aux concours interne et 3eme concours 28

3.1.1. Épreuve n°1 : note de synthèse..... 28

3.1.2. Épreuve n°2 : au choix du candidat : droit public ou éducation et formation 30

3.1.2.1. Droit public 30

3.1.2.2. Éducatons et formation 30

3.1.3. Épreuve n°3 31

3.1.3.1. Institutions politiques et administratives..... 31

3.1.3.2. Finances publiques 32

3.1.3.3. Éducation et formation 32

3.1.3.4. Questions économiques et sociales 32

3.1.3.5. Droit et fonctionnement des associations 32

3.2. Délibération du jury d'admissibilité du concours interne et du 3eme concours 33

3.2.1. Concours interne 33

3.2.2. Troisième concours 33

3.3. Les épreuves d'admission des concours interne et du 3eme concours 33

3.3.1. Épreuve n°4 : entretien avec le jury 34

3.3.2. Épreuve n°5 : épreuves sportives 36

3.4. Délibération du jury d'admission..... 36

3.4.1. Concours interne 36

3.4.2. Troisième concours 37

4. ANNEXES.....39

4.1. Données statistiques générales 39

4.1.1. Le jury 39

4.1.2. Le profil des candidats..... 40

4.2. Arrêté de nomination de la présidente des concours de recrutement des IJS pour la session 2023 42

4.3. Arrêté de nomination des jurys des concours de recrutement des IJS pour la session 2023 43

4.4. Sujet de l'épreuve d'admission n°4 du concours externe (rédaction d'une note sur dossier) 50

Introduction

Les inspecteurs de la Jeunesse et des sports (IJS) sont des fonctionnaires de catégorie A + qui participent à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques arrêtées par le gouvernement dans le champ de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Les IJS sont chargés de l'inspection ainsi que du contrôle administratif, technique et pédagogique des organismes qui concourent à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques relatives à la jeunesse et aux sports. Dans ce cadre, ils peuvent être amenés à conduire des missions de conseil, d'étude et de recherche dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, des activités physiques et sportives, des loisirs collectifs éducatifs et de la vie associative.

Ils exercent des fonctions d'encadrement, notamment dans les services et les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ils ont vocation à occuper des emplois de direction des établissements publics et services déconcentrés relevant de l'administration de la jeunesse et des sports. Ils contrôlent et évaluent les procédures et les résultats des enseignements et des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'Etat dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Les IJS peuvent être recrutés par concours. Les conditions d'inscription et la nature des épreuves varient en fonction de la voie choisie : concours interne, externe ou 3eme concours.

Le décret n°2004-697 du 12 juillet 2004 portant statut particulier du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports précise le référentiel-métiers et compétences des inspecteurs de la jeunesse et des sports. La fiche métier précise :

Les postes et champs d'exercice des IJS:

- Fonction d'encadrement
- Services territoriaux (SDJES, DRAJES), administration centrale ou établissements publics

Les missions des IJS :

- Pilotage des politiques publiques et stratégie
- Management d'équipe (catégories A, B et C)
- Conseil et expertise
- Inspection et contrôle
- Emploi formation certification

Les compétences attendues:

- Managériales
- Connaissances théoriques
- Savoir-faire techniques et opérationnels
- Savoir-faire relationnels et qualités professionnelles

1. LA SESSION 2023 DES CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET TROISIÈME CONCOURS

1.1. Le calendrier de la session 2023

L'arrêté du 5 octobre 2022 a autorisé au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports¹. Les inscriptions étaient ouvertes du mardi 18 octobre 2022, à partir de 12 heures, au vendredi 2 décembre 12 heures, heure de Paris.

Le 21 novembre 2022 Catherine Baratti-Elbaz, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), est nommée présidente du jury des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de la session 2023². Le 8 février 2023 la composition du jury des trois concours a été publiée par arrêté.

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 15 février 2023, le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports ouverts au titre de l'année 2023 est fixé, selon la répartition suivante:

- Concours interne: 12 postes;
- Concours externe: 12 postes;
- Troisième concours: 4 postes.

En outre, un poste est offert par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les épreuves d'admissibilité des concours se sont déroulées du lundi 27 février 2023 au mercredi 1^{er} mars dans les académies sur trois jours consécutifs. Les résultats d'admissibilité ont été publiés suite à la réunion du jury le 11 avril 2023.

Les épreuves d'admission des trois concours se sont déroulées du lundi 12 au vendredi 16 juin 2023 dans les locaux de l'INSEP à Paris. Les résultats d'admission ont été publiés après délibération du jury le 16 juin 2023.

1.2. Communication avec les candidats

Une page unique est dédiée au concours sur le site [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr). Mise à jour régulièrement, elle regroupe toutes les informations utiles aux candidats.

Les inscriptions ont été enregistrées par internet à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/concours> du 18 octobre au 2 décembre 2022. Les résultats des concours sont publiés sur la page Internet des concours : <https://cyclades.education.gouv.fr/candidat/publication/JSP>.

Tous les candidats peuvent obtenir leur relevé de notes dans l'espace candidat de l'application Cyclades (rubrique "Mes documents") après la réunion de délibération de l'admission.

¹ <https://www.education.gouv.fr/concours-de-recrutement-d-inspecteurs-de-la-jeunesse-et-des-sports-308150>

² Voir arrêté en annexe

1.3. Le jury des concours externe, interne et 3eme concours

La composition du jury de chaque concours est publiée par les arrêtés du 8 février 2023. Sur proposition de la présidente, le jury est le même pour les recrutements des concours interne, externe et 3eme concours. Cette composition est précisée ci-dessous.

- **Présidente** : Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Académie de PARIS, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- **Vice-Président** : M. Laurent de LAMARE, Académie de PARIS, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
- **Membres du jury** :
 - M. Antoine ARKI, Académie de CLERMONT-FERRAND, Inspecteur de la jeunesse et des sports
 - Mme Isabelle BECU-SALAUN, Académie de GRENOBLE, Inspectrice de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle
 - M. Corentin BOB, Académie de DIJON, Inspecteur de la jeunesse et des sports
 - Mme Rachel BOUSQUET Académie de PARIS, Attachée d'administration de l'État
 - Mme Véronique CAZIN, Académie de MONTPELLIER, Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe
 - Mme Claire CHANE-CHING, Académie de PARIS, Inspectrice de la jeunesse et des sports
 - Mme Marianne CHARLE, Académie de LILLE, Première conseillère de chambre régionale et territoriale des comptes
 - Mme Jeanne DELACOURT, Académie de PARIS, Inspectrice de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle
 - Mme Cécile DELANOE, Académie de LYON, Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe
 - M. Thibaut DESPRES, Académie d'AIX-MARSEILLE, Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe
 - M. Arnaud DEZITTER, Académie de LILLE, Premier conseiller de chambre régionale et territoriale des comptes
 - Mme Laure DUBOS, Académie de CRETEIL, Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe
 - M. Pascal FOGGEA, Académie de PARIS, Attaché principal d'administration de l'Etat
 - Mme Caroline GAZELE, Académie d'AIX-MARSEILLE, Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe
 - Mme Florence GIRAUD, Académie de GRENOBLE, Inspectrice de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle
 - Mme Mathilde GOUGET, Académie de CRETEIL, Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe
 - Mme Mathilde JANICOT, Académie de VERSAILLES, Première conseillère des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel
 - Mme Fabienne KUNTZ, Académie de CRETEIL, Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale
 - M. Maxime LAGLEIZE, Académie d'AIX-MARSEILLE, Inspecteur de la jeunesse et des sports
 - M. Fabien MARTHA, Académie de LIMOGES, Premier conseiller des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

- M. Dominique NIER, Académie de LYON, Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe
- M. Frédéric ROUSSEL, Académie de PARIS, Administrateur civil hors classe
- M. Guillaume STOECKLIN, Académie de MONTPELLIER, Inspecteur de la jeunesse et des sports

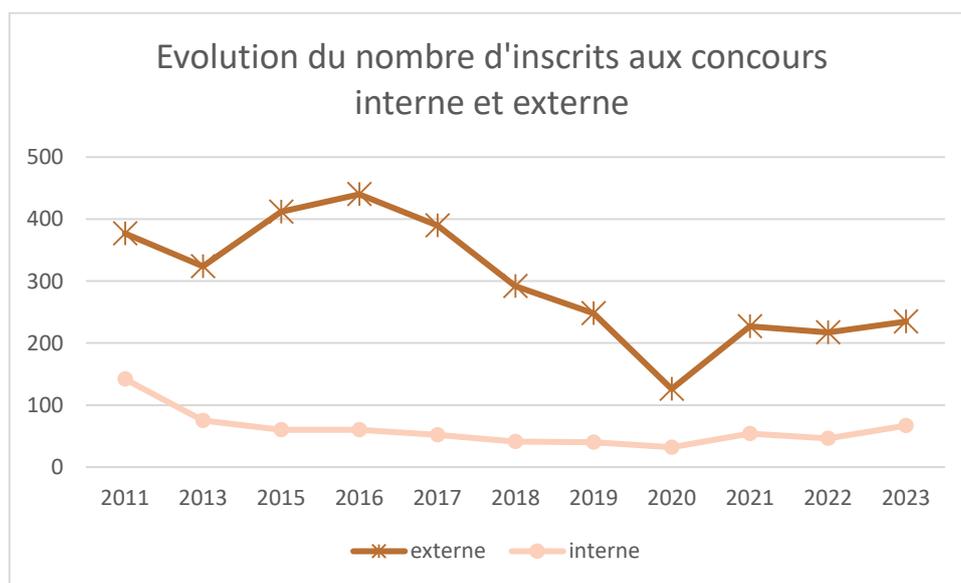
Sur les 25 membres qui composent ce jury, 13 sont des femmes (en comptant la présidente) soit une féminisation à hauteur de 52% (même proportion qu'en 2021 et 2022). La majorité du jury se compose d'inspecteurs et inspectrices de la jeunesse et des sports en exercice. 9 membres du jury sont rattachés par leur poste actuel à la région académique d'Île-de-France mais 11 académies différentes sont représentées. Le taux de renouvellement du jury s'élève à 36% par rapport à la session 2022 et tous les coordonnateurs d'épreuve ont été renouvelés, sauf un.

Les jurys d'admissibilité et d'admission se sont déroulés au moins en partie, en visioconférence.

1.4. Les candidats inscrits aux trois concours en 2023

1.4.1. Évolution des inscriptions des candidats aux concours

Depuis 2011, les inscriptions au concours interne sont inférieures à celles du concours externe, mais les candidats inscrits au concours interne sont plus nombreux, en proportion, à se présenter effectivement aux épreuves d'admissibilité des concours.



Données statistiques du concours (source DGRH)

Les variations du nombre d'inscriptions aux concours ne sont pas directement reliées aux nombres de postes ouverts au recrutement chaque année. L'organisation de la session 2020 a été très perturbée par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Pour le 3^{ème} concours en 2019, il y avait eu 27 inscrits, pour 38 en 2022 et 48 en 2023.

Le nombre total de candidats inscrits aux 3 concours est en augmentation de 17% par rapport à la session 2022, mais le nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité est stable par rapport à 2022.

Concours	Inscrits	Présents (admissibilité)	%
Externe	235	27	11%
Interne	67	18	27%
3 ^{ème} concours	48	6	12,5%
Total	350	51	14,6%

Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité en 2023

Les candidats au concours externe, sont en général candidats à d'autres concours de recrutement de la fonction publique dont les épreuves d'admissibilité peuvent se dérouler dans un calendrier proche de celui du concours IJS, les contraignant à effectuer un choix entre les épreuves.

Certaines épreuves d'admission sont obligatoires, d'autres sont au choix des candidats au moment de leur inscription. Certaines épreuves sont communes aux trois concours. Les épreuves des concours interne et du 3ème concours sont les mêmes.

1.4.1.1. Concours externe : répartition des inscriptions par épreuve

235 candidats se sont inscrits au concours externe en 2023, soit un nombre comparable à la session précédente qui avait enregistré 219 inscriptions. Chaque année, la majorité des candidats choisissent Éducation et formation comme épreuve d'admissibilité n°3.

Épreuve	Inscrits	
Épreuve n°1	Culture générale	235
Épreuve n°2	Droit public	235
Épreuve n°3	Finances publiques	30
	Éducation et formation	109
	Questions économiques et sociales	39
	Droit et fonctionnement des associations	57

Données statistiques du concours (source DGRH)

1.4.1.2. Concours interne et 3ème concours : répartition des inscriptions par épreuve

67 candidats se sont inscrits au concours interne en 2023, ce qui correspond à 20 candidats de plus qu'en 2022. 48 candidats se sont inscrits au 3ème concours, soit 10 de plus qu'en 2022. Plus des deux tiers des candidats inscrits choisissent l'épreuve d'éducation et formation pour l'épreuve 2.

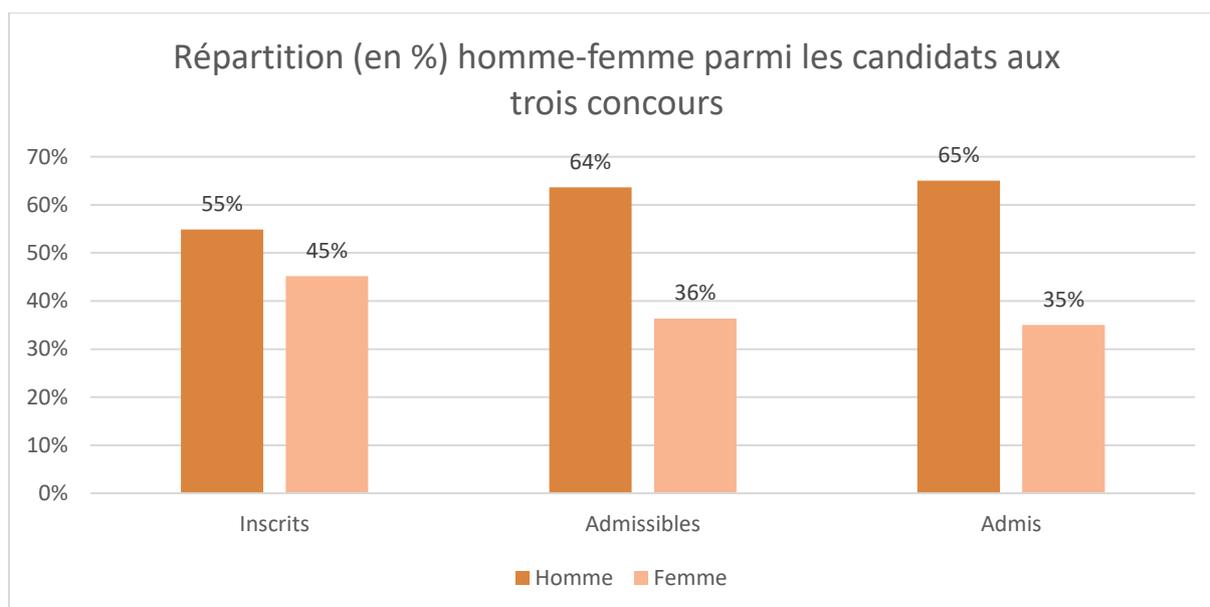
Épreuve	Inscrits concours interne	Inscrits 3eme concours	
Épreuve n°1	Rédaction d'une note sur dossier	67	48
Épreuve n°2	Droit public	23	14
	Éducation et formation	44	34
Épreuve n°3	Finances publiques	6	5
	Éducation et formation	7	1
	Questions économiques et sociales	5	2
	Droit et fonctionnement des associations	5	6
	Institutions politiques et administratives	44	34

Données statistiques du concours (source DGRH)

1.4.2. Profil des candidats inscrits, admissibles et admis aux trois concours

1.4.2.1. Répartition homme/femme

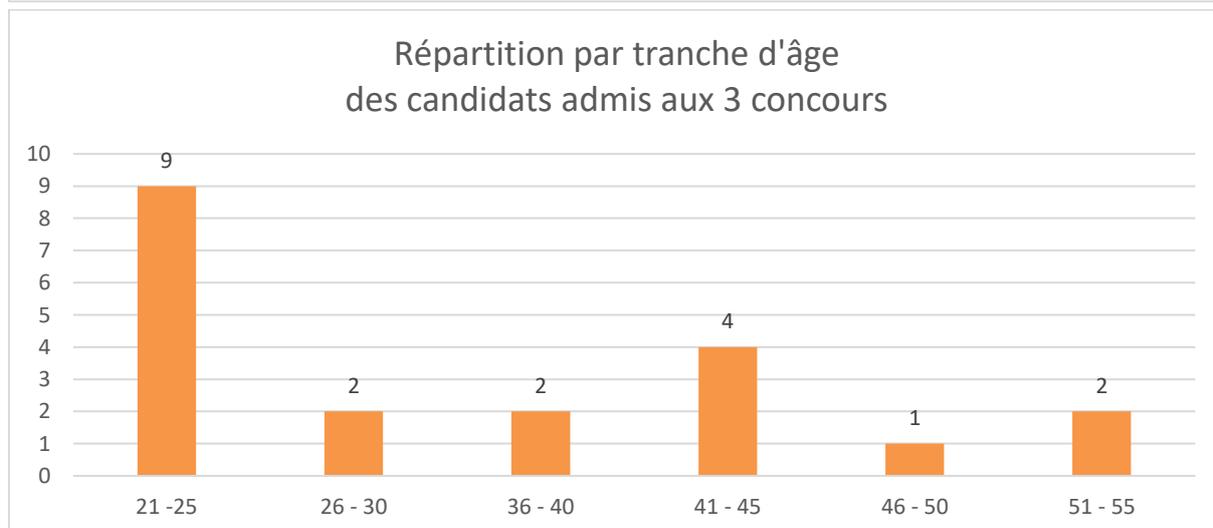
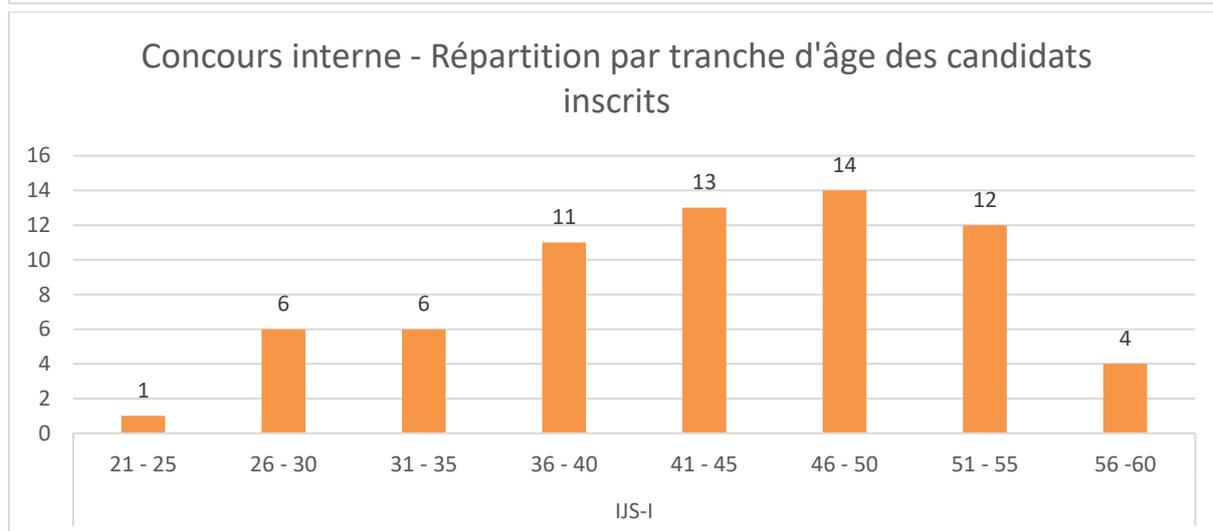
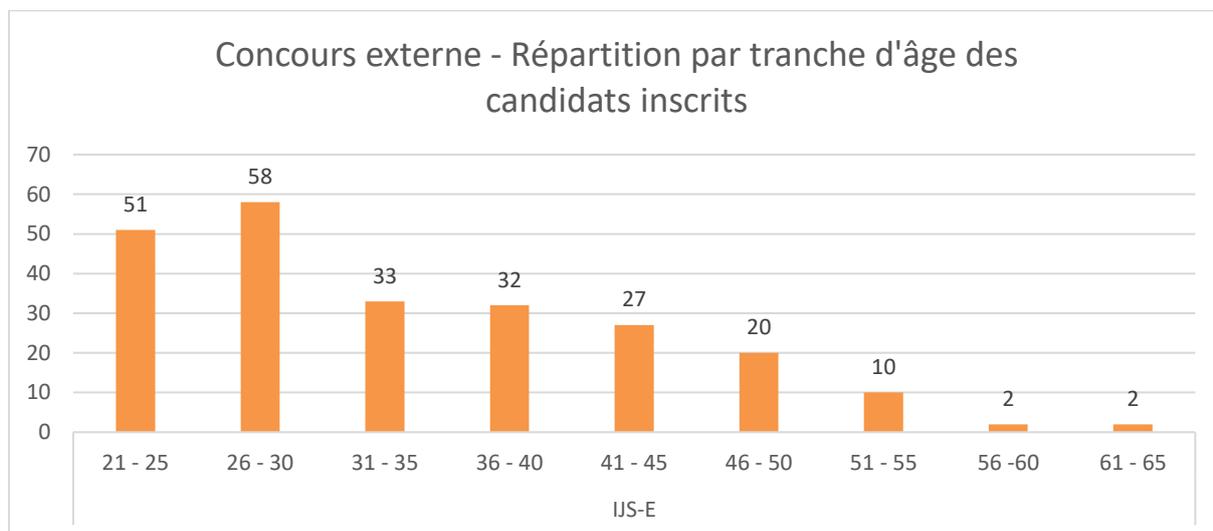
Les candidats inscrits aux trois concours sont majoritairement des hommes (55%). Cette proportion augmente encore parmi les candidats admissibles (64%) et les hommes représentent 65 % des admis soit 13 hommes sur 20 admis.



Données statistiques du concours (source DGRH)

1.4.2.2. Age des candidats inscrits aux trois concours

Les candidats au concours externe sont traditionnellement plus jeunes que ceux du concours interne et du 3^{ème} concours.



Données statistiques du concours (source DGRH)

À l'issue des trois concours, 11 des 20 IJS recrutés ont moins de 30 ans et 2 candidats admis ont plus de 51 ans.

1.4.2.3. Formation des candidats

La très grande majorité des candidats au concours externe sont étudiants ou sans emploi. La très grande majorité des candidats du concours interne sont des fonctionnaires de catégorie A. Sur les 20 candidats admis, 10 sont déjà des agents de la fonction publique, dont 1 de catégorie B, 7 sont étudiants.

Diplômes des candidats du concours externe

Demande d'équivalence	2
Diplôme classe niveau 6	4
Diplôme classe niveau 7	9
Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	15
Doctorat	4
Licence ou équivalent + M1 ou équivalent	52
Master	141
Qualification équivalente	8
Total général	235

1.5. Le nombre de postes ouverts au recrutement

1.5.1. Pour la session 2023

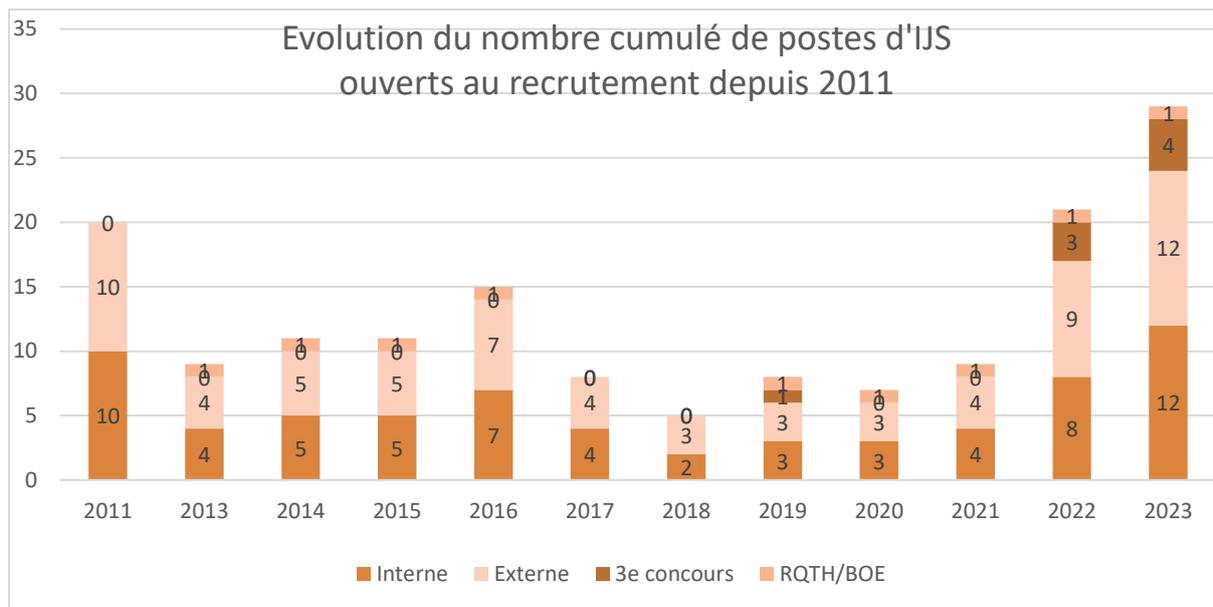
L'arrêté du 15 février 2023 a fixé le nombre de postes ouverts au concours pour la session 2023 à 28 au total, répartis selon les trois concours :

- Externe : 12 postes.
- Interne : 12 postes.
- Troisième concours : 4 postes.

Le même arrêté, a en outre ouvert le recrutement sur un poste par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

1.5.2. Historique des postes d'IJS ouverts au recrutement depuis 2011

Au total 29 postes ont été ouverts au concours en 2023, un nouveau record depuis 2011.



Données statistiques du concours (source DGRH)

2. LE CONCOURS EXTERNE

2.1. Les épreuves d'admissibilité

L'admissibilité est déterminée par 3 épreuves, aux coefficients différents.

Épreuve n°1 Coefficient : 4	Composition de culture générale (5h)
Épreuve n°2 Coefficient : 3	Composition portant sur le droit public (5h)
Épreuve n°3 Coefficient : 2	Composition, au choix du candidat (4h) : <ul style="list-style-type: none">• finances publiques• questions économiques et sociales• droit et fonctionnement des associations• éducation et formation

2.1.1. Épreuve n°1 : culture générale

Composition de culture générale portant sur les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde actuel (durée : cinq heures ; coefficient 4).

Le sujet : « préservation de l'environnement et écologie : vers un nouveau modèle de société ? »

L'épreuve de composition de culture générale est une épreuve qui demande de multiples connaissances dans différents domaines (historique, politique, économique, sociologique, philosophique culturel, social...) et exige une réelle maîtrise de la méthodologie de la composition. Le jury attend du candidat une réflexion approfondie sur le sujet donné et un travail de préparation minutieux lui permettant d'identifier des problématiques, des tensions entre les termes du sujet et de dégager des lignes de force du raisonnement qui sera développé.

La copie de composition de culture générale doit présenter un plan clair et cohérent en lien avec le sujet. Elle doit s'ouvrir par une introduction qui éveille la curiosité du correcteur par une accroche pertinente, qui se prolonge par un questionnement rigoureux du sujet, tente de définir chacun de ses termes, aboutit à une problématique et annonce enfin le développement.

La copie doit s'achever par une conclusion composée d'une synthèse du cheminement réflexif mené et d'une ouverture qui permet de dégager une voie de sortie nouvelle au sujet.

Le jury de cette épreuve est attentif à la clarté du raisonnement et à l'enchaînement logique et construit des idées. Il cherche à évaluer la capacité des candidats à proposer une argumentation motivée, convaincante et nuancée, construite autour de références plurielles.

Le sujet proposé cette année était délibérément large et ouvert pour permettre aux candidats de questionner différents domaines (économique, juridique, technique, politique, éthique, social...) tout en l'invitant à prendre une position claire et équilibrée sur un sujet transversal qui interroge les fondements des sociétés modernes et leur appréhension de l'avenir.

Chaque terme du sujet devait être analysé et défini. La mise en lumière des tensions entre les termes du sujet était attendue par le jury. S'agissant d'un sujet d'actualité, certains candidats se sont parfois beaucoup reposés sur des connaissances superficielles, sans référence ni remise en perspective historique et/ou internationale.

Le sujet était peut-être un peu complexe du fait des nombreuses notions à définir et à articuler entre elles.

- **Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences attendues**

La qualité des copies est inégale.

Si quelques copies répondent globalement aux exigences attendues par le jury – c'est-à-dire un raisonnement clair et cohérent qui questionne largement le sujet et s'appuie sur des références plurielles et personnelles – trop de compositions souffrent d'un manque au niveau méthodologique comme en terme de connaissances de culture générale. Le sujet est souvent trop peu analysé et questionné et le travail de réflexion préalable inabouti. Ainsi, le raisonnement qui en découle est fréquemment trop général, convenu et confus.

Si aucun plan-type n'était attendu, il importait au jury que le candidat propose un raisonnement argumenté construit autour de différentes parties qui s'articulent de manière cohérente et logique entre elles. De nombreuses copies proposent malheureusement des plans qui ne sont pas équilibrés avec des parties ou sous-parties aux qualités inégales.

Lors de la rédaction d'une composition de culture générale, le candidat doit sortir des seuls enjeux d'actualité immédiate que dégagent le sujet pour l'analyser dans toutes ses dimensions en prenant de la hauteur dans son traitement. Trop de copies s'enferment dans un traitement purement actuel de la question posée en se bornant à lister des débats polémiques contemporains et remplacent l'argumentation raisonnée attendue par une suite de prescriptions militantes et de condamnations morales.

Il a enfin été constaté des défaillances régulières dans de nombreuses copies : style pompeux, propos lénifiants, vocabulaire pauvre et imprécis, fautes d'orthographe et de syntaxe.

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

La rédaction d'une composition de culture générale se construit avec méthode et à partir d'un réel bagage de connaissances et de références variées. Avant toute tentative de rédaction au propre, le candidat doit s'attacher à prendre un moment de réflexion préalable, d'analyse et de questionnement du sujet, de définition et confrontation de ses concepts afin d'éviter de traiter une seule dimension du sujet ou de proposer une réflexion construite autour de banalités ou propos généralistes.

Il est nécessaire que le candidat s'attache à respecter rigoureusement l'exigence formelle propre à cette épreuve (introduction, plan équilibré et cohérent, conclusion).

Concernant le contenu, le candidat doit dépasser le seul traitement actuel et unidimensionnel du sujet, source de développements péremptaires et condamnations ou prescriptions mal venues, pour proposer une argumentation réfléchie et nuancée, bâtie autour de références diversifiées enrichies de réflexions plus personnelles.

Le jury invite enfin les candidats à préserver 10 à 15 minutes pour se relire et procéder aux ultimes corrections.

2.1.2. Épreuve n°2 : droit public

Composition portant sur le droit public dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : cinq heures ; coefficient 3).

Sujet : « L'ordre public aujourd'hui »

Le sujet de cette épreuve nécessitait comme souvent, de bien le comprendre et d'en donner une définition qui autorise alors de dérouler un raisonnement autour d'une problématique choisie par les candidats. Le plan qui constitue la charpente de la copie doit servir à soutenir une démonstration et à articuler le raisonnement suivi. Les plans types sont à proscrire dès lors qu'ils ne valorisent pas la réflexion personnelle sur le sujet et révèle la difficulté du candidat à faire partager un raisonnement et une position convaincante.

Le sujet relatif à « l'ordre public aujourd'hui » était un sujet large, en prise avec l'actualité comme avec les missions de police administrative d'un IJS, permettant aux candidats de mobiliser des connaissances variées. Il offrait également la possibilité aux candidats d'une réflexion et d'une prise de position plus personnelle sur l'évolution de cette notion.

- **Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences attendues**

Les exigences attendues pour cette épreuve sont assez larges et dépassent les simples connaissances juridiques. Les correcteurs se sont en effet attachés à repérer les candidats méritants et capables de construire une réflexion argumentée, même si toutes les connaissances attendues ne sont pas présentes. Afin d'évaluer au mieux l'épreuve de droit public, les correcteurs se sont attachés à valoriser les éléments de réflexion personnelle en s'interrogeant sur la capacité des candidats à exercer les missions du corps. L'épreuve et le sujet ne sont pas destinés à apprécier un socle de connaissances mais à pouvoir apprécier si les compétences démontrées au travers du traitement d'un sujet permettent de répondre aux besoins de recrutement.

Les prestations sont très hétérogènes avec d'excellentes copies et des copies très faibles. Assez peu de prestations moyennes.

Des candidats du concours externe sont sortis du lot avec des prestations de haut niveau dans lesquelles on retrouve des connaissances juridiques et jurisprudentielles maîtrisées et bien mobilisées, articulées autour d'une problématique et d'un plan pertinents. A contrario, un certain nombre de copies ont pêché par un manque criant de connaissances juridiques en lien avec le sujet, empêchant toute discussion argumentée sur les enjeux soulevés par celui-ci. Ces candidats se sont ainsi bornés à traiter le sujet de manière superficielle alternant généralités et recours à des exemples tirés de l'actualité sans aucun contenu juridique.

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

Sur la forme, les candidats doivent savoir que les correcteurs disposent d'un temps limité pour les corrections et que la qualité de l'écriture est indispensable pour être simplement compris. Veiller à l'orthographe et à la syntaxe, éviter les ratures, sont des conseils de bon sens qu'il convient de rappeler.

Sur le fond, les candidats doivent avoir conscience que l'épreuve demande l'acquisition de connaissances importantes ainsi qu'en témoigne le programme de l'épreuve, il faut donc y consacrer du temps. Les candidats doivent réviser les fondamentaux du droit public en commençant par des mémentos de droit constitutionnel et administratif. Ils doivent s'entraîner à réfléchir sur une

problématique donnée et travailler la méthode de la dissertation en droit public. Si les candidats peuvent faire état de leur opinion personnelle, ce sera toujours en la rattachant à des connaissances qui justifieront juridiquement le parti pris.

La méthodologie de la dissertation est généralement acquise. Les termes et les concepts juridiques ne sont quant à eux pas toujours bien maîtrisés. Certains candidats ont été amenés à « bâcler » la fin de leur devoir à défaut d'avoir maîtrisé la durée de l'épreuve. Les candidats gagneraient également à mieux définir les termes du sujet dans l'introduction et retenir une problématique qui leur permette de répondre aux enjeux induits par le sujet. Il convient de rappeler aux candidats qui préparent cette épreuve qu'il s'agit d'une épreuve de droit public exigeant des connaissances théoriques et jurisprudentielles dans ce domaine.

Les candidats doivent de manière plus générale :

- s'abstenir de traiter le sujet en se cantonnant à des connaissances non juridiques ;
- veiller à écrire lisiblement et de façon compréhensible, travailler l'introduction et le plan qui doivent refléter leur capacité de raisonnement et de réflexion critique ;
- s'exprimer dans un langage correct et accorder une attention particulière au vocabulaire juridique employé. Le recours à un lexique des termes juridiques est recommandé ;
- prévoir un temps pour la relecture de la copie afin de corriger les fautes d'orthographe et travailler le style, qui est souvent négligé ;
- se tenir informés de l'actualité juridique.

Les formateurs doivent apprendre aux candidats à réfléchir sur des plans d'idées à partir de sujets de droit public.

2.1.3. Épreuve n°3 au choix

Cette composition, au choix du candidat, porte sur l'une des matières suivantes : finances publiques, éducation et formation, questions économiques et sociales ou droit et fonctionnement des associations, dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : quatre heures ; coefficient 2).

2.1.3.1. Finances publiques

Sujet : « Que pensez-vous du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ? »

Le sujet, conforme au programme des épreuves est d'actualité. Il a été globalement bien traité par les sept candidats du concours externe qui avaient choisi cette épreuve.

- **Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences attendues**

Le niveau est assez bon en externe.

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

Comme chaque année, les candidats doivent porter leurs efforts sur les points suivants :

- Lire le sujet, afin d'en définir les termes et la problématique. Ces étapes constituent un préalable indispensable à la production d'une copie répondant aux exigences de l'épreuve. Il est utile de rappeler que s'agissant d'un concours de catégorie A +, une réflexion et une prise de position du candidat sont attendues, ce que dans le cas d'espèce le sujet invitait à faire ;

- Cerner le sujet, en en définissant les termes et en montrant en quoi il se justifie dans le monde d'aujourd'hui ;
- Rédiger un plan équilibré et veiller à son respect dans la phase de rédaction ;
- Travailler le programme du concours ;
- Se documenter sur l'actualité ;
- S'entraîner régulièrement à la rédaction, dans les conditions du concours ;
- Éviter les propos généraux et les approximations dans les données chiffrées ;
- Veiller attentivement à l'orthographe et à la syntaxe.

2.1.3.2. Questions économiques et sociales

Le sujet : « L'accès au logement des jeunes aujourd'hui »

Le sujet, conforme au programme des épreuves, défini à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005, proposait aux candidats de porter une réflexion sous l'angle des sciences humaines sur « l'accès au logement des jeunes aujourd'hui ». Ce sujet, qui répond aux exigences du concours, porte sur une thématique qui n'a pas été abordée ces 10 dernières années dans le concours des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

La politique publique de l'accès au logement intéresse particulièrement les inspecteurs de la jeunesse et des sports dans la connaissance des publics qu'ils ont à servir et comme un enjeu majeur pour l'autonomie des jeunes.

En conséquence, il était attendu des candidats des connaissances dans les domaines des sciences humaines, sciences économiques et sciences politiques. Il leur revenait de valoriser ces connaissances dans le cadre d'un développement servi par une problématique claire.

A minima, la copie devait comporter une approche analytique et critique. Les écrits ne comportant qu'une approche descriptive ne répondaient pas réellement aux exigences de l'épreuve. Le sujet portait également sur la capacité à évoquer la connaissance du public jeune, de ses aspirations et de les confronter aux problématiques pour ne pas dire contraintes actuelles dans leur accès au logement.

- **Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences attendues**

Pour rappel, outre la traditionnelle définition d'une problématique et de l'annonce d'un plan, l'introduction pouvait utilement poser les bases des données démographiques, économiques, historiques et sociologiques en matière de jeunesse mais également définir succinctement la/les notions d'accès au logement. La notion de jeunesse devait être également définie.

Le sujet permettait différents niveaux de lecture dans le domaine des sciences humaines et pouvait être traité sous plusieurs angles qu'ils soient sociologiques (dimension(s) spatiale(s) de la stratification sociale, dimension sociale de la consommation, rapports sociaux (genre, origine) ou encore mobilité sociale), économiques (notion d'utilité, capacité budgétaire et choix du consommateur) ou selon une approche plus transversale des sciences sociales (inégalités, ségrégations, pauvreté, phénomènes d'exclusion, ...).

Les candidats pouvaient donc poser leur problématique selon plusieurs angles, selon qu'ils décideraient que l'accès au logement est dicté par les inégalités, les considérations sociales ou culturelles. Certains pouvaient plus simplement opposer dans leur problématique, logiques économiques et déterminants sociologiques.

Les candidats pouvaient exposer la multitude des raisons liées à ces difficultés (économiques, sociologiques, culturelles, religieuses, géographiques...) endogènes et/ou exogènes? (prix du foncier, phénomène de la location de courte durée, gestion du parc par les universités,...)

Une mise en perspective historique était une accroche intéressante : loi SRU, loi Loucheur de 1928 (création de logements pour palier la crise pendant l'entre deux guerres), création des HBM (habitations bon marché) ancêtre des HLM (habitations à loyers modérés), loi Quillot de 1982, droit fondamental au logement, ou encore appel de l'Abbé Pierre en 1954.

Dans l'ensemble, les copies sont assez moyennes. Malheureusement certaines se sont éloignées de la spécialité des questions économiques et sociales pour se rapprocher d'une épreuve de culture générale.

À quelques rares exceptions, il est fait mention aux fondamentaux des sciences sociales. Les meilleures copies, sont celles qui se sont appropriées le sujet en posant une problématique claire et en faisant référence à l'actualité mais rares sont celles qui sont allées au fond du sujet sous l'angle des sciences sociales. De même, les notions de science économique et de politiques publiques en direction des jeunes ont été peu développées dans l'ensemble.

Les correcteurs ont traité les copies avec bienveillance et attention, afin de chercher dans chaque développement, les informations qui permettaient, notamment aux copies les plus faibles, de rester dans une limite acceptable pour l'épreuve.

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

S'informer de l'actualité reste le meilleur moyen de pouvoir, a minima, traiter le sujet posé. Avoir un regard sur les sujets qui s'invitent dans les débats publics dans les 12 mois avant le concours serait un plus. Aiguiller les candidats ou les alerter sur les problématiques les plus prégnantes, en particulier sur la jeunesse ou sur le sport, pourrait être un apport de la part des formateurs.

Pour l'avenir, les candidats pourront utilement chercher à se documenter en amont des épreuves en lisant quelques ouvrages de référence dans les domaines des sciences humaines. Plusieurs écrits collectifs dont les deux mentionnés *infra* (qui ne sont mentionnés ici qu'à titre d'illustration) peuvent les guider.

- Aide-mémoire. Sciences sociales. Ouvrage collectif. 8ème édition. Ed Sirey
- Aide-mémoire. Économie. Ouvrage collectif. 6ème édition. Ed Sirey
- Les questions sociales aux concours Suzanne Maury 2019 - La Documentation Française
- Les publications de l'INJEP sur les problématiques de jeunesse - Documents collectifs INJEP

2.1.3.3. Éducation et formation

Sujet: « Éducation et liberté pédagogique »
--

8 copies ont été corrigées pour cette épreuve. Les notes s'étalent de 0,50 à 18,00 et la moyenne est à 9,25. Les correcteurs constatent qu'une grande majorité des candidats n'a pas appréhendé le sujet et que trop peu de copies ont pu développer un argumentaire adapté aux champs de l'éducation, de la pédagogie et de la formation. En dépit d'un sujet « ouvert », un tiers des copies ne traitent pas de la question et ne répondent pas aux exigences de l'épreuve.

Les meilleures notes ont été attribuées aux copies qui démontraient la capacité du candidat à analyser le sujet, annoncer un plan et développer un argumentaire structuré, conforté par des références pédagogiques.

- **Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences attendues**

La méthodologie de traitement d'un tel exercice comprend nécessairement, après une introduction qui permet de poser le sujet dans un contexte, la définition de chacun des termes. Un nombre trop important de copies ne respectent pas ces principes fondamentaux, pourtant requis pour une composition écrite. La question posée appelle une réponse argumentée. Le plan doit être équilibré, en mesure de traiter l'intégralité du sujet. L'argumentaire doit porter une réelle analyse sur le fond, et conduire une démonstration pertinente. Une attention soutenue doit être portée à l'expression écrite (orthographe et syntaxe).

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

Comme chaque année, les candidats doivent porter leurs efforts sur les points suivants :

- Lire le sujet, en définir les termes et la problématisation. Ces étapes constituent un préalable indispensable à la production d'une copie répondant aux exigences de l'épreuve. Il est utile de rappeler que s'agissant d'un concours de catégorie A+, une réflexion et une prise de position du candidat sont attendues ;
- Rédiger un plan équilibré et veiller à son respect dans la phase de rédaction ;
- Travailler le programme du concours et se documenter sur l'actualité en particulier sur les dispositifs (inter)-ministériels et les évolutions en cours dans le champ de la formation ;
- Éviter les propos généraux, les approximations dans les données chiffrées où encore une liste non-exhaustive de dispositifs ;
- Prévoir un temps pour la relecture de la copie afin de corriger les fautes d'orthographe et travailler le style, qui est souvent négligé ;
- Veiller très attentivement à l'orthographe et à la syntaxe.
- S'entraîner régulièrement à la rédaction, dans les conditions du concours afin d'appréhender tout particulièrement des écrits de 4 à 5 heures.

2.1.3.4. Droit et fonctionnement des associations

- **Sujet: « Le rôle de la vie associative dans la société et ses évolutions »**

Le sujet pouvait faire écho à l'actualité, mais il a pourtant fait l'objet de confusions importantes. Les copies sont décevantes dans leur contenu, restant malheureusement trop superficielles et se résument parfois à l'énoncé de généralités. Si l'épreuve n'est pas stricto sensu, une épreuve purement de droit, elle nécessite néanmoins de mobiliser des connaissances juridiques certaines. Une bonne connaissance du fonctionnement effectif des associations est recherchée.

- **Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences attendues**

L'épreuve a rassemblé un total de 11 copies dont 6 copies pour le concours externe, notées de 4,5 à 14,5, avec une moyenne de 8,17. Seulement deux copies sur 6 ont atteint la moyenne avec une très bonne copie et une copie moyenne.

D'une manière générale, cette épreuve semble apparaître pour les candidats comme un choix par défaut. En effet, il est loisible d'observer peu de bonnes copies ou des copies moyennes mais surtout des copies très insuffisantes. Il semblerait que peu de candidats soient réellement formés au droit des associations. Les bonnes copies prennent le temps de comprendre le sujet et de le traiter avec un plan dynamique. Les autres copies se bornent à étaler tant bien que mal, des connaissances sur la vie associative qui ne sont pas souvent en rapport avec le sujet posé.

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

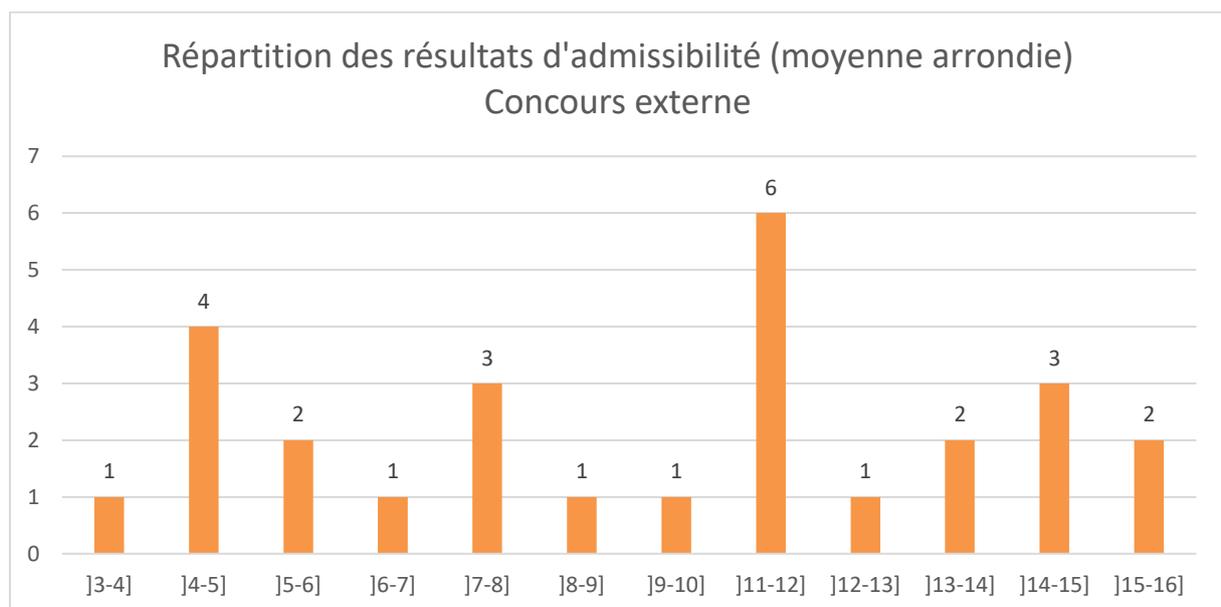
Le droit des associations n'étant que rarement enseigné lors des préparations aux concours voire pas du tout, il apparaît nécessaire que les candidats se préparent eux-mêmes et/ou aillent suivre des cours dans le cadre d'une autre formation. Il conviendrait donc qu'au moins un manuel simple d'accès soit indiqué afin de faciliter la préparation.

2.2. Délibération du jury d'admissibilité du concours externe

Sur les 27 candidats présents, 20 sont classés. Après délibération le jury décide de fixer la barre d'admissibilité à 73,5 points soit une moyenne générale de 8,17 sur 20.

16 candidats sont donc déclarés admissibles par le jury pour 12 postes ouverts. Ce nombre est inférieur à la session 2022 et très inférieur au double du nombre de postes ouverts au concours pour cette session. Le jury a en effet considéré que les candidats en dessous du 16ème candidat avaient un niveau trop faible pour être admissibles. Le jury estime que les compétences évaluées lors des épreuves d'admissibilité sont distinctes et complémentaires de celles des épreuves d'admission, et qu'un niveau minimum est requis pour chacune de ces deux étapes du recrutement.

7 candidats ont eu une note éliminatoire inférieure ou égale à 5 lors d'au moins une épreuve d'admissibilité.



Données statistiques du concours (source DGRH)

Les résultats ont été publiés sur le site Cyclades³. La liste nominative des candidats admissibles est disponible en annexe.

³ <https://cyclades.education.gouv.fr/candidat/publication/ABE>

2.3. Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission sont écrites, orales et sportives.

	Concours externe, épreuves d'admission
Épreuve n°4	Rédaction, à partir d'un dossier, d'une note permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat coefficient 4
Épreuve n°5	Entretien avec le jury coefficient 6
Épreuve n°6	Épreuve sportive comprenant deux exercices physiques coefficient 1
Total coefficients	11

2.3.1. Épreuve n°4 : note sur dossier

L'épreuve consiste en la rédaction d'une note, à partir d'un dossier, permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat. Le dossier de 40 pages est disponible en annexe de ce rapport.

Dossier : « Les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, des jeux populaires et durables ? »

Il était demandé aux candidats d'adresser une note à leur directeur académique précisant les enjeux et opportunités que représente l'organisation des JOP en France, notamment en termes d'accessibilité et de développement de la pratique sportive, et sur les leviers d'action à l'échelle départementale pour porter auprès des acteurs locaux une dynamique pour l'année à venir.

Était attendu des candidats de :

- respecter la forme administrative (timbre, sous couvert, objet, références etc...);
- avoir un niveau de rédaction écrite correct ;
- identifier les enjeux/opportunités des JOP ;
- contextualiser les propositions d'actions en identifiant les acteurs/partenaires territoriaux : département, collectivités, écoles, clubs etc ;
- formaliser des propositions opérationnelles.

- **Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences attendues**

Le niveau sur cette épreuve est médiocre avec des notes comprises entre 7 et 18/20. Pas de note éliminatoire. Sur 14 copies, huit atteignent la moyenne. A noter, une excellente copie sort du lot avec un 18/20. 6 copies entre 7 et 8,5 ; 5 copies entre 10 et 12 ; 3 copies à 14 et plus.

Le niveau de rédaction est correct. Les correcteurs de l'épreuve constatent des difficultés à traduire les informations du dossier en propositions opérationnelles. Le traitement du sujet est souvent superficiel, sans mise en perspective territorialisée et donne le sentiment d'un manque d'appropriation par les candidats de leur futur rôle d'inspecteur.

L'objectif pratique de la note administrative, censée apporter des éléments de langage pertinents et circonstanciés à leur destinataire, est ainsi pour plusieurs copies non atteint ou seulement partiellement atteint.

Le manque de culture professionnelle, compréhensible pour des externes, peut se traduire par des informations approximatives ou même parfois erronées.

- **Conseils aux candidats**

Il convient de rappeler que *la note n'est pas une épreuve de dissertation* et que le respect de la forme administrative ne suffit pas, à lui seul, à répondre aux exigences de cet exercice qui fait partie du quotidien d'un inspecteur.

On attend du candidat qu'il réponde à une commande précise, ancrée le plus souvent dans une réalité de terrain ou une actualité professionnelle. Le candidat doit bien cerner cette commande afin d'identifier les informations pertinentes dans un dossier qui peut être assez fourni.

L'introduction est fondamentale pour la problématisation et l'annonce de plan. Une phrase de conclusion, au moins, est plus que souhaitable.

Sur la forme, la rédaction doit être claire et faire l'objet d'un temps de relecture afin d'éviter les fautes d'orthographe. La note administrative est un écrit professionnel, généralement adressé à un supérieur hiérarchique ; elle doit donc respecter un style neutre et courtois. Il convient notamment d'éviter les tournures familières ou les jugements personnels. Sauf citation, l'usage de l'impératif et des phrases exclamatives est à proscrire.

2.3.2. Épreuve n°5 : entretien avec le jury

L'épreuve d'une durée totale de 45 mn comprend un exposé du candidat d'une durée de 10 mn sur un sujet tiré au sort, puis un entretien avec le jury d'une durée de 35 mn. Le jury a veillé particulièrement au respect de ces temps pour chaque candidat.

Pour les trois concours l'entretien doit permettre d'apprécier la personnalité, les motivations et l'aptitude du candidat à l'exercice des fonctions d'inspecteur ou inspectrice de la jeunesse et des sports. Cette épreuve n'est pas une épreuve de culture générale mais d'appréciation des compétences du candidat à exercer le métier d'IJS. Le décret n°2004-697 du 12 juillet 2004 portant statut particulier du corps des IJS, modifié par le décret n° 2017-1933 du 28 décembre 2017 (dont l'article 3 porte sur les missions) reste la base de l'évaluation conduite par le jury. Le référentiel métiers et compétences de l'inspecteur de la jeunesse et des sports précise les compétences attendues, qu'il s'agisse des compétences managériales, des connaissances du champ professionnel, des savoir-faire techniques et opérationnels comme des savoir-faire au plan relationnel.

Le jury de l'épreuve d'entretien s'attache :

- à évaluer une motivation pour s'investir dans les champs professionnels de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- à évaluer le niveau de maîtrise des thématiques et des sujets d'actualité liés aux domaines d'intervention ministériels ;
- à pronostiquer des aptitudes des candidats à exercer les missions de pilotage des politiques publiques liées à ces champs d'action, à mettre en œuvre les missions d'inspection et de contrôle, d'observation, de conseil et d'expertise, de mobilisation des partenariats, et enfin de management qui sont attachées à l'exercice du métier.

L'entretien a donc pour objectif d'apprécier :

- la motivation pour le domaine d'intervention, avec des thèmes et arguments relatifs aux questions éducatives et de formation, à la situation et aux évolutions constatées dans les domaines de la jeunesse, du sport et de l'activité physique au sens large, de la vie associative, au rôle d'un État moderne ;

- la curiosité du monde qui permet d’apprécier les enjeux des politiques à conduire, dans le contexte national, européen et international ;
- la capacité à agir et à prendre des initiatives, à prendre position ;
- l’appétence pour la fonction d’observation et d’analyse, qui nourrit la mission d’un État stratège ;
- l’aptitude à développer des partenariats institutionnels ;
- la capacité à animer des équipes ;
- le goût de former ;
- l’éthique individuelle, la connaissance des valeurs attachées au statut de fonctionnaire de l’État et à la République, le comportement.

Le jury composé de quatre membres, s’est attaché à adopter une position neutre et facilitatrice vis-à-vis de chaque candidat. L’objectif n’est pas de mettre en difficulté les candidats, mais bien d’encourager l’expression, tout en respectant une stricte égalité de traitement de tous les candidats.

Les sujets tirés au sort par les candidats ont permis de couvrir différents champs du domaine de la jeunesse, de l’engagement et des sports comme sur les obligations éthiques et professionnelles des fonctionnaires demandant aux candidats une présentation structurée et argumentée les amenant à prendre position.

Après un échange sur le sujet présenté, les jurés ont questionné à tour de rôle les candidats sur leurs parcours et motivations pour le métier d’inspecteur de la jeunesse et des sports. Les questions ont porté sur des connaissances générales, plus ou moins proches du champ professionnel, ainsi que sur une ou plusieurs mises en situation professionnelle concrète.

- **Les prestations des candidats**

Le jury regrette que seulement 14 candidats sur les 16 admissibles se soient présentés pour les épreuves d’admission. Le niveau et l’aptitude des candidats s’avèrent cette année encore très hétérogènes. Les notes s’étalent ainsi de 5 à 18. Cinq candidats ont obtenu la note éliminatoire de 5 sur 20. La moyenne de l’épreuve est de 9,42 soit 2 points de moins que la session 2022.

Le jury a été surpris des difficultés rencontrées par certains candidats à respecter les 10 minutes d’exposé sur le sujet tiré au sort. Certains ont conclu leur exposé sans profiter pleinement du temps à leur disposition, parfois au bout de seulement quelques minutes.

La référence aux politiques publiques dans les champs de la jeunesse et des sports n’est pas toujours opportune et parfois trop superficielle pour être pertinente. Le jury n’attend pas des candidats du concours externe une parfaite connaissance des dispositifs, mais plutôt des repères et une réflexion sur ces politiques. Les candidats revendiquant un intérêt particulier pour une discipline (comme l’économie ou le droit) doivent a minima être capables de la décliner dans le champ de la jeunesse et des sports. Les évolutions législatives majeures survenues récemment dans le champ ministériel doivent être connues (loi du 2 mars 2022 et contrat d’engagement républicain par exemple). Les candidats ont pu également être questionnés sur des questions d’actualité permettant d’ouvrir un débat argumenté (généralisation du SNU, port du djihad par les footballeuses, héritage des JOP etc.).

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

L’épreuve d’entretien avec le jury doit être préparée par un travail approfondi sur les champs ministériels, leur actualité mais également par l’acquisition de connaissances générales sur les sujets ayant trait à l’État et aux grands sujets de société. On ne saurait trop conseiller aux candidats de faire preuve de curiosité pour les domaines susceptibles de constituer leur futur champ professionnel, toute lacune importante à cet égard étant généralement perçue par le jury comme une marque de désintérêt peu excusable. Le jury regrette une méconnaissance des candidats de leurs futures responsabilités.

L'organisation administrative de l'État et de ses services déconcentrés doit aussi être connue dans ses grandes lignes. Il est recommandé de s'intéresser à l'actualité des grandes politiques publiques, aux acteurs du champ professionnel et aux compétences des services centraux, déconcentrés et des établissements susceptibles d'être les lieux d'affectation des futurs inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Les candidats sont invités à mieux se renseigner sur les missions des inspecteurs de la jeunesse et des sports, tant sur les difficultés que peut présenter le métier, que les qualités que requiert son exercice, notamment sur le plan managérial. Toute expérience en management doit être valorisée.

En réponse aux questions, les candidats ne doivent pas hésiter à mentionner une pratique sportive en club, un engagement associatif, l'obtention d'un BAFA et ou BAFD, qui sont autant d'éléments qui peuvent éclairer utilement le jury sur les motivations du candidat à présenter ce concours.

La préparation de l'exposé initial (10 mn) doit faire l'objet d'un soin particulier, permettant au jury d'apprécier la capacité du candidat à s'approprier une question et y répondre de manière structurée et cohérente en faisant appel à ses connaissances, ses expériences personnelles et à l'actualité. S'il est donné la possibilité au candidat de s'appuyer sur ses notes, il est fortement déconseillé de rédiger complètement une intervention que le candidat lirait devant le jury.

Il est enfin rappelé aux candidats que le jury attend des réponses précises aux questions qu'il pose, celles-ci ne devant pas être prétexte à un exposé général, voire à la narration d'expériences personnelles non reliées au sujet. Il est conseillé au candidat de ne pas hésiter à prendre position et d'exposer son raisonnement aux membres du jury.

Les candidats doivent se préparer à répondre le plus sincèrement possible aux questions relatives à leur mobilité géographique et aux diverses mises en situation professionnelle : « vous êtes affecté comme chef du SDJES de la Meuse et le DASEN vous demande de ... ».

Les candidats se présentant une deuxième fois au concours, sont invités à le mentionner au jury et à le valoriser comme une preuve de leur motivation.

Cette épreuve d'entretien s'avère sélective et déterminante pour les candidats. Il pourrait être utile aux candidats de s'entraîner spécifiquement à cette épreuve en organisant des « oraux blancs ». La rencontre avec des IJS en poste permet par ailleurs de les questionner utilement sur les politiques publiques portées, leurs enjeux et les acteurs mobilisés, l'organisation administrative des services et le cadre réglementaire des actions menées, l'environnement managérial des IJS et les conseils dans des situations précises, autant d'éléments qui peuvent permettre aux candidats de mieux se préparer aux questions des membres du jury.

Enfin il est conseillé aux candidats de se familiariser avec les droits et obligations des fonctionnaires et aux enjeux du respect de la laïcité. Le jury invite ainsi les candidats à consulter :

- Le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations>
- Le site interministériel de référence sur le principe de la laïcité : <https://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite>

2.3.3. Épreuve n°6 : épreuves sportives

Les épreuves se sont déroulées au sein de l'INSEP dans l'enceinte de la piscine et dans la grande halle (la piste extérieure du stade Omnès étant en travaux). Les températures élevées n'ont pas facilité le déroulement de l'épreuve de course. Deux candidats du concours externe ont fait la demande d'une dispense pour l'épreuve de natation et un pour celle de la course.

La moyenne générale de l'épreuve est de 11,5. 8 candidats obtiennent une note supérieure à 10 leur donnant de 2 à 9,5 points supplémentaires sur un total de 390.

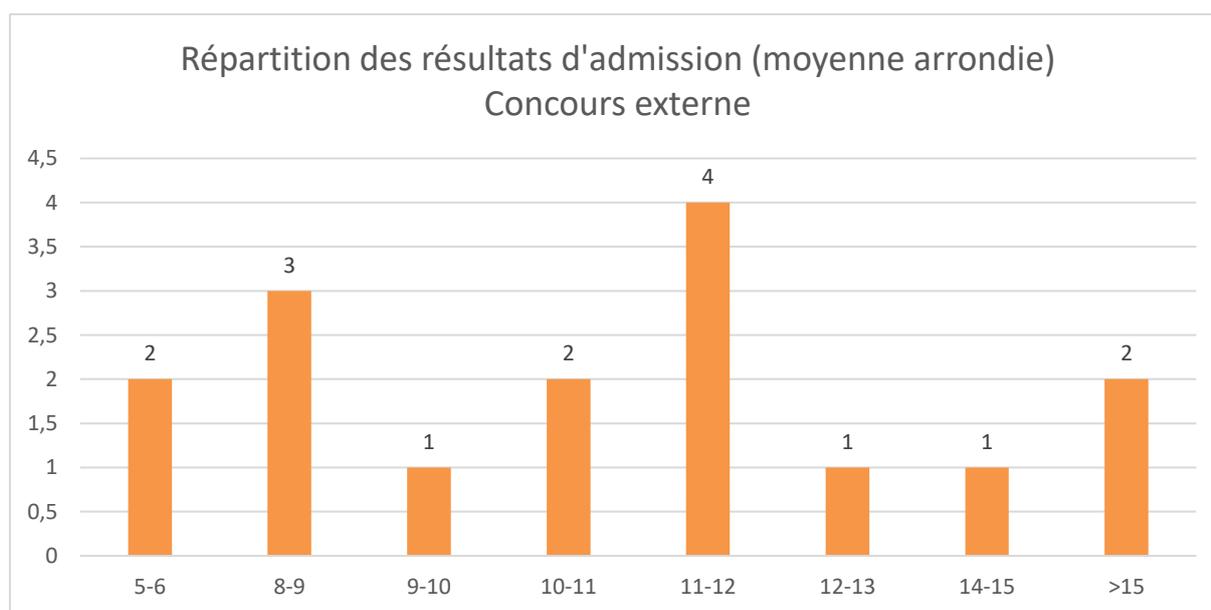
- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

Il est recommandé aux candidats de se préparer pour participer aux épreuves dans les meilleures conditions physiques possibles et réaliser des performances leur permettant d'obtenir plus facilement des points supplémentaires.

2.4. **Délibération du jury d'admission du concours externe**

Le jury s'est tenu à l'issue des épreuves d'admission, sur le site de l'INSEP, en mode hybride.

Après présentation des rapports des épreuves par les coordonnateurs et coordinatrices, le jury a pris connaissance du classement anonyme des candidats en fonction de leur nombre de points sur un total de 390 (180 pour l'admissibilité et 210 pour l'admission).



Données statistiques du concours (source DGRH)

Après analyse de ces résultats et délibération, le jury a souhaité retenir 9 candidats en liste principale et donc ne pas pouvoir les 12 postes ouverts au recrutement.

La barre d'admission a ainsi été placée après 8,3 de moyenne générale sur 20, soit un total de 158 points sur 380.

La liste des candidats retenus a été publiée à l'issue du jury sur le site Cyclades⁴, elle est reproduite en annexe.

⁴ Voir la liste nominative des lauréats en annexe

Synthèse des éléments statistiques du concours externe sur les 5 dernières années

Session	Postes	Inscrits	Présents* admissibilité	Admissibles	Présents admission	Admis LP	Admis LC	Taux de réussite**
2023	12	236	27 (11%)	16	14	9	0	3,81%
2022	9	217	24 (11%)	18	16	9	2	4,15%
2021	4	227	59 (26%)	18	9	4	2	1,76%
2020	3	126	16 (12%)	4	4	3	0	2,38%
2019	3	248	67 (27%)	14	10	3	3	1,21%

*Nombre de candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité

**Taux de réussite = nombre de candidats admis sur liste principale/nombre de candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité

3. LE CONCOURS INTERNE ET LE TROISIÈME CONCOURS

3.1. Les épreuves d'admissibilité communes aux concours interne et 3eme concours

Épreuve n°1 Coefficient : 4	Rédaction, à partir d'un dossier, d'une note permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat (4h)
Épreuve n°2 Coefficient : 3	Composition, au choix du candidat (5h): <ul style="list-style-type: none">- droit public- éducation et formation
Épreuve n°3 Coefficient : 2	Composition, au choix du candidat (4h): <ul style="list-style-type: none">- finances publiques- questions économiques et sociales- droit et fonctionnement des associations- éducation et formation- institutions politiques et administratives

3.1.1. Épreuve n°1 : note de synthèse

Sujet : « Développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap »

« Dans le cadre de l'organisation des forums des associations, programmés par différentes communes du département pour la rentrée de septembre, le préfet de votre département est invité à intervenir sur plusieurs tables rondes, dont une consacrée à l'accès des personnes en situation de handicap de toutes les générations, à la pratique sportive de loisir. Le public attendu est majoritairement celui des familles. Vous devez rédiger une note à son attention précisant les enjeux de cette politique publique sur le département, ainsi que les moyens existants pour inciter les clubs sportifs à développer une offre de pratique adaptée à ce public ».

La totalité du dossier est disponible en ligne, sur le site du ministère, sur la page dédiée au concours (<https://www.education.gouv.fr/concours-de-recrutement-d-inspecteurs-de-la-jeunesse-et-des-sports-308150>).

Il était demandé aux candidats d'adresser une note à leur préfet précisant les enjeux et les moyens mis à dispositions des clubs sur le territoire pour soutenir cette politique publique, dans la perspective de la participation du préfet à des tables rondes sur le sujet lors des forums des associations.

Était attendu des candidats de :

- respecter la forme administrative (timbre, sous couvert, objet, références etc...) ;
- avoir un niveau de rédaction écrite correct ;
- contextualiser le cadre d'intervention : public visé, pratiquants et responsables associatifs ;
- territorialiser les enjeux et les propositions : département, collectivités ;
- formaliser des propositions opérationnelles en matière d'inclusion et de pratique adaptée ;
- ouvrir sur l'opportunité de donner de la visibilité avec les JOP de 2024 (cf volet héritage).

- **Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences attendues**

Concours interne

Le niveau sur cette épreuve est médiocre avec des notes comprises entre 4 et 14/20.

Sur les 18 copies du concours interne, 9 (la moitié) atteignent la moyenne. Seules 4 copies se détachent avec des notes entre 13 et 14. En 2022, quelques très bonnes copies avaient été notées 15 et plus ; ce n'est pas le cas sur cette session. Les échelles de notation appliquées par les 4 correcteurs étaient comparables, ce qui a permis un travail d'harmonisation aisé et facilité la consolidation de la notation.

Le niveau de rédaction est correct.

Les correcteurs de l'épreuve constatent un manque de connaissance du contexte administratif dans lequel s'inscrit cet exercice malgré un respect des formes. Si la majorité des candidats est manifestement capable de synthétiser les documents du dossier, beaucoup ont des difficultés à traduire ces informations de manière opérationnelle avec une approche territorialisée pour répondre réellement au sujet.

Certaines tournures rédactionnelles sont également inadaptées dans le cadre d'une note adressée à un préfet et montrent un manque de culture administrative. On remarque d'ailleurs chez plusieurs candidats une tendance à la dissertation avec pour résultat des copies fourre-tout ou "hors sol" qui ne répondent pas à l'objectif pratique de la note administrative, censée apporter des éléments de langage pertinents et circonstanciés à leur destinataire.

Enfin, les correcteurs ont observé un manque de connaissance du monde fédéral, ce qui interroge sur le profil des candidats du concours interne, dont on peut penser qu'ils ne sont pas tous issus des services de la jeunesse et sports.

3^{ème} concours

Les notes sur ce concours sont globalement moins bonnes que pour le concours interne. Les 6 copies sont notées de 6 à 10. Seulement trois copies ont la moyenne. Les candidats de ce concours sont sans doute pénalisés par une moindre connaissance des codes administratifs, même s'ils ont appliqué les formes de la note. On ne peut que regretter, comme pour le concours interne, le manque d'analyse et de contextualisation des copies.

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

Il convient de rappeler que la note n'est pas une épreuve de dissertation et que le respect de la forme administrative ne suffit pas, à lui seul, à répondre aux exigences de cet exercice qui fait partie du quotidien d'un inspecteur de la jeunesse et des sports.

Il convient de répondre à une commande précise, ancrée le plus souvent dans une réalité de terrain ou une actualité professionnelle. Il est important de bien cerner cette commande afin d'identifier les informations pertinentes dans un dossier qui peut être assez riche. L'introduction est fondamentale pour la problématisation et l'annonce de plan. Une phrase de conclusion, au moins, est plus que souhaitable.

Sur la forme, la rédaction doit être claire et faire l'objet d'un temps de relecture afin d'éviter les fautes d'orthographe. La note administrative est un écrit professionnel, généralement adressé à un supérieur hiérarchique ; elle doit donc respecter un style neutre et courtois. Il convient notamment d'éviter les tournures familières ou les jugements personnels. Sauf citation, l'usage de l'impératif et des phrases exclamatives est à proscrire.

3.1.2. Épreuve n°2 : au choix du candidat : droit public ou éducation et formation

3.1.2.1. Droit public

Cette épreuve est commune avec le concours externe et identique à l'épreuve n°2 de ce concours. Se reporter au point correspondant du rapport.

3.1.2.2. Éducatons et formation

Sujet : « Quelle place donner à la valorisation d'expériences dans les processus de formation et de certification ?

Concours interne

- **Remarques et appréciations concernant l'épreuve et le sujet**

14 copies corrigées pour cette épreuve, avec des notes allant de 5,5 à 18,0 avec une moyenne établie à 11,0, dont 6 copies comprises entre 13,0 et 18,0. Les correcteurs constatent qu'une grande majorité des candidats a bien appréhendé le sujet avec des argumentations bien menées, des termes du sujet bien définis ainsi que des références pédagogiques diverses et justes. De nombreuses références à l'environnement ministériel de la jeunesse et des sports ont également pu être identifiées.

Les copies les moins bien notées le sont par une réponse au questionnement posé que trop partielle, des problématiques superficielles ou encore des argumentations incomplètes.

L'ensemble des candidats a néanmoins pu bien appréhender cette épreuve de 5 heures.

- **Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences attendues**

La méthodologie de traitement d'un tel exercice comprend nécessairement, après une introduction qui permet de poser le sujet dans un contexte, la définition de chacun des termes. Un nombre trop important de copies ne respectent pas ces principes fondamentaux pourtant requis pour une composition écrite. La question posée appelle une réponse argumentée. Le plan doit être équilibré, en mesure de traiter l'intégralité du sujet. L'argumentaire doit porter une réelle analyse sur le fond, et conduire une démonstration pertinente. Une attention soutenue doit être portée à l'expression écrite (orthographe et syntaxe).

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

Comme chaque année, les candidats doivent porter leurs efforts sur les points suivants :

- Lire le sujet, d'en définir les termes et la problématisation. Ces étapes constituent un préalable indispensable à la production d'une copie répondant aux exigences de l'épreuve. Il est utile de rappeler que s'agissant d'un concours de catégorie A +, une réflexion et une prise de position du candidat sont attendues ;
- Rédiger un plan équilibré et à son respect dans la phase de rédaction et veiller à écrire lisiblement et de façon compréhensible ;
- Travailler le programme du concours et se documenter sur l'actualité en particulier sur les dispositifs (inter)-ministériels et les évolutions en cours dans le champ de la formation ;
- Éviter les propos généraux, les approximations dans les données chiffrées où encore une liste non-exhaustive de dispositifs ;

- Prévoir un temps pour la relecture de la copie afin de corriger les fautes d'orthographe et travailler le style, qui est souvent négligé ;
- Veiller très attentivement à l'orthographe et à la syntaxe.

3eme concours

Seules 2 copies ont été corrigées pour cette épreuve avec un constat similaire d'une question comprise mais avec une argumentation incomplète et des termes partiellement définis.

- **Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences attendues**

La méthodologie de traitement d'un tel exercice comprend nécessairement, après une introduction qui permet de poser le sujet dans un contexte, la définition de chacun des termes. Un nombre trop important de copies ne respectent pas ces principes fondamentaux pourtant requis pour une composition écrite. La question posée appelle une réponse argumentée. Le plan doit être équilibré, en mesure de traiter l'intégralité du sujet. L'argumentaire doit porter une réelle analyse sur le fond, et conduire une démonstration pertinente. Une attention soutenue doit être portée à l'expression écrite (orthographe et syntaxe).

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

Comme chaque année, les candidats doivent porter leurs efforts sur les points suivants :

- Lire le sujet, d'en définir les termes et la problématisation. Ces étapes constituent un préalable indispensable à la production d'une copie répondant aux exigences de l'épreuve. Il est utile de rappeler que s'agissant d'un concours de catégorie A +, une réflexion et une prise de position du candidat sont attendues ;
- Rédiger un plan équilibré et à son respect dans la phase de rédaction et veiller à écrire lisiblement et de façon compréhensible ;
- Travailler le programme du concours et se documenter sur l'actualité en particulier sur les dispositifs (inter)-ministériels et les évolutions en cours dans le champ de la formation ;
- Éviter les propos généraux, les approximations dans les données chiffrées où encore une liste non-exhaustive de dispositifs ;
- Prévoir un temps pour la relecture de la copie afin de corriger les fautes d'orthographe et travailler le style, qui est souvent négligé ;
- Veiller très attentivement à l'orthographe et à la syntaxe.

3.1.3. Épreuve n°3

L'épreuve 3 correspond à une épreuve intitulée : institutions politiques et administratives ou, au choix du candidat, finances publiques, éducation et formation, questions économiques et sociales, ou droit et fonctionnement des associations

3.1.3.1. Institutions politiques et administratives

Sujet : « Le rôle de l'État à l'égard des entités de droit privé intervenant dans le domaine du sport »

Le sujet choisi pour cette session 2023 du concours IJS, invitait les candidats à mettre en perspective les relations entre l'État et les entités de droit privé, notion large qui englobait l'ensemble des structures et personnes intervenant dans le champ du sport (sociétés, associations, fédérations, ligues, personnes privées). Il s'agissait notamment de montrer quelle place occupe l'État, chargé de

promouvoir l'intérêt général et la réalisation de missions de service public, dans le développement des activités physiques et sportives, principalement assurées par des associations ou structures de droit privé.

- **Remarques et appréciations relatives à la prestation des candidats en référence aux exigences attendues**

Les copies ne maîtrisent pas bien dans leur ensemble les attendus d'une dissertation, à savoir la définition des termes du sujet et d'une problématique dans l'introduction, et le développement d'une argumentation structurée en différentes parties qui tend à une démonstration. Les candidats ont souvent repris les termes du sujet (rôle de l'État / rôle des entités privées) pour en faire deux parties distinctes sans amorcer une vraie réflexion et encore moins une réelle appropriation du sujet.

Les correcteurs ont néanmoins noté que certains candidats connaissaient bien le fonctionnement des institutions du monde sportif, même si certaines connaissances sont parfois approximatives. Ils ont regretté que les candidats n'aient que très peu parlé de la loi du 24 août 2021 qui a eu des conséquences importantes sur le rôle de l'État à l'égard notamment des associations et fédérations intervenant dans le domaine du sport.

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

Les correcteurs invitent les candidats et les formateurs à suivre l'actualité et à s'entraîner à l'exercice de la dissertation. Il est attendu des candidats qu'ils soient en mesure de développer une argumentation de manière organisée, comme ils le feront dans le cadre de leurs futures fonctions.

3.1.3.2. Finances publiques

Sujet : Que pensez-vous du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ?

Cette épreuve est commune avec l'épreuve n°3 du concours externe.

3.1.3.3. Éducation et formation

Sujet : Éducatifs et liberté pédagogique ?

Un seul candidat du concours interne et un seul du 3eme concours ont traité ce sujet, qui était commun avec l'épreuve n°3 du concours externe.

3.1.3.4. Questions économiques et sociales

Sujet : L'accès au logement des jeunes aujourd'hui.

Cette épreuve est commune avec le concours externe.

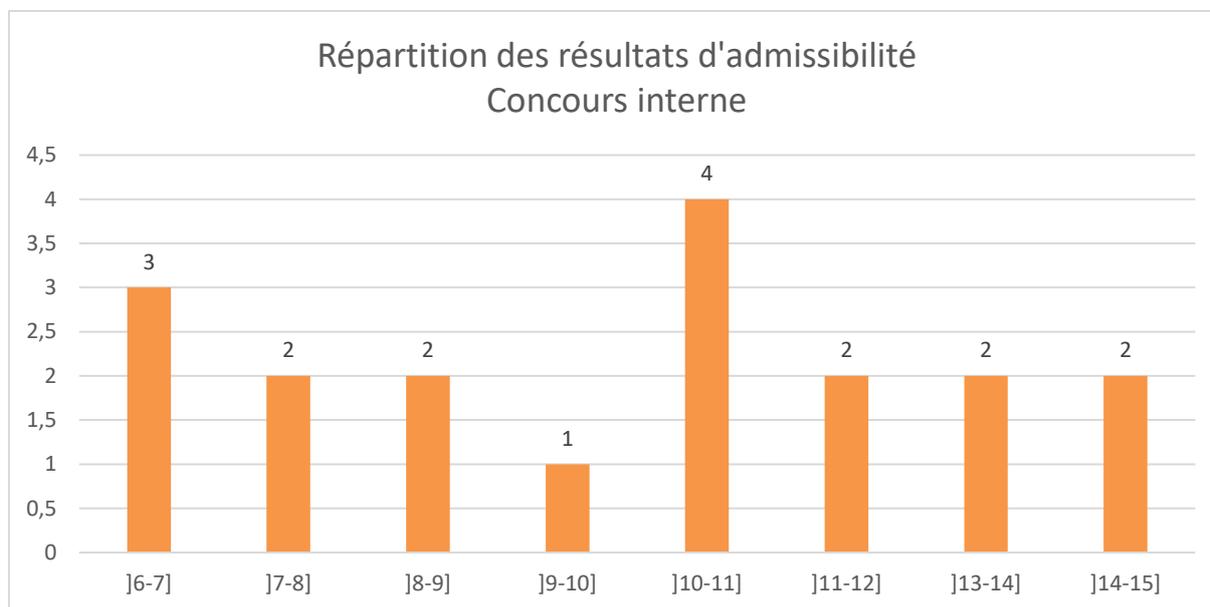
3.1.3.5. Droit et fonctionnement des associations

Sujet : Le rôle de la vie associative dans la société et ses évolutions

Épreuve commune avec l'épreuve n°3 du concours externe.

3.2. Délibération du jury d'admissibilité du concours interne et du 3eme concours

3.2.1. Concours interne



Données statistiques du concours (source DGRH)

Après avoir entendu les coordonnateurs de chaque épreuve et délibéré, le jury a décidé de placer la barre d'admissibilité du concours interne à 8,17 de moyenne sur 20. En conséquence 13 candidats sont déclarés admissibles sur les 18 présents à la totalité des épreuves d'admissibilité.

La barre d'admissibilité était à 9,44 en 2022.

3.2.2. Troisième concours

Après en avoir délibéré, le jury a positionné la barre d'admissibilité à 7,67/20 et a donc déclaré 4 candidats admissibles sur les 6 candidats présents.

3.3. Les épreuves d'admission des concours interne et du 3eme concours

Les candidats au concours interne et au 3eme concours n'ont que 2 épreuves d'admission.

Épreuve n°4	Entretien avec le jury, ayant pour point de départ un exposé sur l'expérience administrative ou professionnelle du candidat et visant à apprécier sa personnalité et ses motivations ainsi que son aptitude aux fonctions d'inspecteur de la jeunesse et des sports coefficient 6
Épreuve n°5	Épreuve sportive comprenant deux exercices physiques coefficient 1
Total coefficients	7

3.3.1. Épreuve n°4 : entretien avec le jury

L'épreuve d'une durée totale de 45 mn comprend un exposé du candidat d'une durée de 10 mn sur son parcours professionnel, puis un entretien avec le jury d'une durée de 35 mn. Le jury a veillé particulièrement au respect des temps impartis. Chaque candidat a été interrogé par chaque membre du jury à tour de rôle, sur l'ensemble du champ professionnel quel que soit son parcours.

Pour les trois concours l'entretien doit permettre d'apprécier la personnalité, les motivations et l'aptitude du candidat à l'exercice des fonctions d'inspecteur ou inspectrice de la jeunesse et des sports. Cette épreuve n'est pas une épreuve de culture générale mais d'appréciation des compétences du candidat à exercer le métier d'IJS. Le décret n°2004-697 du 12 juillet 2004 portant statut particulier du corps des IJS, modifié par le décret n° 2017-1933 du 28 décembre 2017 (dont l'article 3 porte sur les missions) reste la base de l'évaluation conduite par le jury. Le référentiel métiers et compétences de l'inspecteur de la jeunesse et des sports précise les compétences attendues, qu'il s'agisse des compétences managériales, des connaissances du champ professionnel, des savoir-faire techniques et opérationnels et des savoir-faire au plan relationnel.

Le jury de l'épreuve d'entretien s'attache :

- à évaluer une motivation pour s'investir dans les champs professionnels de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- à évaluer le niveau de maîtrise des thématiques et des sujets d'actualité liés aux domaines d'intervention ministériels ;
- à pronostiquer des aptitudes des candidats à exercer les missions de pilotage des politiques publiques liées à ces champs d'action, à mettre en œuvre les missions d'inspection et de contrôle, d'observation, de conseil et d'expertise, de mobilisation des partenariats, et enfin de management qui sont attachées à l'exercice du métier.

L'entretien a donc pour objectif d'apprécier :

- la motivation pour le domaine d'intervention, avec des thèmes et arguments relatifs aux questions éducatives et de formation, à la situation et aux évolutions constatées dans les domaines de la jeunesse, du sport et de l'activité physique au sens large, de la vie associative, au rôle de l'État ;
- la curiosité du monde qui permet d'apprécier les enjeux des politiques à conduire, dans le contexte national, européen et international ;
- la capacité à agir et à prendre des initiatives, à prendre position ;
- l'appétence pour la fonction d'observation et d'analyse, qui nourrit la mission d'un État stratège ;
- l'aptitude à développer des partenariats institutionnels ;
- la capacité à animer des équipes ;
- le goût de former ;
- l'éthique individuelle, la connaissance des valeurs attachées au statut de fonctionnaire de l'État et à la République, le comportement.

Le jury composé de quatre membres s'est attaché à adopter une position neutre et facilitatrice vis-à-vis de chaque candidat. L'objectif n'est pas de mettre en difficulté les candidats, mais bien d'encourager l'expression, tout en respectant une stricte égalité de traitement de tous les candidats.

Après un échange sur leur parcours, les jurés ont questionné à tour de rôle les candidats sur leurs motivations pour le métier d'inspecteur de la jeunesse et des sports. Les questions ont porté sur des thèmes proches du champ professionnel, ainsi que sur une ou plusieurs mises en situation professionnelle.

- **Les prestations des candidats**

Le niveau et l'aptitude des candidats à répondre aux questions s'avèrent cette année encore assez hétérogènes. Les notes s'étalent ainsi de 5 à 17 sur 20. Sur les 17 candidats présents trois candidats ont obtenu la note éliminatoire de 5 sur 20 (deux pour le concours interne et un pour le 3eme concours). La moyenne de l'épreuve est de 11,3 pour le concours interne. La moyenne est de 10,75 pour le 3eme concours.

Le jury a été surpris des difficultés rencontrées par les candidats à respecter les 10 minutes d'exposé sur la présentation de leur parcours, alors que cet exercice peut tout à fait être préparé en amont, sans pour autant être trop formaté. Certains candidats ont parfois oublié d'évoquer dans leur exposé des expériences personnelles pouvant pourtant éclairer le jury sur leurs motivations et compétences acquises.

Le jury a apprécié la diversité et la richesse de certains parcours. Les premières questions posées par le jury peuvent s'appuyer sur des éléments du parcours présenté par le candidat. Les candidats doivent s'y préparer.

Quel que soit leur parcours, les candidats ne peuvent ignorer les évolutions législatives majeures survenues récemment dans le champ (loi du 2 mars 2022 et contrat d'engagement républicain par exemple). Les candidats ont pu également être questionnés sur des questions d'actualité permettant d'ouvrir un débat argumenté (généralisation du SNU, port du djihad par les footballeuses, héritage des JOP etc.).

Le jury regrette l'attitude parfois désinvolte de certains candidats. Une tenue correcte est exigée et un registre de langage approprié est attendu par des candidats aspirant à occuper les missions d'un IJS.

- **Conseils aux candidats et aux formateurs**

Il est fortement déconseillé de rédiger complètement une présentation qui serait récitée par le candidat devant le jury. Le jury pourra préférer un candidat qui reste un minimum naturel et spontané.

L'épreuve d'entretien avec le jury doit être préparée par un travail approfondi sur les champs ministériels, leur actualité mais également par l'acquisition de connaissances générales sur les sujets ayant trait à l'État et aux grands sujets de société. On ne saurait trop conseiller aux candidats de faire preuve de curiosité pour les domaines susceptibles de constituer leur futur champ professionnel, toute lacune importante à cet égard étant généralement perçue par le jury comme une marque de désintérêt peu excusable.

L'organisation administrative de l'État et de ses services déconcentrés doit aussi être connue dans ses grandes lignes. Il est recommandé de s'intéresser à l'actualité des grandes politiques publiques, aux acteurs du champ professionnel et aux compétences des services centraux, déconcentrés et des établissements susceptibles d'être les lieux d'affectation des futurs inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Les candidats sont invités à mieux se renseigner sur les missions des inspecteurs de la jeunesse et des sports, tant sur les difficultés que peut présenter le métier, que les qualités que requiert son exercice, notamment sur le plan managérial. Toute expérience en management doit être valorisée.

En réponse aux questions, les candidats ne doivent pas hésiter à mentionner une pratique sportive en club, un engagement associatif, l'obtention d'un BAFA et ou BAFD... qui sont autant d'éléments qui peuvent éclairer utilement le jury sur les motivations du candidat à présenter ce concours.

Il est enfin rappelé aux candidats que le jury attend des réponses précises aux questions qu'il pose, celles-ci ne devant pas être prétexte à un exposé général, voire à la narration d'expériences

personnelles non reliées au sujet. Il est conseillé au candidat de ne pas hésiter à prendre position et d'exposer son raisonnement aux membres du jury.

Les candidats doivent se préparer à répondre le plus sincèrement possible aux questions relatives à leur mobilité géographique et aux diverses mises en situation professionnelle : « vous êtes affecté comme chef du SDJES de la Meuse et le DASEN vous demande de ... ».

Les candidats se présentant une deuxième fois au concours, sont invités à le mentionner au jury et à le valoriser comme une preuve de leur motivation.

Cette épreuve d'entretien s'avère sélective. Il pourrait être utile aux candidats de s'entraîner spécifiquement à cette épreuve en organisant des « oraux blancs ». La rencontre avec des IJS en poste permet par ailleurs de les questionner utilement sur les politiques publiques portées, leurs enjeux et les acteurs mobilisés, l'organisation administrative des services et le cadre réglementaire des actions menées, l'environnement managérial des IJS et les conseils dans des situations précises, autant d'éléments qui peuvent permettre aux candidats de mieux se préparer aux questions des membres du jury.

3.3.2. Épreuve n°5 : épreuves sportives

Les épreuves de natation et de course sont les mêmes que celles pour le concours externe. 4 candidats admissibles étaient dispensés complètement ou partiellement.

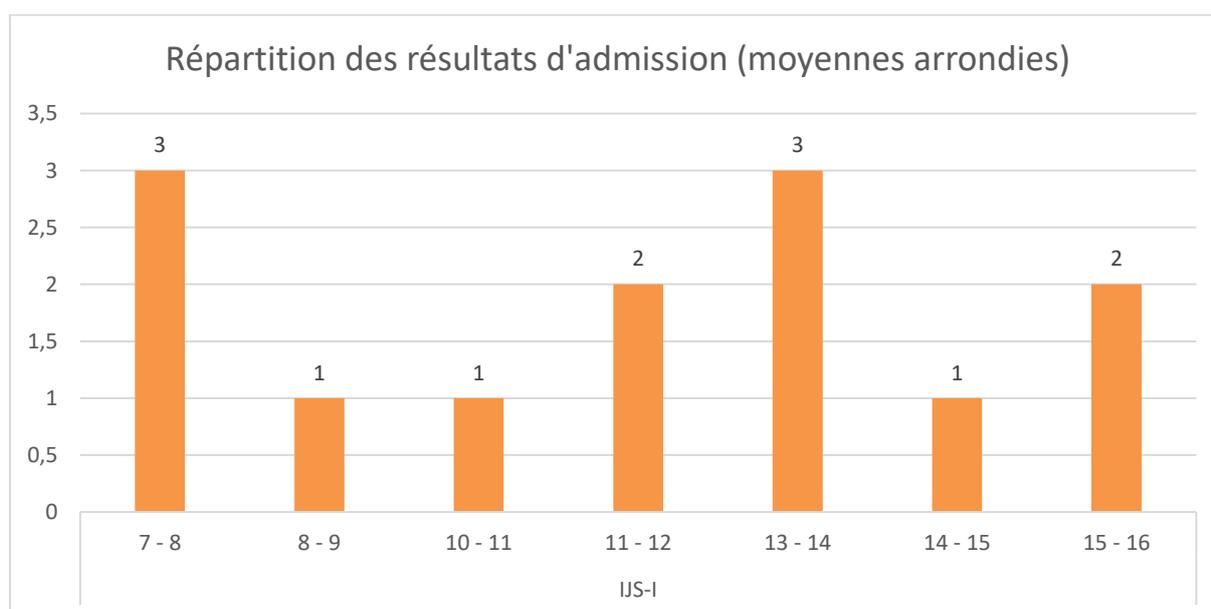
La moyenne de la note finale est de 12,2 sur 20.

3.4. Délibération du jury d'admission

Le jury s'est tenu à l'issue des épreuves d'admission, sur le site de l'INSEP, en mode hybride.

Après présentation des rapports des épreuves par les coordonnateurs et coordinatrices, le jury a pris connaissance du classement anonyme des candidats en fonction de leur nombre de points sur un total de 300 pour les deux concours

3.4.1. Concours interne



La moyenne des notes finales est de 11,5 sur 20. Après délibération, le jury a décidé de pourvoir seulement 9 postes, en plaçant la barre d'admission à 10,6 de moyenne générale, soit 2 points de moins que lors de la session 2022.

Synthèse des éléments statistiques du concours interne sur les 5 dernières années

Session	Postes	Inscrits	Présents* admissibilité	Admissibles	Présents admission	Admis LP	Admis LC	Taux de réussite**
2023	12	67	18 (27%)	13	13	9	0	13,43%
2022	8	46	19 (41%)	17	16	8	4	17,39%
2021	4	54	21 (39%)	13	13	4	2	7,41%
2020	3	32	14 (44%)	6	5	3	0	9,38%
2019	3	40	19 (47,5%)	5	4	3	1	7,50%

*Nombre de candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité

**Taux de réussite = nombre de candidats admis sur liste principale/nombre de candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité

3.4.2. Troisième concours

La moyenne des notes finales est de 10,56 sur 20. Aucun des 4 candidats admissibles, n'a obtenu une note éliminatoire à l'épreuve d'entretien. Après en avoir délibéré, et au regard des notes obtenues par les candidats classés 3eme et 4eme, le jury a décidé de ne pourvoir seulement que 2 postes sur les 4 ouverts.

La liste des candidats retenus a été publiée à l'issue du jury sur le site [Cyclades](#)⁵.

Synthèse des éléments statistiques du 3^{ème} concours sur les 5 dernières années

Session	Postes	Inscrits	Présents* admissibilité	Admissibles	Présents admission	Admis LP	Admis LC	Taux de réussite**
2023	4	48	6	4	4	2	0	4%
2022	3	35	6	5	5	3	1	9%
2021								
2020								
2019	1	27	9	3	3	1	1	4%

*Nombre de candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité

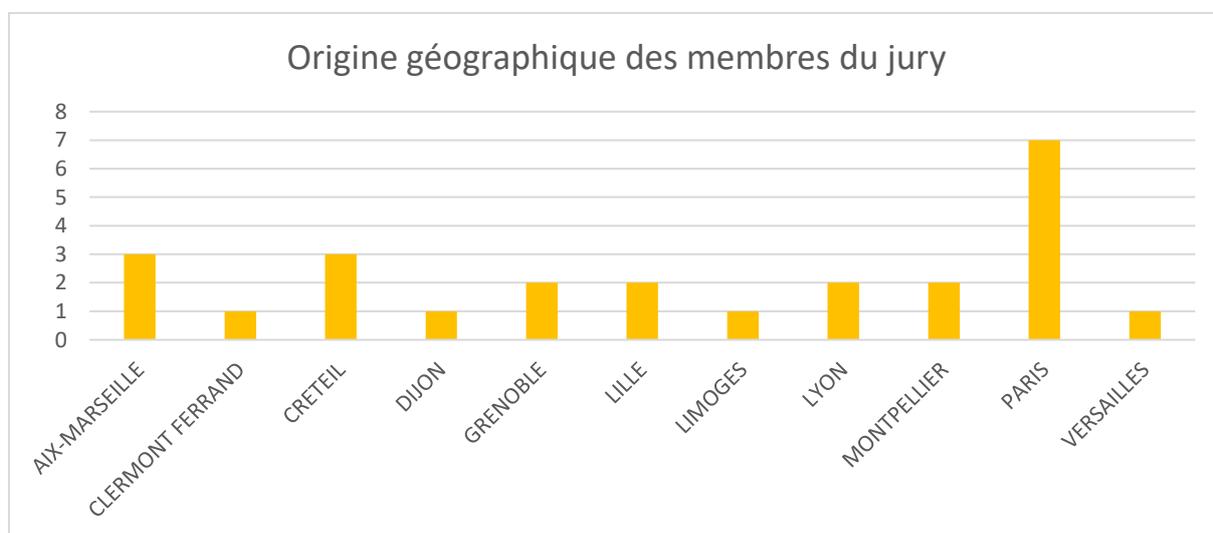
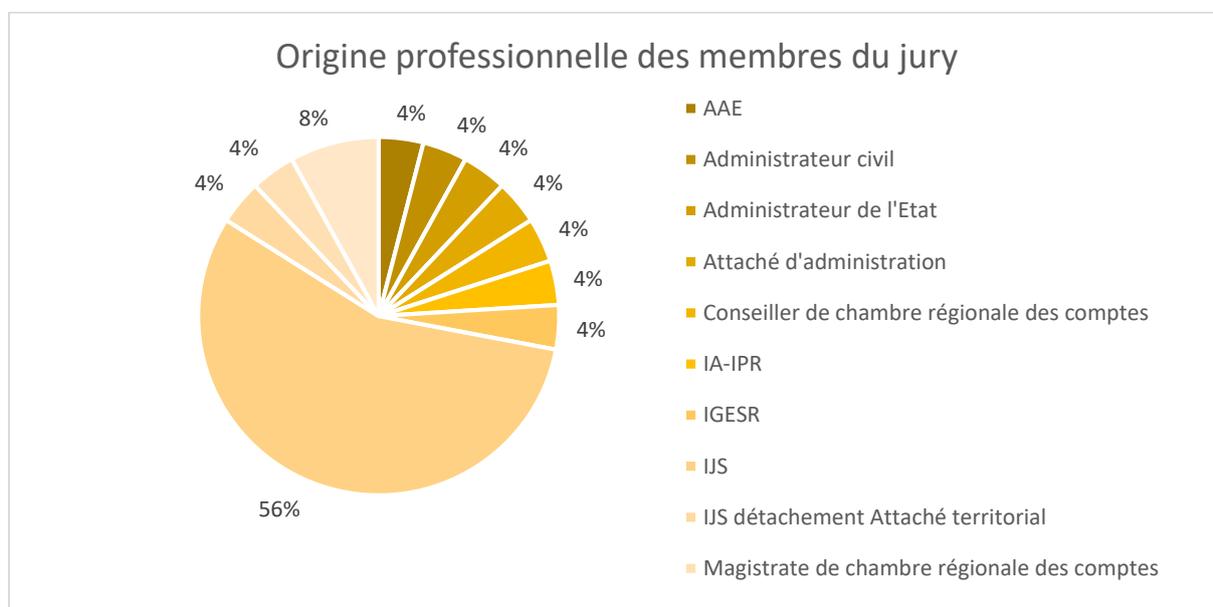
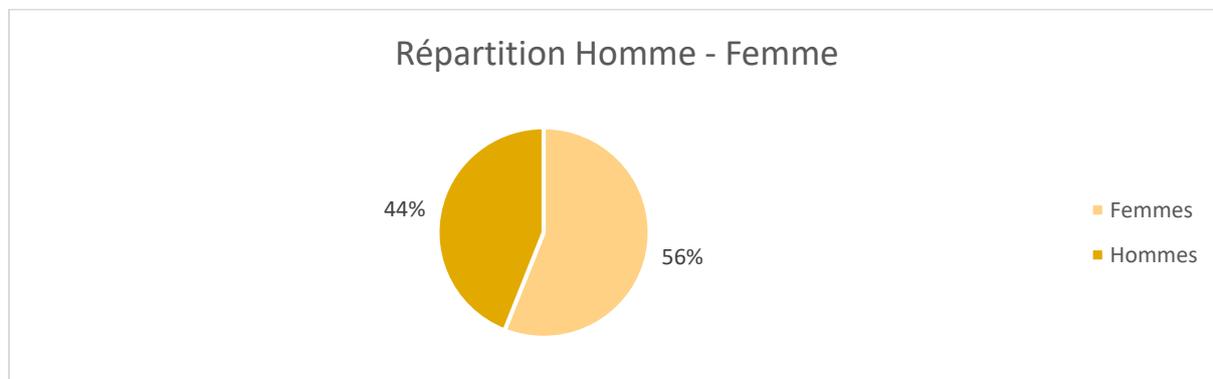
**Taux de réussite = nombre de candidats admis sur liste principale/nombre de candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité

⁵ Voir la liste nominative des lauréats en annexe

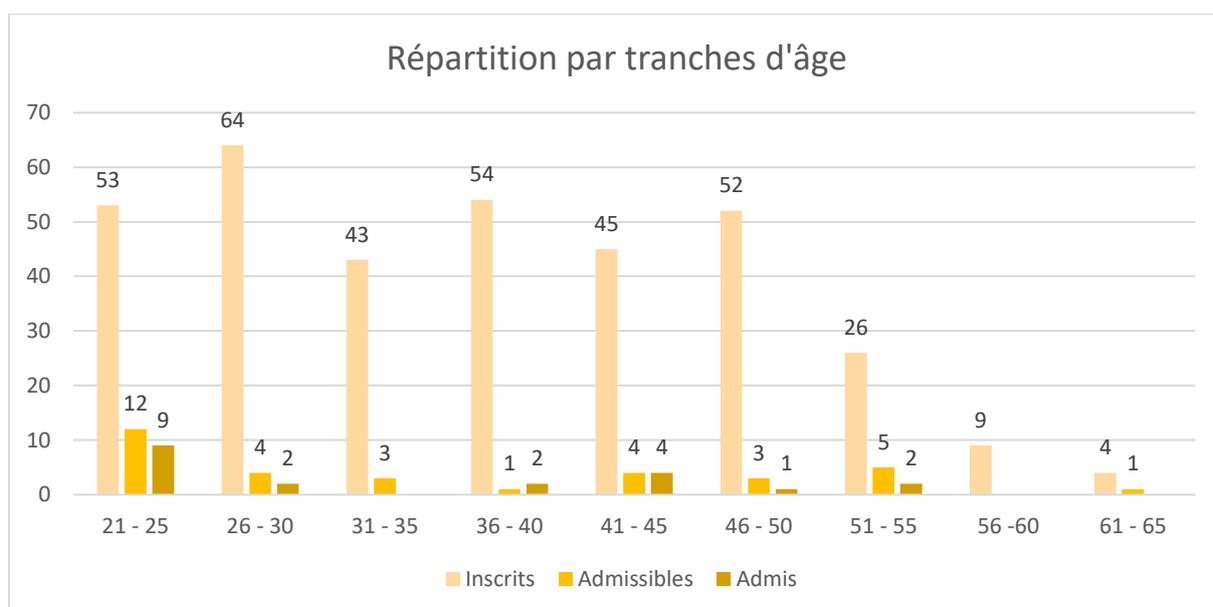
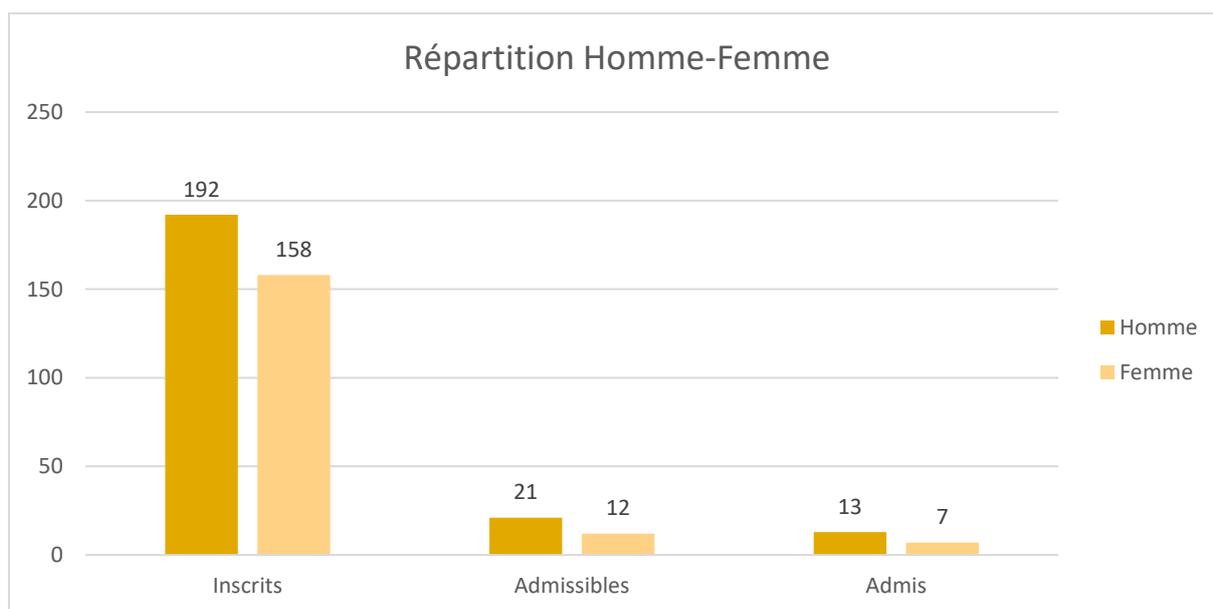
4. ANNEXES

4.1. Données statistiques générales

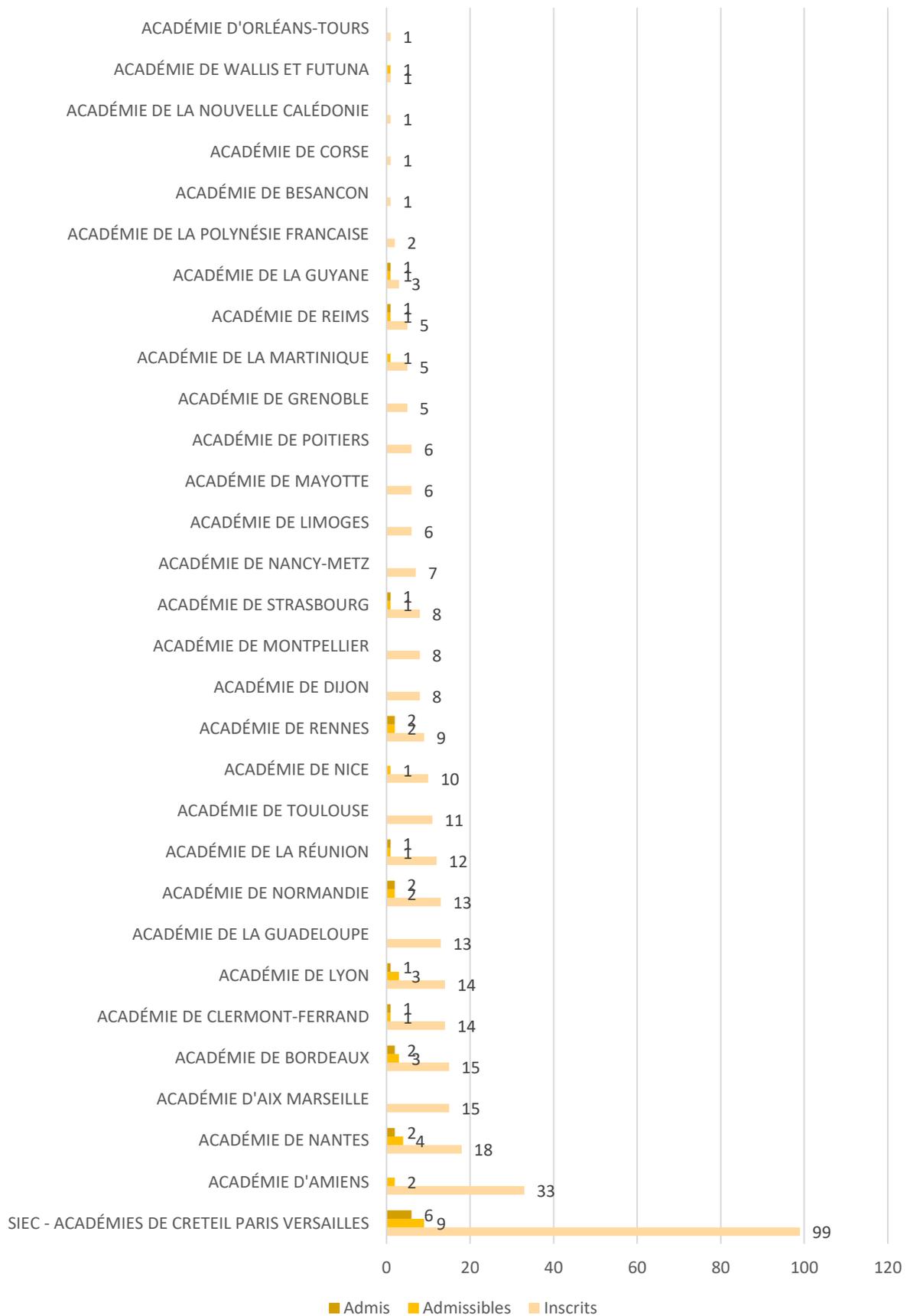
4.1.1. Le jury



4.1.2. Le profil des candidats



Académies d'origine



4.2. Arrêté de nomination de la présidente des concours de recrutement des IJS pour la session 2023



Bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022 © Ministère

Informations générales

Jury de concours

Nomination de la présidente du jury des concours des inspecteurs de la jeunesse et des sports ouverts au titre de la session 2023

NOR : MENH2234358A
arrêté du 21-11-2022
MENJ - MSQJP - DGRH D1

Vu décret n° 2004-697 du 12-7-2004 ; arrêté du 28-1-2005 ; arrêté du 5-10-2022 ; proposition du directeur général des ressources humaines

Article 1 - Catherine Baratti-Elbaz, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche est nommée présidente du jury des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de la session 2023.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 21 novembre 2022

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines,

Florence Dubo

4.3. Arrêté de nomination des jurys des concours de recrutement des IJS pour la session 2023



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Vu l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports ;

Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe pour le recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ
Administratrice civile

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Laurent DE LAMARE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Antoine ARKI
Inspecteur de la jeunesse et des sports

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Isabelle BECU-SALAUN
Inspectrice de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle

Académie de GRENOBLE

M. Corentin BOB
Inspecteur de la jeunesse et des sports

Académie de DIJON

Mme Rachel BOUSQUET
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de PARIS

Mme Véronique CAZIN
Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe

Académie de MONTPELLIER

Mme Claire CHANE-CHING
Inspectrice de la jeunesse et des sports

Académie de PARIS

Mme Marianne CHARLE
Première conseillère de chambre régionale et territoriale des comptes

Académie de LILLE

Mme Jeanne DELACOURT
Inspectrice de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle

Académie de PARIS

Mme Cécile DELANOE
Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe

Académie de LYON

M. Thibaut DESPRES
Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Arnaud DEZITTER
Premier conseiller de chambre régionale et territoriale des comptes

Académie de LILLE

Mme Laure DUBOS
Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe

Académie de CRETEIL

M. Pascal FOGGEA
Attaché principal d'administration de l'Etat

Académie de PARIS

Mme Caroline GAZELE
Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Florence GIRAUD
Inspectrice de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle

Académie de GRENOBLE

Mme Mathilde GOUGET
Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe

Académie de CRETEIL

Mme Mathilde JANICOT
Première conseillère des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

Académie de VERSAILLES

Mme Fabienne KUNTZ
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

M. Maxime LAGLEIZE
Inspecteur de la jeunesse et des sports

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Fabien MARTHA
Premier conseiller des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

Académie de LIMOGES

M. Dominic NIER
Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe

Académie de LYON

M. Frédéric ROUSSEL
Administrateur civil hors classe

Académie de PARIS

M. Guillaume STOECKLIN
Inspecteur de la jeunesse et des sports

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 février 2023

La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Vu l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports ;

Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne pour le recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ
Administratrice civile

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Laurent DE LAMARE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Antoine ARKI
Inspecteur de la jeunesse et des sports

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Isabelle BECU-SALAUN
Inspectrice de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle

Académie de GRENOBLE

M. Corentin BOB
Inspecteur de la jeunesse et des sports

Académie de DIJON

Mme Rachel BOUSQUET
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de PARIS

Mme Véronique CAZIN
Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe

Académie de MONTPELLIER

Mme Claire CHANE-CHING
Inspectrice de la jeunesse et des sports

Académie de PARIS

Mme Marianne CHARLE
Première conseillère de chambre régionale et territoriale des comptes

Académie de LILLE

Mme Jeanne DELACOURT
Inspectrice de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle

Académie de PARIS

Mme Cécile DELANOE
Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe

Académie de LYON

M. Thibaut DESPRES Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe	Académie d' AIX-MARSEILLE
M. Arnaud DEZITTER Premier conseiller de chambre régionale et territoriale des comptes	Académie de LILLE
Mme Laure DUBOS Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe	Académie de CRETEIL
M. Pascal FOGGEA Attaché principal d'administration de l'Etat	Académie de PARIS
Mme Caroline GAZELE Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe	Académie d' AIX-MARSEILLE
Mme Florence GIRAUD Inspectrice de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle	Académie de GRENOBLE
Mme Mathilde GOUGET Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe	Académie de CRETEIL
Mme Mathilde JANICOT Première conseillère des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel	Académie de VERSAILLES
Mme Fabienne KUNTZ Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale	Académie de CRETEIL
M. Maxime LAGLEIZE Inspecteur de la jeunesse et des sports	Académie d' AIX-MARSEILLE
M. Fabien MARTHA Premier conseiller des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel	Académie de LIMOGES
M. Dominic NIER Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe	Académie de LYON
M. Frédéric ROUSSEL Administrateur civil hors classe	Académie de PARIS
M. Guillaume STOECKLIN Inspecteur de la jeunesse et des sports	Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 février 2023

La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Vu l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports ;

Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours de troisième voie pour le recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ
Administratrice civile

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Laurent DE LAMARE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Antoine ARKI
Inspecteur de la jeunesse et des sports

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Isabelle BECU-SALAUN
Inspectrice de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle

Académie de GRENOBLE

M. Corentin BOB
Inspecteur de la jeunesse et des sports

Académie de DIJON

Mme Rachel BOUSQUET
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de PARIS

Mme Véronique CAZIN
Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe

Académie de MONTPELLIER

Mme Claire CHANE-CHING
Inspectrice de la jeunesse et des sports

Académie de PARIS

Mme Marianne CHARLE
Première conseillère de chambre régionale et territoriale des comptes

Académie de LILLE

Mme Jeanne DELACOURT
Inspectrice de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle

Académie de PARIS

Mme Cécile DELANOE
Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe

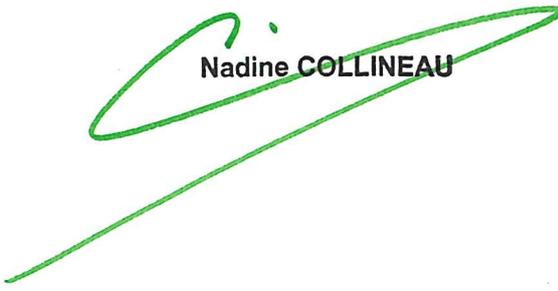
Académie de LYON

M. Thibaut DESPRES Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe	Académie d' AIX-MARSEILLE
M. Arnaud DEZITTER Premier conseiller de chambre régionale et territoriale des comptes	Académie de LILLE
Mme Laure DUBOS Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe	Académie de CRETEIL
M. Pascal FOGGEA Attaché principal d'administration de l'Etat	Académie de PARIS
Mme Caroline GAZELE Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe	Académie d' AIX-MARSEILLE
Mme Florence GIRAUD Inspectrice de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle	Académie de GRENOBLE
Mme Mathilde GOUGET Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe	Académie de CRETEIL
Mme Mathilde JANICOT Première conseillère des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel	Académie de VERSAILLES
Mme Fabienne KUNTZ Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale	Académie de CRETEIL
M. Maxime LAGLEIZE Inspecteur de la jeunesse et des sports	Académie d' AIX-MARSEILLE
M. Fabien MARTHA Premier conseiller des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel	Académie de LIMOGES
M. Dominic NIER Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe	Académie de LYON
M. Frédéric ROUSSEL Administrateur civil hors classe	Académie de PARIS
M. Guillaume STOECKLIN Inspecteur de la jeunesse et des sports	Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 février 2023

La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU

4.4. Sujet de l'épreuve d'admission n°4 du concours externe (rédaction d'une note sur dossier)

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Ministère des sports, des jeux Olympiques et Paralympiques

SESSION 2023

**CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DES
INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Épreuve n°1 d'admission

Épreuve n°4 : la rédaction, à partir d'un dossier, d'une note permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat (durée : 4 heures ; coefficient 4).

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

Le dossier contient 19 documents imprimés en recto.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler. Si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

Tournez la page S.V.P.

EPREUVE N° 4 : Les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une fête populaire et durable

Les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP) représentent une échéance importante pour le rayonnement de la France à l'étranger. Au niveau national, ils portent également des enjeux majeurs en matière de développement de la pratique sportive, avec l'objectif d'amener 3 millions de pratiquants supplémentaires à augmenter leur activité physique et sportive. La réussite du volet "héritage" des JOP implique ainsi d'inscrire ces jeux dans une dynamique territoriale volontariste, afin d'en faire un événement populaire et durable.

A un an des jeux Olympiques et Paralympiques, votre directeur ou directrice académique vous demande en tant que chef de service une note sur les éléments à prendre en considération pour construire une stratégie départementale de promotion des JOP. En votre qualité d'inspecteur-riche de la jeunesse et des sports du SDJES (service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports), vous êtes chargé(e) de la rédiger en fonction des éléments à votre disposition dans le dossier ci-dessous.

Il s'agira à la fois de mettre en évidence les enjeux et opportunités que représente l'organisation des JOP en France, notamment en termes d'accessibilité et de développement de la pratique sportive, et les leviers d'action à l'échelle départementale pour porter auprès des acteurs locaux une dynamique pour l'année à venir.

Liste des documents

	Titre du document	Page
Document 1	Circulaire MEN - Directive nationale d'orientation du 19 octobre 2022 - Préambule	3
Document 2	Circulaire MSJOP - Animation territoriale en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 du 18 avril 2023	6
Document 3	Site education.gouv.fr - Le 23 juin, Journée Olympique et Paralympique	10
Document 4	Site eduscol.education.fr - Journée nationale du sport scolaire	12
Document 5	Site education.gouv.fr - La semaine olympique et paralympique	14
Document 6	Site eduscol.education.fr - Dispositif national et accompagnement local pour Génération 2024	16
Document 7	Site agencedusport.fr - Impact 2024	18
Document 8	Site cnosf.franceolympique.com - Les classes Olympiques	20
Document 9	Site cnosf.franceolympique.com - Les ateliers Olympiques	23
Document 10	Site terredejeux.paris2024.org - Label terre de jeux	25
Document 11	Site service-civique.gouv.fr - Service civique génération 2024	27
Document 12	Site cnosf.franceolympique.com - Génération 2024 57 jeunes en mission de service civique	28
Document 13	Site WWF France - Paris 2024, premiers jeux alignés avec les objectifs de l'accord de Paris	31
Document 14	Article Ouest France du 20/12/2022 - Développer le sport au travail dans les administrations	33
Document 15	Article Le point du 14/11/2021 - Faire bouger les Français	34
Document 16	Article Décideurs du Sport du 30/10/2022 - Le club 2024	36
Document 17	Article Le Monde du 18/04/2023 - Billetterie populaire	37
Document 18	Article de L'Equipe du 27/04/2023 - Parcours de la flamme Olympique	40
Document 19	Article Ouest France du 3/04/2023 - La flamme Olympique en Mayenne	40

DOCUMENT 1

Pilotage et mise en œuvre au niveau territorial pour l'année 2022-2023 - Préambule

Circulaire NOR : MENG2228933X Directive nationale d'orientation du 19-10-2022

Texte adressé

- aux préfètes et préfets de région ;
- aux recteurs et rectrices de région académique ;
- aux préfètes et préfets de département ;
- aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ;
- aux directeurs généraux et à la directrice générale de l'agence du service civique, de l'agence nationale du sport, de l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance, de l'école nationale des sports de montagne, de l'institut français du cheval et de l'équitation et du musée national du sport ;
- au directeur de l'école nationale de voile et des sports nautiques ;
- aux directeurs et directrices des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive ;
- aux directeurs et directrices techniques nationaux ;
- aux recteurs et rectrices d'académie ;
- aux secrétaires générales et secrétaires généraux de région académique et aux secrétaires générales et secrétaires généraux d'académie ;
- aux déléguées régionales et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- au directeur général de la cohésion et des populations de Guyane ;
- aux conseillères et conseillers du directeur académique des services de l'éducation nationale, chefs du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

La période de crise sanitaire des deux dernières années invite à placer les politiques de jeunesse, d'engagement civique et de sport au cœur de l'action de l'État. Les défis sont nombreux et d'importance, qu'il s'agisse de renforcer le lien social et les valeurs citoyennes, de transmettre aux plus jeunes des principes et valeurs de la République, de porter l'ambition de l'égalité des chances notamment en matière d'éducation, de faire face aux enjeux de santé et de bien-être, de lutter contre les discriminations, de faire rayonner la France en Europe et à l'international, mais aussi d'apporter des réponses rapides à l'urgence écologique.

Sur ce dernier point, la Première ministre présentera un plan de sobriété énergétique, au début du mois d'octobre, visant à réduire de 10 % notre consommation énergétique d'ici 2024 par rapport à 2019. Des mesures de sobriété, issues des feuilles de route des groupes de travail Sobriété de l'État et Sport, mobiliseront l'ensemble des services académiques et jeunesse et sport, afin de porter responsabilité et exemplarité en matière de consommation d'énergie. Parallèlement, et suite au Comité olympique et paralympique du 25 juillet 2022, des travaux vont être lancés prochainement, avec les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Santé et de la Prévention, et de l'Intérieur et des Outre-mer, pour élaborer un plan national d'adaptation de la pratique sportive au changement climatique qui serait publié avant l'été 2023.

La nouvelle organisation territoriale de l'État qui s'est traduite par le transfert des missions jeunesse, engagement et sports et par l'intégration des agents qui les mettent en œuvre aux

rectorats de région académique et aux directions départementales des services de l'éducation nationale, permet de disposer d'une opportunité majeure pour œuvrer à une meilleure complémentarité des temps de vie des enfants et des jeunes en créant des alliances éducatives fortes.

Dans le domaine de la jeunesse, un double objectif est poursuivi :

- favoriser l'émancipation de la jeunesse ;
- favoriser l'engagement de la jeunesse.

L'émancipation doit permettre, outre un accès à l'autonomie, de s'extraire des préjugés et des stéréotypes et de s'élever socialement et économiquement. C'est pourquoi la question de l'égalité des chances est au cœur de cette politique. Cela passe notamment par la poursuite de la dynamique insufflée pour promouvoir les colonies de vacances et, plus largement les accueils collectifs de mineurs, et rend nécessaire une politique volontariste favorisant et renouvelant le secteur de l'animation et le développement du mentorat.

Par ailleurs, l'engagement de la jeunesse est la condition fondamentale d'une société unie, dans laquelle les valeurs de la République sont le ciment de la société. La priorité sera de permettre au service national universel (SNU) ainsi qu'au service civique de se développer afin qu'ils portent haut et fort cet engagement de la jeunesse.

Face aux crises que notre pays affronte, en particulier la crise environnementale, nous avons le devoir d'accompagner au mieux le volontarisme des jeunes.

Dans le domaine du sport, la priorité est sans conteste la réussite des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024. Quatre enjeux majeurs peuvent être identifiés :

- contribuer à une organisation irréprochable des Jeux : outre l'exercice par les préfets, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, des compétences en matière d'ordre public et de sécurité des populations, vous veillerez à ce que les services de l'État et vos établissements apportent tout le concours nécessaire à la bonne livraison des équipements et des services relevant de vos missions, dans des budgets maîtrisés et dans les délais requis ;
- accompagner les athlètes français au meilleur de leur performance : le président de la République a fixé pour notre pays l'objectif de figurer durablement parmi les cinq premières nations aux JOP. Pour atteindre cet objectif, vous veillerez à assurer la bonne articulation de l'ensemble des acteurs concourant à la haute performance. Vous mettrez en œuvre la déclinaison d'Ambition bleue dans vos territoires en accompagnant les fédérations, les sportifs de haut niveau et leur encadrement par l'intermédiaire des maisons régionales de la performance (MRP). Vous apporterez aux sportifs une réponse adaptée et réactive à leurs besoins, en vous appuyant sur toutes les expertises et compétences territoriales, et en facilitant la montée en compétences des entraîneurs et en facilitant la mise en réseau grâce à un interlocuteur unique. Vous veillerez à la complémentarité des MRP avec le réseau grand Insep ;
- faire des Jeux une vraie fête populaire : chacun de nos concitoyens doit pouvoir participer à l'aventure olympique et paralympique. En assurant une équité territoriale des dispositifs déployés au-delà des sites de compétitions, vous accompagnerez la montée en puissance des temps forts dédiés à la pratique sportive lancés pendant la phase de candidature, comme la Semaine olympique et paralympique (SOP) et la

Journée olympique. Votre action, au sein des instances territoriales en charge de la coordination de la préparation des grands événements sportifs et notamment des Jeux, en lien avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du sport en France, contribuera également à la mobilisation de nos concitoyens (tournée des drapeaux, parcours de la flamme, centres de préparation aux jeux [CPJ], billetterie populaire, etc.). Vous pourrez pour cela vous appuyer prioritairement sur le réseau des collectivités labélisées Terres de Jeux 2024. Pendant les Jeux, des zones de célébration Clubs 2024 permettront également de faire vivre largement l'élan olympique et paralympique. Les services déconcentrés joueront un rôle important de mobilisation. Pour cela, chaque recteur de région académique (Drajes) désignera un responsable JOP, en charge de la bonne coordination de l'ensemble des parties prenantes ;

- assurer un héritage durable pour le pays : pour que les Jeux de 2024 soient une réalité concrète et positive pour l'ensemble de nos concitoyens, ainsi qu'un levier permettant de placer le sport au cœur de notre pacte républicain, ils doivent avoir un impact effectif et durable sur leur quotidien. Tel est le sens de l'héritage des Jeux, dont vous ferez une priorité, qui vise principalement à renforcer la pratique d'activités physiques et sportives pour tous et partout et à répondre à l'objectif fixé par le président de la République et la Première ministre de faire de la France une nation sportive. Il vous revient de mobiliser autour de cet héritage l'ensemble des administrations territoriales sur leurs champs de compétences respectifs afin de décliner les mesures validées par le comité interministériel aux JOP (Cijop), par exemple la formation de 3 000 clubs inclusifs, le déploiement du Pass'Sport, le Plan équipements de proximité (cf. infra.).

(...)

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye

La ministre des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra

La secrétaire d'État chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative, Marlène Schiappa

La secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel, Sarah El Haïry

DOCUMENT 2

Animation territoriale en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 **Circulaire NOR: SPOV2310487J -18 AVR. 2023**

Visa Comex JES 13 avril 2023

La Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

À

Mesdames et messieurs les préfets de région,
Mesdames et messieurs les recteurs de région académique,

Copie à

Mesdames et messieurs les préfets de département,
Mesdames et messieurs les recteurs d'académie,
Mesdames et messieurs les secrétaires généraux de région académique et les secrétaires généraux d'académie,
Mesdames et messieurs les délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,
Madame la directrice générale de la cohésion et des populations de Guyane,
Mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les conseillers du directeur académique des services de l'éducation nationale, chefs du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,

Les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont une extraordinaire opportunité de fédérer l'ensemble des Françaises et des Français autour de la pratique d'une activité physique et sportive, et de moments de fête populaire importants pour notre pays.

L'instruction interministérielle du 25 novembre 2022 a été adressée à chaque préfet de région pour lui demander d'élaborer avec les acteurs du territoire, au travers particulièrement des conférences régionales du sport (CRDS), un plan d'action d'animation attendu pour le 15 mai 2023.

Ce plan se veut un document stratégique permettant de mieux appréhender les axes et les thématiques d'animations retenus, ainsi que le calendrier prévisible des actions. Pour donner à cette démarche tout l'impact attendu, des crédits supplémentaires vous sont délégués pour 2023, et vous permettront d'apporter un soutien financier à certaines des actions.

L'activité physique et sportive ayant été déclarée Grande cause nationale en 2024 par le Président de la République, ce plan d'animation a vocation à être complété progressivement au cours des prochains mois.

1. UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ANIMATION TERRITORIALE EN 2023 ET 2024

Pour 2023, l'objectif est de favoriser sur l'ensemble des territoires l'émergence et l'accompagnement d'évènements festifs et populaires permettant de réunir nos concitoyens autour :

- de la célébration de temps forts nationaux qui nous conduiront vers les jeux (journée Olympique, journée Paralympique, etc.). A ce titre, vous trouverez en annexe la frise calendaire de ces évènements; d'initiatives d'origine locale permettant la découverte d'activités physiques et sportives, la diffusion des valeurs de l'Olympisme ou la mise en valeur des JOP Paris 2024;
- du soutien de nos équipes de France avant et pendant la compétition.

Ce programme d'animation évoluera en 2024, pour prendre en compte l'organisation par les collectivités locales, dans le cadre des JOP, du relais de la flamme et des zones de célébration Clubs 2024.

L'accompagnement de projets relevant de la Grande cause nationale 2024 pourra également être structuré en soutenant, via la gouvernance territoriale de l'ANS, des actions qui, au-delà de la célébration d'une fête populaire, permettront de :

- donner aux Français des occasions de faire du sport;
- promouvoir les politiques publiques qui renforceront durablement la place du sport dans notre pays.

Les orientations relatives à la Grande cause nationale 2024 feront l'objet d'un cadrage plus précis au second semestre 2023 et, sous réserve des arbitrages budgétaires, d'une nouvelle délégation de crédits en 2024.

2. LES PUBLICS CIBLES ET LES TERRITOIRES

L'objectif est de réunir l'ensemble de la population dans le cadre d'événements festifs, partout sur le territoire, autour de la célébration du sport et des JOP, en veillant tout particulièrement à la participation des publics suivants :

- les femmes ;
- les jeunes, qu'il s'agisse des mineurs dans le cadre du temps scolaire ou des accueils collectifs de mineurs et des étudiants;
- les personnes en situation de handicap;
- les seniors;
- les publics en situation de précarité.

La mixité des publics et des pratiques doit être une constituante forte de la conception des actions d'animation.

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée aux initiatives issues de territoires qui ne sont concernés :

- ni par des sites accueillant des épreuves olympiques ou paralympiques;
- ni par l'accueil de délégations sportives dans les centres de préparation aux jeux (CPJ);
- ni par le parcours de la flamme, ce qui ne doit pas exclure pour autant le soutien apporté aux projets d'animations accompagnant cet événement.

3. LES TYPES D' ACTIONS SOUTENUES

Sans préjudice de l'appréciation globale que vous aurez de la pertinence des projets qui vous seront soumis, les actions que vous pourrez soutenir viseront prioritairement à permettre au plus grand nombre et dans un calendrier défini :

- d'être initié aux pratiques sportives dans toute leur diversité (parasport, pratique mixte,...), de façon gratuite et ludique;
- de découvrir de nouvelles pratiques à travers l'organisation de démonstrations sportives;
- de participer à une manifestation sportive;
- de prendre part à des animations culturelles et éducatives autour de la promotion des valeurs du sport, de l'Olympisme et du Paralympisme;
- de mettre en valeur le patrimoine sportif local;
- de valoriser une pratique sportive durable;

- de soutenir nos équipes de France avant et pendant la compétition.

Nos concitoyens pourront être associés à la conception de ces projets afin de permettre une prise en compte des besoins locaux exprimés par les citoyens.

Les événements non sportifs d'ampleur régionale (festivals, foires et salons, etc.) peuvent être l'occasion, en collaboration avec les organisateurs, de mettre en place des animations spécifiques liées aux Jeux.

Le patrimoine local et les lieux culturels sont aussi à valoriser dans le cadre des manifestations organisées.

L'ensemble des acteurs sportifs, y compris ceux ne relevant pas de disciplines olympiques ou paralympiques, doivent être mobilisés afin de faire de ces événements une réelle vitrine de la pratique sportive sous toutes ses formes.

La localisation exacte de chacun des événements et leurs dates devront être précisées, actualisées régulièrement et transmises à un rythme régulier à la direction des sports (ds2c@sports.gouv.fr), via votre référent JOP, afin de permettre la synthèse et la communication les plus adéquates possibles au niveau national.

4. LE RÔLE DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DU SPORT

Comme précisé dans l'instruction interministérielle du 25 novembre 2022, la CRDS constitue l'instance de concertation privilégiée pour partager les axes du plan d'animation et coordonner sa déclinaison sur le territoire. Il peut être opportun de s'appuyer sur une structure plus opérationnelle (commission JOP, groupe de travail, ...) selon les configurations régionales existantes. La CRDS aura un rôle majeur de mobilisation des différents acteurs autour des événements les plus structurants, de communication et de mise en place des cofinancements au travers de la conférence des financeurs.

5. LES PORTEURS DE PROJET

Les projets d'animation pourront notamment être portés par une collectivité territoriale (ou un groupement de collectivités) ou le mouvement sportif (clubs, comités ou ligues, CDOS/CROS/CTOS). Les projets partenariaux seront encouragés. En outre, le dispositif pourra utilement impliquer les acteurs suivants :

- associations scolaires, culturelles ou liées au mouvement olympique ;
- acteurs institutionnels (services de l'Etat, agence du service civique, etc.);
- sportifs du territoire ;
- entreprises du territoire ;
- médias locaux ou nationaux.

A ce titre, les centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) et les écoles nationales sont des partenaires et des lieux importants dans la perspective d'animation des territoires.

La dimension festive souhaitée implique aussi une relation partenariale forte avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) déjà mobilisées au travers de l'olympiade culturelle.

6. L'ARTICULATION NÉCESSAIRE AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Les actions mises en place dans le cadre du plan d'animation doivent s'inscrire dans l'écosystème existant et le valoriser. Dans cette perspective, les territoires labellisés "Terre de jeux" constituent des relais importants à mobiliser. Il est nécessaire de donner toute sa portée à ce label en enrichissant son contenu, et il est aussi possible d'accentuer la synergie entre ces territoires pour proposer des événements plus ambitieux, par exemple autour des temps forts nationaux.

De même, les CPJ, au-delà de l'accueil des délégations et des manifestations organisées en lien avec les équipes, pourront être mobilisés en tant que lieu d'accueil de manifestations.

Les clubs 2024, qui constitueront les points privilégiés de participation de la population à la fête olympique et paralympique, devront s'intégrer dans le dispositif d'animation.

7. L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN AUX PROJETS

Un comité de pilotage national associant, sous l'égide de la direction des sports, Paris 2024, l'Agence nationale du sport, la DIJOP, le CNOSF, le CPSF, des représentants des DRAJES, des DTN et des établissements publics du sport, a été mis en place dès décembre 2022, conformément aux dispositions de l'instruction du 25 novembre 2022 précitée.

Réuni tous les trimestres, il vise à développer les synergies entre l'ensemble des acteurs pour promouvoir la fête populaire autour des Jeux sur l'ensemble du territoire et venir en soutien des initiatives locales.

Un référent JOP a été désigné dans chaque DRAJES afin de favoriser le partage d'information et de faciliter la mise en place effective de ce plan en lien avec les acteurs locaux. Il s'agit avant tout de repérer et d'accompagner les initiatives locales pour contribuer à leur rayonnement.

Enfin, une somme de 4 millions d'euros est déléguée en 2023 dans le cadre des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux, afin de soutenir les actions les plus significatives et structurantes du plan d'animation (répartition jointe).

Un bilan précis des actions financées vous sera demandé en fin d'année. Des instructions complémentaires vous seront adressées quant aux orientations à suivre au titre de la Grande cause nationale 2024.

8. LE CALENDRIER

Comme indiqué dans l'instruction interministérielle du 25 novembre 2022, la journée olympique du 23 juin 2023 constituera le point de départ de la dynamique d'animation qui prendra fin le 8 septembre 2024, jour de la cérémonie de clôture des jeux Paralympiques. Les actions engagées au titre de la Grande cause nationale prolongeront ensuite cet élan.

Enfin, les DRAJES s'assureront de la bonne articulation des services de l'État en charge, sous l'autorité des préfets, de l'appréciation des conditions de sécurité requises par les projets soutenus.

La ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Amélie OUDEA-CASTERA

DOCUMENT 3



education.gouv.fr

Le 23 juin : Journée olympique et paralympique

La journée olympique et paralympique se déroule chaque année le 23 juin. Plus qu'une manifestation sportive, cette journée est organisée pour promouvoir dans le monde entier les valeurs olympiques sur la base des trois piliers "bouger, apprendre et découvrir".

PROCHAINE ÉDITION LE 23 JUIN 2023

Paix et solidarité, thématique de l'édition 2022

La journée olympique du 23 juin 2022 met cette année à l'honneur la thématique "La paix et la solidarité".

Chaque année, le 23 juin, la Journée olympique est célébrée partout dans le monde et permet à chacun de s'initier à la pratique de sports olympiques en présence d'athlètes, dans le partage et les valeurs de l'olympisme. De plus en plus d'événements sont organisés dans ce cadre chaque année en France et accueillent toujours plus de monde, athlètes comme citoyens, à Paris et en région.

À deux ans des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024 à Paris, la journée olympique donne également l'occasion de réaffirmer l'importance de la mesure 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les écoles primaires.

Les origines de la Journée olympique

Le 23 juin 1894, des délégués de 12 pays réunis à la Sorbonne à Paris votèrent unanimement leur soutien à la proposition de Pierre de Coubertin de faire revivre les Jeux Olympiques. Cette date marque la naissance du Mouvement olympique moderne et la fondation du Comité International Olympique (CIO).

Le CIO a choisi de commémorer cet acte fondateur des Jeux Olympiques au moment de lancer la Journée olympique pour sa première édition, en 1948. Le 23 juin est depuis devenu un symbole du sport et de l'Olympisme, Paris 2024 annonçant par exemple sa candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 le 23 juin 2015.

En 1987 la commission du CIO "Sport pour tous" a instauré la course de la Journée olympique afin d'encourager tous les comités nationaux à célébrer cette journée et de promouvoir la pratique du sport de masse.

Bouger, apprendre et découvrir

Aujourd'hui, la Journée olympique est bien davantage qu'une simple course ou manifestation sportive et son organisation repose sur trois piliers : Bouger, apprendre et découvrir.

Bouger

Encourager la population à être active à l'occasion de la Journée olympique. Bouger peut

faire référence à toutes sortes d'activités physiques destinées à des personnes de tout âge, indépendamment de leurs aptitudes.

Apprendre

La Journée olympique permet de réfléchir à la contribution du sport aux grandes questions sociales qui touchent votre communauté telles que l'éducation, la promotion de la santé, la prévention du VIH, la responsabilisation des femmes et des jeunes filles, la protection de l'environnement, l'édification de la paix et le développement communautaire. Être un citoyen responsable fait également partie de la philosophie de l'Olympisme.

Découvrir

Ce pilier est une incitation à la découverte de nouveaux sports et de nouvelles activités jamais faits auparavant.

Le saviez-vous ?

La pratique du sport est une nécessité. Alors que la crise sanitaire frappe les plus fragiles, et que la sédentarité gagne du terrain, le développement du sport à l'école constitue un véritable enjeu de santé, d'épanouissement, d'égalité et de réussite pour les élèves. Intégrer l'exercice physique à son mode de vie dès le plus jeune âge est donc essentiel.

Pour y parvenir, l'ambition est de faire converger les efforts de tous les acteurs : enseignants du premier degré, professeurs d'EPS, et de créer davantage de passerelles entre le monde scolaire et le monde associatif sportif. C'est à cette condition que la France deviendra une nation plus sportive, plus confiante, en meilleure santé.

[Plus de sport à l'école, une grande priorité pour le Sport](#)

Cette journée est organisée depuis 1948 et, depuis 1987, s'appuie sur les trois mots d'ordre « bouger », « apprendre », « découvrir ».

Pourquoi le 23 Juin ? En 1893, à la Sorbonne à Paris, le fondateur des Jeux Olympiques, Pierre de Coubertin, réunit pour la première fois tous les acteurs du sport mondial en vue d'organiser les premiers jeux olympiques. Les derniers ont eu lieu pendant l'Antiquité grecque, à Athènes. Cette date historique a été choisie pour cette journée où le sport est ouvert à toutes et tous.

Plus de 700 projets sont organisés à travers la France, avec la participation des fédérations sportives qui promeuvent leur sport avec passion et envie.

Cette année, les deux thèmes choisis sont la paix et la solidarité. Ainsi, les Françaises et les Français seront invités à se mobiliser pour la paix en parcourant 2024 m à pied, à vélo ou en trottinette et en le partageant sur ses réseaux sociaux afin de créer une grande chaîne de solidarité.

En 2017 par exemple, un des événements les plus spectaculaires, fut une piste d'athlétisme flottant sur la Seine.

La journée Olympique se prolonge tout au long du week-end avec comme principal temps fort une grande fête sportive et culturelle le dimanche 26 juin aux abords du Stade de France, futur site olympique de Paris 2024. Des démonstrations et des initiations, en présence d'athlètes de l'équipe de France unifiée, seront proposées gratuitement au public.

DOCUMENT 4



Site eduscol.education.fr

Journée nationale du sport scolaire

Mis à jour : septembre 2022

La Journée nationale du sport scolaire (JNSS) a pour objectif de mieux faire connaître et promouvoir les activités proposées par les associations et les fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS, et UGSEL) auprès des élèves, équipes éducatives, parents d'élèves, du monde sportif local et des collectivités territoriales.

Description de l'action

La Journée nationale du sport scolaire est prévue cette année pour se tenir le mercredi 21 septembre 2022. C'est l'occasion pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), avec l'ensemble des fédérations sportives scolaires de promouvoir le développement de la pratique sportive ainsi que les valeurs du sport et de l'Olympisme à l'École sur l'ensemble du territoire. À tous les échelons du sport scolaire, des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous, sont organisées sur le thème de l'inclusion par le sport.

Cette Journée doit permettre ainsi la promotion du sport scolaire, de la maternelle au lycée, de montrer au travers des démonstrations le dynamisme de plus de 2 millions d'élèves licenciés et d'attirer de nouveaux élèves vers le sport scolaire.

Dans les écoles et établissements, tout ou partie de la matinée du 21 septembre peut être banalisée afin de permettre la conduite d'actions bénéficiant à l'ensemble des élèves ainsi que la continuité avec les activités de l'association sportive se déroulant l'après-midi.

L'organisation d'événements sportifs permettant la rencontre des élèves autour du sport scolaire sera privilégiée et organisée par les fédérations sportives scolaires et services déconcentrés, dans le respect des recommandations sanitaires en vigueur. Les établissements scolaires ainsi que les associations sportives scolaires sont également invités à mettre en place au niveau local, ou intra-muros, des activités pour l'ensemble des élèves. Pour information, l'évènement national de la JNSS sera organisé à la halle Carpentier Paris 13°.

Élèves concernés

La mobilisation du plus grand nombre d'élèves est recherchée. De nombreuses activités adaptées aux niveaux et aux besoins des jeunes (écoliers, collégiens et lycéens) sont proposées durant cette Journée.

Objectifs pédagogiques

À deux ans des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, la Journée nationale du sport scolaire, en tant que premier temps fort de l'année scolaire, lancera la reprise d'activités

physiques et sportives au sein des associations sportives scolaires de l'école (USEP) et du collège (UNSS UGSEL).

Lors de cette journée, tous les élèves sont invités à découvrir et participer aux activités proposées de façon ludique et conviviale. Cette opération vise de plus à informer et sensibiliser les familles et l'ensemble de la communauté éducative au sport scolaire, élément de dynamisation et de cohésion au sein des écoles et des établissements scolaires.

Modalités de participation

Tous les élèves sont invités à découvrir et participer aux activités proposées lors de cette journée par les associations sportives scolaires. Cette opération vise de plus à informer et sensibiliser les familles et l'ensemble de la communauté éducative au sport scolaire, élément de dynamisation et de cohésion au sein des écoles et des établissements scolaires.

Partenaires

Le MENJ travaille étroitement avec le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique et sportif français (CPSF), les fédérations sportives (USEP, UNSS, UGSEL) et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) pour diffuser l'esprit olympique au sein des écoles et établissements scolaires et transmettre durablement la passion du sport à l'horizon 2024 pour toute la génération 2024. Cette journée symbolise cet engagement collaboratif au service de la réussite de tous les élèves

La JNSS s'intègre à la « Semaine européenne du sport » (EWoS), initiative de la Commission européenne destinée à promouvoir le sport et l'activité physique dans toute l'Europe par une campagne baptisée «#BeActive».

DOCUMENT 5



education.gouv.fr

La semaine Olympique et Paralympique

Sport Action éducative

Suite à la désignation de Paris comme ville hôte des Jeux en 2024, une semaine olympique et paralympique est organisée chaque année par le ministère chargé de l'Éducation nationale en partenariat avec le mouvement sportif français. En 2023, elle a lieu du 3 au 8 avril sur le thème de l'inclusion.

A moins de 500 jours de Paris 2024, la 7^e édition de la semaine Olympique et Paralympique est organisée sur le thème de l'inclusion. Plus d'un million de jeunes se mobilisent avec des projets portés à 85% par l'École. Les associations sportives sont notamment mobilisées pour faire de cette semaine un événement réussi pour toutes les écoles et tous les établissements scolaires participants.

Pourquoi une semaine olympique et paralympique ?

Avec la semaine Olympique et Paralympique, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Paris 2024 dédient une semaine par an à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives.

Dans le prolongement de la Journée nationale du sport scolaire d'une part et en amont de la Journée olympique, la semaine Olympique et Paralympique est un moment clé pour éveiller les élèves aux bienfaits de la pratique sportive régulière. Elle participe également à mobiliser les parents autour de cet enjeu.

Plus précisément, cette semaine permet aux enseignants :

- d'utiliser le sport comme outil pédagogique dans les enseignements (sport et mathématiques par exemple)
- de sensibiliser aux valeurs de l'Olympisme en mobilisant les outils éducatifs et ludiques mis à disposition
- de faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques aux élèves, en collaboration avec le mouvement sportif, organisation d'ateliers de pratique sportive
- de faire changer le regard des plus jeunes sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des para sports et en intégrant des rencontres sportives partagées
- d'éveiller les jeunes à l'engagement bénévole

Qui peut participer et comment inscrire un projet ?

Peuvent s'inscrire les :

- écoles et les établissements scolaires de métropole et des outre-mer
- établissements français de l'étranger
- établissements d'enseignement supérieur

Toutes les démarches peuvent être liées à des opérations d'ampleur nationale existantes (rencontres et compétitions nationales ou internationales organisées par l'Usep, l'UNSS, l'UGSEL et la FFSU) ou à des initiatives strictement locales (projets à l'échelle d'une classe, d'un établissement ou d'un réseau d'établissements, à l'initiative d'un Suaps, d'une grande école ou d'une association étudiante etc.).

L'ensemble des démarches menées fait l'objet d'un recensement au niveau national afin de valoriser dans une programmation annuelle les actions liées au sport et à sa dimension éducative en milieu scolaire et dans l'enseignement supérieur.

Le guide de la semaine Olympique et Paralympique 2023

Au sommaire : Qu'est-ce que la semaine Olympique et Paralympique ? Comment participer ? Pourquoi inscrire mon projet sur le site Génération 2024 ? Comment m'inscrire ? J'organise une Semaine olympique et paralympique. Je prolonge la dynamique tout au long de l'année.

30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles primaires

Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. L'Éducation nationale s'engage ainsi, en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école primaire. Celle-ci est complémentaire des trois heures d'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire. Inscrite dans la stratégie nationale sport-santé, cette mesure réaffirme le rôle de l'École dans la promotion de la santé par l'activité physique.

Ces 30 minutes d'activité physique quotidienne sont variées et adaptées au contexte de chaque école : fractionnées ou combinées sur les différents temps scolaires, en lien avec les temps d'enseignement, etc. Cette mesure peut être déployée en partenariat avec les collectivités locales, dans le cadre d'un rapprochement avec le mouvement sportif scolaire et les clubs sportifs affiliés à des fédérations agréées signataires d'une convention.

Les ressources pédagogiques

Des ressources et un programme d'animations pédagogiques sont mis à disposition des enseignants et des élèves à l'occasion de cette Semaine olympique et paralympique, notamment celles du Réseau Canopé et du Comité national olympique français, sont disponibles sur le site éducol.

Ainsi la plateforme La Grande école du sport propose des ressources pédagogiques libres de droit, utilisables en classe, du CM1 à la terminale. Découvrez des vidéos et des compléments pédagogiques sur le sport et l'histoire, le sport et la littérature ou les arts, des témoignages de grands sportifs, des interviews de penseurs contemporains, des vidéos sur le sport et la mondialisation, sur les rapports entre le sport et la santé, etc.

DOCUMENT 6



Site eduscol.education.fr

Dispositif national et accompagnement local pour Génération 2024

Le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, « le sport au service de la société » crée un label Génération 2024 pour les établissements scolaires et universitaires.

Mis à jour : juillet 2022

Dans la perspective des jeux Olympiques de 2024, les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports lancent pour la rentrée 2018, un appel d'offre national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes notamment pour ceux en situation de handicap.

Une impulsion nationale

Le recteur d'académie, Thierry Terret, délégué ministériel aux Jeux olympiques et paralympiques est responsable du pilotage du label génération 2024. Il décrit ci-dessous sa mission.

Génération 2024

“Annoncé dès mars 2017 au milieu de « l'Année de l'Olympisme, de l'Ecole à l'Université » comme l'un des engagements de l'Etat dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le dispositif de labellisation « Génération 2024 » a été déployé à partir de janvier 2018. Ses objectifs sont de valoriser et renforcer les passerelles entre l'institution scolaire et le mouvement sportif, et de construire les conditions pour que la jeunesse se projette avec confiance et ambition vers ce qui sera la plus grande manifestation sportive au monde. Porté conjointement par les ministères de l'Education nationale et des Sports auxquels se sont joints respectivement les ministères de l'Agriculture et de l'Europe et des Affaires étrangères, il s'inscrit dans un ensemble de mesures complémentaires, qui doivent mobiliser dès à présent nos énergies sur l'ensemble du territoire national et s'inscrire dans un temps long, au-delà même de 2024.

Les Jeux olympiques et paralympiques constituent en effet une opportunité exceptionnelle, susceptible de créer des dynamiques positives dans les écoles, les collèges et les lycées. Initialement au cœur du projet coubertinien de rénovation des Jeux olympiques modernes, les relations fortes entre éducation et olympisme doivent désormais laisser une empreinte durable, un héritage dont les nouvelles générations pourront se nourrir, qu'il s'agisse d'engagement pérenne dans une pratique sportive ou d'intégration des valeurs de l'olympisme. Celles-ci, rappelées dans la Charte olympique, constituent une trilogie - excellence, amitié, respect - qui forme autant de défis à relever par notre Ecole. L'excellence, d'abord, qu'elle soit technique pour les champions, technologique pour les équipements, ou organisationnelle pour

les institutions en charge de la manifestation, incarne le goût de l'effort, le dépassement de soi et la quête de connaissances de nos élèves.

L'amitié, ensuite, fait directement écho à la solidarité et à la notion d'équipe que l'on retrouve au cœur des projets éducatifs. Le respect, enfin, s'exprime notamment dans le rejet de toute discrimination, qui est l'une des batailles les plus actuelles de l'Ecole.

Par leur capacité à offrir des modèles d'identification, à permettre à la faculté d'émerveillement de nos élèves de s'exprimer, à montrer dans un rapport de proximité inédit combien le sport peut être un outil d'éducation remarquable à la condition qu'on en accompagne l'utilisation, les Jeux olympiques et paralympiques mettent en perspective les relations entre l'Ecole et le Club pour les nouvelles générations.

En cela, le label Génération 2024 énonce quelques conditions qui fondent le cahier des charges pour les écoles et les établissements scolaires. Développement de projets structurants avec les clubs sportifs locaux, participation aux événements promotionnels olympiques et paralympiques, accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau et mise à disposition des équipements sportifs existants dans l'enceinte de l'établissement scolaire aux associations sportives et entreprises locales constituent ainsi les quatre volets constitutifs des dossiers de candidature à la labellisation.

Si un comité de suivi national a été mis en place, le dispositif est copiloté localement par les recteurs et les directeurs régionaux Jeunesse, Sport et Cohésion sociale. Chacun d'entre eux s'appuie respectivement sur un référent académique et un référent régional Génération 2024, amenés à jouer un rôle essentiel dans le déploiement et la réussite de la labellisation. Ils assurent en effet une action de coordination des actions locales, de conseil et de suivi des relations entre le rectorat, la direction régionale Jeunesse, Sport et Cohésion sociale, le mouvement sportif et les collectivités impliquées, d'incitation en direction des établissements, d'expertise des dossiers de labellisation, d'organisation des temps forts annuels, de communication et de lien avec les administrations centrales.

La mise en place d'un espace numérique dédié au dispositif Génération 2024 répond à une exigence de mise en cohérence nationale des initiatives locales, de lisibilité du dispositif et de communication interne. Elle doit aussi contribuer à mieux faire connaître à l'extérieur de la communauté éducative les formidables initiatives prises localement pour faire de la perspective olympique un précieux levier d'éducation."

Thierry Terret

Délégué ministériel aux Jeux olympiques et paralympiques

DOCUMENT 7



Impact 2024 - site de l'ANS Mis à jour le : 21/03/2023

Présentation

Le soutien aux acteurs socio-sportifs et performance sociale : l'appel à projets "Impact 2024"

En partenariat avec le fonds de dotation Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité national paralympique et sportif français (CPSF), rejoints sur les éditions suivantes par la Ville de Paris, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, la FDJ et la métropole du Grand Paris, l'Agence mène depuis 2020 l'appel à projets national Impact 2024, destiné aux acteurs du mouvement sportif, aux associations et aux collectivités locales et territoriales.

Après avoir soutenu, en 2021, 224 lauréats et labellisé 350 porteurs de projets pour un montant de 5,3M€, l'édition 2022 a permis à la troisième promotion d'accueillir 316 lauréats et plus de 350 labellisés grâce à une enveloppe totale de 6,3M€;

Quatre thématiques

- Le sport pour la santé et le bien-être ;
- Le sport pour l'inclusion, l'égalité et la solidarité ;
- Le sport pour l'éducation et la citoyenneté ;
- Le sport pour le développement durable.

Exemple de projet lauréat 2022 : ANESTAPS - Friperie sport planète

Créée en 1999, l'ANESTAPS, Association Nationale des Étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, est aujourd'hui l'unique organisation représentative des 150 000 jeunes dans le champ du sport et de l'animation.

Le projet « Friperie sport planète », permet notamment aux étudiants de se procurer du matériel sportif de seconde main à moindre coût. C'est aussi un guichet unique d'information et de recensement des pratiques d'activités, qu'elles soient fédérales, libres, mais également des infrastructures permettant les mobilités durables et actives.

Ces friperies seront également des lieux de formation sur diverses thématiques liées au développement durable. Ce projet a vocation à lutter contre la sédentarité en proposant du matériel sportif, des activités et des renseignements le tout en rendant les jeunes acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique.

Exemple de projet lauréat 2021 : Association "Tu vis tu dis", promouvoir la mixité, accompagner la conquête de l'espace public par les femmes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles grâce au sport

L'association a été lauréate d'une subvention de 30 000 € pour son projet de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et d'appropriation de l'espace public par les femmes. L'objectif est de déployer sur 10 territoires cibles (5 arrondissements parisiens et 5 villes de Seine-Saint-Denis) plusieurs actions articulées autour de 4 disciplines.

Ainsi, les programmes Sine Qua Non FC, Squad, BoostHer, et Ride, proposent respectivement des entraînements bi-menusels de football dans des city stades, des sessions sportives mixtes de running et de renforcement musculaire, des séances de boxe dans des espaces de street workout, et des initiations au skateboard.

La mise en place de ces actions se fait avec le soutien des marraines de l'association (Lucie Woodward, Sarah Ourahmoune, Candice Prevost et Méлина Boetti) et des associations partenaires (Futebol da Forca, Boxer Inside, Handsaway).

Une application Sine qua non va également être créée dans ce cadre pour accompagner la pratique sportive quotidienne des femmes. Grâce à l'appui technique de Runnin'city, il sera possible d'y retrouver toutes les informations utiles pour l'organisation de la pratique, tels la liste des équipements sportifs en libre accès de la ville, l'agenda des différentes actions menées, des vidéos d'entraînement et de défis sportifs... Des contenus de sensibilisation au harcèlement de rue et aux violences sexistes et sexuelles seront également proposés, avec la cartographie de lieux d'accueil des femmes victimes dans les territoires concernés par les actions. Enfin, des parcours de running seront proposés pour mettre en avant des rues et bâtiments portant des noms de femmes, permettant de faire découvrir, grâce à un audioguide et des podcasts, des sportives connues ou moins connues et participer à l'émergence de role model. Les programmes seront développés en 2022 de manière régulière sur les territoires ciblés.

Exemple de projet lauréat 2020 : Remobilisation par l'activité physique adaptée des personnes en situation de précarité

Co-construit avec Emmaüs Solidarité, l'association VIACTI et Sport et Citoyenneté, ce programme est lauréat de la première promotion « Impact 2024 » et bénéficie d'une subvention de 75 000 €.

Son objectif principal : remettre en mouvement des publics en situation de précarité, au sens propre, comme dans leur démarche d'insertion. Ainsi, 50 participants accompagnés dans 5 centres d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale par Emmaüs Solidarité ont bénéficié de ces séances de sport, étalées sur toute l'année 2020, en présentiel comme en visioconférences selon les règles sanitaires.

Finalement, une large majorité des participants pensent que ces séances d'activité physique leur ont permis de gagner en motivation dans leur vie quotidienne ; ce programme a eu un effet indéniable sur le moral et a souvent permis de redonner un sens au quotidien des participants. Il a également convaincu les professionnels sociaux quant à l'impact de l'activité physique dans l'accompagnement social.

DOCUMENT 8



site cnosf.franceolympique.com

CLASSES OLYMPIQUES

Les classes olympiques sont une action éducative à destination des établissements scolaires utilisant des thématiques Olympiques et sportives comme support des apprentissages.

Les classes Olympiques s'adressent aux élèves scolarisés en maternelle, élémentaire et secondaire.

UN PROJET DE CLASSE

L'enseignant formule un projet de classe qui mobilise l'Olympisme et la culture sportive de manière multidisciplinaire afin d'aborder le programme scolaire :

- les Jeux Olympiques peuvent être le support d'activités pédagogiques ludiques et variées : défi-lectures thématiques, découverte du pays d'accueil, exercices mathématiques à partir des chiffres-clés d'un événement, sensibilisation au sport santé, etc.
- le terrain de sport et la pratique d'activités physiques restent bien sûr un terrain privilégié pour l'investissement par les enfants des valeurs olympiques.

Comment s'inscrire dans la démarche ?

1. Enregistrement sur la [plateforme CNOSF](#)
2. Étude du projet par le CNOSF
3. Transmission de l'avis favorable ou défavorable de « labellisation »
4. En cas d'avis favorable
 - Envoi d'un mail de confirmation de la labellisation au porteur de projet avec ouverture de l'accès aux ressources numériques et mise en relation avec le CROS/CTOS ou CDOS référent sur le territoire
 - Envoi d'un mail au CROS/CTOS ou CDOS référent pour accompagnement du porteur de projet
 - Transmission de la dotation promotionnelle via le CROS/CTOS ou CDOS référent
 - Remontée des bilans d'activités et éléments de valorisation via le CROS/CTOS ou CDOS référent

DES TEMPS FORTS AU COURS DE L'ANNÉE

L'enseignant organise un ou plusieurs temps forts sur l'Olympisme au cours de l'année scolaire. C'est l'occasion pour les enfants d'appréhender l'Olympisme en action ou de valoriser les apprentissages et productions réalisés au cours de la période : ils réinvestissent leurs connaissances et exploitent leurs compétences en participant à des manifestations relatives à l'Olympisme, dans leur établissement, ou à proximité.

Ces temps forts peuvent avoir des identités et ampleurs diverses :

- rencontre avec un athlète de haut-niveau, visite ou réalisation d'une exposition, d'un spectacle, organisation d'un mini-tournoi olympique, etc.
- invitation d'autres classes de l'établissement et/ou d'autres établissements scolaires à proximité, afin de développer les passerelles CM2-6ème et 3ème-2nde.
- participation à la « Semaine de l'Olympisme à l'école » organisée par le ministère de l'Éducation nationale.

AVEC QUI ? ACTEURS MOBILISÉS...

Coordination et appui : les Comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs, CROS et CDOS

L'inscription et la labellisation s'effectuent *via* une plateforme CNOSF réorientant les projets validés vers les CROS/CTOS et CDOS concernés.

Mise en œuvre opérationnelle : établissement scolaire (équipe pédagogique) en lien avec la direction académique des services de l'éducation nationale, DASEN) et/ou la direction régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ou la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Soutien dans la mise en œuvre :

- associations sportives locales
- fédérations scolaires (délégations territoriales)
- collectivités

EXEMPLE : LES CLASSES OLYMPIQUES SCIENCES ET SPORT

En 2013, suite aux travaux de recherche de l'équipe ROBIOS (RObotique, BIOMécanique, Sport et Santé) de l'Institut P' (laboratoire de recherche de l'Université de Poitiers), le Comité national olympique et sportif français et l'Université de Poitiers ont confié au CRITT Sport Loisirs (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies en Sport et Loisirs) le développement du concept des classes olympiques sciences et sport dans le but de considérer le sport comme vecteur d'apprentissage pour d'autres matières : mécanique et sciences de l'ingénieur en particulier.

Le sport constitue un thème de convergence : la réalisation, l'observation et l'analyse du geste sportif permettent de s'approprier des concepts explicatifs du mouvement pour acquérir une véritable culture des sciences de l'ingénieur. Un projet de classe olympique qui propose l'organisation d'ateliers scientifiques reposant sur l'activité sportive est ainsi nommé « classe olympique science et sport ». Il a pour enjeu éducatif de s'appuyer sur l'expérience motrice (bouger, sauter), observée et analysée à l'aide d'outils technologiques, pour comprendre les conditions de réalisation des mouvements humains. L'élève peut ensuite réinvestir ses connaissances dans un objectif d'amélioration de ses performances.

Les classes olympiques sciences et sport : utiliser le sport dans l'apprentissage d'autres matières

A travers des ateliers scientifiques tels que la mesure de la détente verticale ou encore l'analyse de la foulée de course, les principaux enjeux des Classes olympiques sciences et sport sont ainsi de :

- lutter contre le décrochage scolaire vis-à-vis des sciences,
- contribuer à la compréhension du monde, enjeu de la culture scientifique,
- développer chez les adolescents le goût pour les sciences de l'ingénieur,
- développer une intervention pluridisciplinaire.

Face au succès important de ces classes Olympiques auprès des élèves et de leurs enseignants, il a été décidé de les développer à l'international. Une convention portant sur la mise en œuvre des classes Olympiques sciences et sport au sein des Institutions Santo Tomas au Chili et des établissements de l'Académie de Poitiers, a ainsi été signée vendredi 5 septembre entre les Institutions Santo Tomas, le Rectorat de l'Académie de Poitiers, le CRITT Sport Loisirs et l'Université de Poitiers. L'objectif de la convention du 5 septembre est d'intégrer le dispositif dans la formation des collégiens chiliens et de permettre la mise en œuvre des classes Olympiques sciences et sport au sein des Institutions Santo Tomas.

C'est dans ce contexte qu'a été officialisé le jumelage entre un collège de l'Académie de Poitiers (René Caillé à Saintes) et un collège chilien du réseau Santo Tomas en présence du Recteur de l'académie de Poitiers et du Recteur du réseau Santo Tomas au Chili.

Des mallettes pour vulgariser

Le 6 octobre, le CNOSF, représenté par sa vice-présidente déléguée, Françoise Sauvageot, l'Université de Poitiers, le Rectorat et le CRITT ont signé une autre convention afin d'officialiser une action de vulgarisation scientifique autour des mallettes pédagogiques conçues par le CRITT, financées par le CNOSF, l'Union européenne et la Fondation du sport français, et qui est déjà utilisée dans l'Académie de Poitiers. Cette convention permettra par ailleurs d'utiliser les activités physiques et sportives comme thème de convergence dans l'apprentissage des sciences de l'ingénieur et des concepts fondamentaux de la mécanique, si difficiles à inculquer.

Enfin, un site internet dédié aux « classes olympiques Sciences et sport » a été créé à destination des collégiens. Son adresse : <http://robioss.critt-sl.eu>, avec les deux codes d'entrée identiques : le mot « invité ». Ce site, faisant le point sur 25 ans de préoccupations et de recherche sur le sujet, a déjà accueilli plus de 1500 visiteurs en un peu plus de deux mois d'existence.

DOCUMENT 9



site cnosf.franceolympique.com

LES ATELIERS OLYMPIQUES

Les ateliers olympiques sont une action éducative à destination des enfants de 7 à 16 ans prenant part aux activités périscolaires proposées par les collectivités - un projet pourrait également être envisagé pour une population d'enfants de 3 à 6 ans.

QUEL CONCEPT ?

Les ateliers olympiques utilisent des thématiques olympiques et sportives comme support d'animation de différentes activités de loisirs et périscolaires. Ils proposent :

- un projet clé en main d'animation d'activités autour de l'Olympisme :
 - L'animateur territorial et ou l'animateur sportif de club dispose, en fonction de son projet, de différentes pistes d'animation permettant de mettre en situation les enfants et leur faire « manipuler » de manière ludique les préceptes et événements olympiques.
 - Les Jeux Olympiques peuvent être le support d'activités ludiques et variées : concours, productions manuelles, etc.
 - Les activités physiques et sportives restent, bien sûr, une occasion privilégiée pour la découverte de l'Olympisme, des Jeux Olympiques, des valeurs et symboles associés.

- des activités à géométrie variable :

Le concept se veut souple dans sa mise en œuvre. Il repose sur trois axes majeurs d'animation :

- Des défis/challenges sportifs adaptés aux infrastructures d'accueil.
- Des ateliers de découverte culturelle et artistique - travaux manuels, visite de musée, etc.
- Des échanges/rencontres autour de l'Olympisme et ses valeurs.

Sur cette base, le projet d'animation peut se structurer autour d'une journée, d'une semaine, d'une période de l'année voire d'une année entière.

Historique

Initié en 2006 par l'Académie nationale olympique française, le premier Camp olympique de la jeunesse s'est déroulé au centre ASPTT de Villecresne (94), du 5 au 7 juillet 2008, avec 32 enfants des classes de CM2 des écoles de Villeneuve Saint-Georges.

Durant trois jours, ces derniers s'étaient essayés au handball en fauteuil ou à la course en aveugle aidés par un guide, avaient pu décomposer tous les gestes d'un 100m, disputer une course d'orientation, faire de la lutte, découvrir les sports antiques, participer à différents ateliers centrés autour des valeurs du sport...

Déclinés depuis 2009 en version hivernale, le camp olympique a fait le tour de France, depuis Poitiers jusqu'à Vaujany en passant par le Val d'Oise. L'expérience de ces ateliers a permis de faire évoluer le concept pour pouvoir en élargir la diffusion

ACTEURS MOBILISÉS

- Coordination et appui : CROS/CDOS

- Mise en œuvre opérationnelle : Collectivités (Service jeunesse / Accueil collectifs sans ou avec hébergement) en lien avec la direction académique des services de l'éducation nationale, DASEN, et/ou la direction régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ou la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

- Soutien dans la mise en œuvre : associations sportives locales, fédérations scolaires (délégations territoriales).

Comment s'inscrire dans la démarche ?

1. Enregistrement sur la plateforme CNOSF

2. Étude du projet par le CNOSF.

3. Transmission de l'avis favorable ou défavorable de « labellisation ».

4. En cas d'avis favorable :

Envoi d'un mail de confirmation de la labellisation au porteur de projet avec ouverture de l'accès aux ressources numériques et mise en relation si ce n'est déjà fait avec le CROS/CTOS ou CDOS.



Site terredejeux.paris2024.org

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif (fédérations, CROS-CDOS, CTOS) qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux. Ce label est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France. Depuis septembre 2022, les clubs sportifs peuvent utiliser le label Terre de Jeux 2024 si leur fédération est labélisée. Il leur suffit de se rapprocher de leur fédération qui leur fera parvenir le kit de communication associé et utilisable par les clubs sportifs de la fédération.

Les Clubs 2024, l'émotion des Jeux au cœur des territoires

Afin de faire vivre les Jeux partout sur le territoire, Paris 2024 a voulu des programmes de célébrations personnalisables et flexibles, afin de répondre au mieux aux objectifs de chacune des collectivités.

La stratégie des célébrations de Paris 2024 vous a été dévoilée à l'occasion du webinaire des collectivités Terre de Jeux 2024, le 21 septembre dernier, en Moselle. Afin de faire vivre les Jeux partout sur le territoire, Paris 2024 a voulu des programmes de célébrations personnalisables et flexibles, afin de répondre au mieux aux objectifs de chacune des collectivités. Ces dispositifs devront permettre de faire vivre la magie des Jeux au-delà des sites de compétitions.

Le « Live des Jeux », décliné durant l'été 2021 sur le territoire national à l'occasion des Jeux de Tokyo, a fait office de premier test grandeur nature. Des études, sondages et échanges qualitatifs avec des collectivités hôtes et Terre de Jeux 2024 ont ensuite permis à Paris 2024 d'adapter les grands principes de sa stratégie de célébrations. Cette consultation au long cours des acteurs de terrain et des parties prenantes l'a profondément nourrie.

En insufflant sur tous les territoires une dynamique unique et festive, les célébrations contribueront à nous faire vibrer à l'unisson en 2024 !

Après transmission du cahier des charges ainsi que du guide pratique des Clubs 2024, les équipes de Paris 2024 souhaitent connaître l'intention des collectivités, d'ici le 7 décembre 2022, de prendre part au programme des sites de célébrations des Jeux, les Clubs 2024 en le déclinant sur leurs territoires

Des Dossards dans les Territoires

Permettez à vos habitants de gagner des dossards pour le Marathon Pour Tous de Paris en 2024

Les courses à venir :

1er avril 2023 - Paren'dix - Parentis en Born : Dossards à gagner pour le 10 kms du MPT

1er avril 2023 - Déci'Run - Décines-Charpieu : Dossards à gagner pour le 10 kms du MPT

2 avril 2023 - Marathon de Chinon - Chinon : Dossards à gagner pour le Marathon et le 10 kms du MPT

2 avril 2023 - Semi-marathon de Liffré- Liffré : Dossards à gagner pour le 10 kms du MPT

8 avril 2023 - Les 10 kms de Boulogne sur Mer - Boulogne sur Mer : Dossards à gagner pour le 10kms du MPT

16 avril 2023 - La Pisciacaise - Poissy - Dossards à gagner pour le 10 kms du MPT

23 avril 2023 - Semi-marathon de Nantes - Nantes Métropole - Dossards à gagner pour le 10 kms du MPT

1er mai 2023 - 10 kms et semi-marathon Grand Paris Sud - Grand Paris Sud - Dossards à gagner pour le 10 kms du MPT

14 mai 2023 - Semi-marathon de Troyes - Troyes : Dossards à gagner pour le 10 kms du MPT

Pour la première fois de l'histoire, Paris 2024 propose aux spectateurs de se lever des gradins pour vivre l'expérience des Jeux dans la peau d'un athlète. Ainsi, le Marathon Pour Tous de Paris 2024 se déroulera sur le même parcours que la mythique course du Marathon Olympique. Une distance plus courte de 10km sur ce même parcours sera également proposée pour permettre à chaque sportif – confirmé et débutant, jeune et moins jeune – de vivre une expérience unique pendant les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Plus de 2 000 membres du Club Paris 2024 ont d'ores et déjà remporté leurs précieux sésames et seront présents sur la ligne de départ en août 2024. Pour que cette expérience puisse profiter à tous, dès maintenant les collectivités labélisées Terre de Jeux 2024 peuvent offrir la possibilité à leurs habitants de remporter également leurs dossards pour le Marathon Pour Tous grâce aux courses hors stade organisées sur leur territoire.

Pour être admissibles les courses doivent respecter 3 contraintes :

- Le nom de la course ne doit pas contenir de nom de partenaire
- La course doit être labélisée FFA ou FFTRI
- La distance doit être de 10km, Semi-Marathon, Marathon ou Triathlon

Vous voulez candidater avec votre collectivité pour faire gagner des Dossards dans votre Territoire ? Remplissez ce formulaire et nous vous recontacterons 1 mois avant l'évènement afin de vous avertir si votre candidature a été retenue ou non.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore obtenu leur dossard pour le Marathon Pour Tous, rendez-vous sur le site du Club Paris 2024 pour relever des défis et tenter de remporter un dossard.

DOCUMENT 11



site service-civique.gouv.fr

Service civique - Génération 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 représentent une occasion unique de mettre le sport au service d'objectifs sociaux et environnementaux. Pour atteindre ces objectifs, l'Agence du Service Civique, Paris 2024 et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ont l'ambition de faire bénéficier à 10 000 volontaires par an des missions labellisées « Génération 2024 ».

Le programme de Service Civique « Génération 2024 » vise à développer l'engagement citoyen des jeunes sur des missions en faveur de l'impact social et environnemental du sport, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront prochainement en France.

Ces missions de Service Civique permettront aux organismes et aux jeunes engagés de faire partie de la communauté Paris 2024 et de véhiculer les valeurs de l'olympisme, de contribuer à l'héritage des Jeux et d'être au contact des populations afin de développer ou de renforcer les actions que les structures mènent dans leur territoire auprès des populations.

Si vous avez entre 16 et 25 ans, jusqu'à 30 ans si vous êtes en situation de handicap, retrouvez toutes les annonces dans [Trouver ma mission](#) en utilisant les mots-clés Génération 2024.

GÉNÉRATION 2024 : 57 JEUNES EN MISSION DE SERVICE CIVIQUE

Depuis 2022, 57 jeunes français de tous les horizons vivent une expérience citoyenne unique aux quatre coins du monde au sein du Mouvement Olympique et Paralympique, à travers un programme mis en place par Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et l'Agence du Service Civique. Ils sont déployés pendant un an dans des Comités nationaux olympiques (CNO) et des Comités nationaux paralympiques (CNP) sur les cinq continents, et réalisent des missions de Service civique labellisées Génération 2024. Ainsi, ils participent directement au renforcement de la pratique sportive et de l'impact social du sport à travers le monde.

Ce programme est cofinancé par le Comité International Olympique (CIO), l'Association francophone de CNO (AFCNO) et l'Agence du Service Civique, et avec le soutien du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF). Il contribue à l'objectif des 30 000 missions de Service Civique Génération 2024 d'ici 2024 porté par Paris 2024, le CNOSF et l'Agence du Service Civique.

57 JEUNES SÉLECTIONNÉS PARMIS PLUS DE 3 500 CANDIDATURES

Les missions de Service Civique Génération 2024 sont accessibles à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap). Ce dispositif permet aux jeunes de tous horizons de trouver leur place dans les Jeux de Paris 2024. En plus des 7 500 missions déjà pourvues en 2022, le programme est ouvert à l'international, dans les Comités nationaux olympiques et les Comités nationaux paralympiques que la France accueillera à son tour pendant les Jeux, à l'été 2024.

24 jeunes ont été déployés en 2022, et 33 volontaires se lanceront dans l'aventure internationale cette année. Le programme permet ainsi déjà à des CNO, CNP et Unions francophones de 33 pays sur les 5 continents d'accueillir des volontaires : Albanie, Australie, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Brésil, Canada, Cap-Vert, Comores, Danemark, France, Grande Bretagne, Grèce, Guatemala, Kosovo, Lesotho, Maldives, Namibie, Ouganda, Rwanda, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa américaines, Sao-Tomé-Et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sri Lanka, Tanzanie, Togo, Tunisie, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe.

Le portrait des volontaires sélectionnés est à l'image de la jeunesse d'aujourd'hui : mixte, inclusive, en situation de handicap ou non, de tous niveaux de diplôme de BAC à BAC+5 et issus de toutes la France, y compris des Outre-mer. Ils ont pour point commun de souhaiter s'engager pour l'intérêt général, de partager la conviction que le sport change les vies et qu'ils peuvent contribuer à sa prise en compte dans les enjeux de leur génération. Avant leur départ, ils suivent une semaine de formation donnée par Paris 2024 et le CNOSF qui leur donnent tous les outils pour mener à bien leur mission et créer des projets au sein de leur structure d'accueil.

Célia, volontaire en Service Civique au CNO du Danemark en 2022 : « En janvier 2022, je prenais la décision de partir vivre dans un des pays les plus heureux du monde. Le CNO du

Danemark m'a ouvert ses portes et c'est ainsi qu'a commencé une grande aventure professionnelle et humaine. En Scandinavie, où la culture du sport est omniprésente, j'ai le sentiment d'avoir pris en maturité dans mon rapport à l'interculturalité. A l'issue de cette mission, j'ai rejoint l'organisation des Jeux de Paris 2024 pour m'occuper du suivi des Comités nationaux paralympiques européens dans leur préparation aux Jeux. J'ai la volonté de mettre mon expérience au sein du CNO du Danemark au service des autres comités européens pour que leurs athlètes brillent en 2024. »

Aline, volontaire en Service Civique au CNO du Canada en 2022 : « J'ai quitté la Bretagne pour rejoindre le CNO du Canada, basé à Montréal, en juillet 2022. J'ai la chance de travailler avec une équipe dynamique et ambitieuse dans laquelle je suis pleinement intégrée. Nous travaillons au renforcement du lien avec les communautés autochtones canadiennes dans l'organisation d'événements sportifs. J'apprends beaucoup sur moi-même et je n'hésite pas à être force de proposition. J'espère être volontaire auprès du CNO du Canada pendant les Jeux de Paris 2024. »

Emilie, volontaire en Service Civique au CNO de Tanzanie en 2023 : « Tout juste diplômée, à la recherche d'une expérience enrichissante, j'ai décidé de m'engager auprès du CNO de Tanzanie pour une mission de Service civique Génération 2024 de 12 mois. Fin janvier 2023, j'intégrerai l'équipe du Comité National Olympique Tanzanien à Dar es Salaam. Dans le but de vivre un échange culturel, linguistique, social et sportif, je m'envole vers l'Est de l'Afrique pour promouvoir les valeurs olympiques auprès de jeunes publics. Dans un an, j'espère retourner dans ma région, en Guadeloupe, avec mes valises pleines de nouveaux souvenirs, d'expériences, d'outils, et de compétences pour poursuivre ma carrière professionnelle dans le champ de la coopération internationale. »

João Manuel Da Costa Alegre Afonso, le Président, du CNO de Sao-Tomé-et-Principe ayant accueilli un volontaire en 2022 : « Pour le programme Ambassadeur génération 24, nous avons reçu deux merveilleuses volontaires, Mégane et Sarah, avec lesquelles nous avons eu un très bel échange que ce soit au niveau culturel ou professionnel. Elles ont travaillé avec nous sur des projets tels que Sport for Life ou la journée de la femme, et ont initié le projet du sport scolaire qui est nous tient beaucoup à cœur. Ce fut une très belle expérience et nous espérons recevoir plus de volontaires au sein de notre pays et CNO »

DES MISSIONS CONTRIBUANT À L'HÉRITAGE DES JEUX DE PARIS 2024 À L'INTERNATIONAL

Pendant leur mission, les volontaires participent à une grande diversité de projets d'intérêt général portés par les CNO et CNP. Ils contribuent aux objectifs suivants : promouvoir les valeurs et la culture olympique et paralympique, renforcer la pratique du sport - en particulier, pour les publics qui en sont le plus éloignés – et renforcer le rôle du sport pour le développement durable. C'est ainsi que les missions de Service Civique Génération 2024 contribuent à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à l'international.

UN TREMPLIN POUR LE PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES JEUX DE PARIS 2024 ET POUR L'AVENIR

Ces 57 jeunes pourront valoriser leur expérience en Service Civique dans le cadre de leur candidature au Programme des volontaires des Jeux de Paris 2024. Sur les 24 volontaires de la première promotion, 18 d'entre eux se sont pré-inscrits pour devenir volontaires pendant les Jeux de Paris 2024 et ont exprimé le souhait d'être affectés aux postes d'assistants des CNO dans lesquels ils ont été déployés pendant un an. Leur sélection et leur affectation seront connus fin 2023.

Avant même la fin de leur mission, la majorité des volontaires de la promotion 2022 a pu valoriser son expérience et son engagement dans la recherche d'emploi ou la poursuite d'étude. Une volontaire a ainsi été embauchée par la Fédération française de Badminton, avec qui elle a collaboré pendant sa mission de Service civique à l'Union francophone de badminton, et une autre volontaire a rejoint Paris 2024 en CDI.

Pour trouver une mission de Service Civique Génération 2024, rendez-vous sur [le site du Service Civique](#).

Tony Estanguet, Président de Paris 2024 : « Grâce aux volontaires Génération 2024, l'énergie des Jeux et la conviction que le sport change les vies sont partagées sur les cinq continents. Et en retour, ces missions vont changer la vie de ces jeunes engagés et ouverts sur le monde. Merci aux CNO, CNP et Unions francophones qui nous font confiance et qui permettent à cette génération 2024 de vivre une expérience olympique et paralympique unique, qui la formera dans les meilleures conditions pour devenir volontaire pendant les Jeux ! »

Brigitte Henriques, Présidente du CNOSF : « S'engager dans une mission de Service Civique à l'international représente une opportunité unique pour notre jeunesse et notre mouvement sportif. Ce dispositif est une illustration parfaite du pouvoir du sport comme outil d'éducation et d'inclusion. Je tiens à féliciter une nouvelle fois les 33 nouveaux ambassadeurs du programme Ambassadeurs Génération 2024, qui, par leur engagement, incarneront ces valeurs d'ouverture et de solidarité qui nous tiennent tant à cœur. Merci également à l'ensemble de nos homologues olympiques et paralympiques pour leur confiance et leur implication auprès des volontaires. »

Nadia Bellaoui, Présidente de l'Agence du Service civique : « Les engagés de Service Civique Génération 2024 vont vivre une expérience unique. Ils vont porter à l'international les valeurs de l'olympisme et les éprouver, très concrètement, dans leurs actions en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion de la pratique sportive. Nul doute que cette génération façonne un héritage durable des jeux ! ».

[1] Regroupements de fédérations de pays francophones d'un même sport en charge de le développer dans l'espace francophone



Site WWF France

Paris 2024, premiers Jeux alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris

Convaincu que les Jeux Olympiques et Paralympiques constituent une opportunité unique de transformer les territoires sur le long terme et d'impliquer le plus grand nombre dans une démarche responsable, le WWF France s'est engagé dans un partenariat stratégique avec le comité de candidature Paris 2024. L'ambition commune ? Organiser des Jeux à impact environnemental positif qui accélèrent la transition écologique et contribuent à réinventer les villes et les modes de vie.

Concilier sports et urbanisme avec l'environnement

Les villes sont aujourd'hui le lieu de solutions locales à apporter au défi climatique mondial. Avec Paris 2024, nous proposons les premiers Jeux alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, des jeux à impact environnemental positif accélérant la transition écologique des territoires.

Si les sportifs sont en quête d'air pur et de nature pour s'entraîner, paradoxalement sport et environnement ne font pas toujours bon ménage, surtout quand il s'agit de grands événements sportifs planétaires qui déplacent athlètes, journalistes et visiteurs, le plus souvent par avion, et consomment d'immenses quantités de ressources matérielles. Les Jeux Olympiques et Paralympiques n'échappent pas à la règle, d'autant qu'ils sont le plus souvent à l'origine de nouvelles infrastructures sportives, d'hébergement ou de transport.

L'histoire environnementale des Jeux Olympiques est ainsi en demi-teinte, émaillée tantôt d'échecs retentissants (Montréal, Moscou ou Athènes), tantôt de bilans un peu plus positifs (Los Angeles, Barcelone, Sydney), voire de réelles avancées (Londres 2012).

Les olympiades deviennent dès lors pour le WWF synonyme d'un double défi : rendre les Jeux porteurs d'un héritage positif pour les territoires en inscrivant leur préparation dans une dynamique de transition écologique des villes hôtes, et reconnecter sport et environnement pour les mettre au service l'un de l'autre.

Le WWF s'investit depuis de nombreuses années tant sur les questions de sports et environnement que d'urbanisme durable. Il a ainsi accompagné le comité d'organisation des Jeux d'hiver de Turin 2006, et su prendre part à la définition et à l'organisation des Jeux de 2012, dès la candidature de Londres.

Le partenariat entre Paris 2024 et le WWF France

En février 2016, le Comité de candidature Paris 2024 a souhaité affirmer le développement durable comme l'une de ses priorités et a organisé la création d'un Comité d'Excellence

Environnementale, composé de 24 personnalités qualifiées et engagées pour l'environnement. Pour présider ce Comité, garant de l'ambition environnementale de la candidature, Tony Estanguet sollicita Isabelle Autissier, sportive engagée et Présidente du WWF France.

Le WWF France, conscient de l'opportunité que représentent les Jeux pour les territoires et leurs habitants, accepta cette proposition, à la condition que ses équipes et celles du comité de candidature travaillent ensemble à la définition de la stratégie environnementale de la candidature. Cette décision a été facilitée par le concept des Jeux déjà défini démontrant la volonté sincère de Paris 2024 de s'inscrire dans la lignée de Londres 2012. Celui-ci posait, en effet, de bonnes bases pour proposer des Jeux durables : 95% de sites existants et temporaires, des constructions répondant aux besoins des territoires et une compacité des sites (85% des sites à moins de 10 km du village) conjuguée à un système de transport performant.

En mai 2016, le WWF France et Paris 2024 formalisaient leur partenariat. Celui-ci prévoyait l'accompagnement des équipes du WWF France pour la définition de la stratégie environnementale de la candidature et la présidence du Comité d'Excellence Environnementale par Isabelle Autissier. Paris 2024 soutenait au travers de ce partenariat l'initiative « Réinventer les villes » du WWF France dont il constitue une illustration concrète. Le partenariat était établi jusqu'à la date de décision du CIO d'attribuer les JO à la Ville de Paris, le 13 septembre 2017.

Le WWF France avait veillé à y inscrire les conditions nécessaires pour y mettre fin dans le cas où les ambitions environnementales poursuivies ne seraient pas à la hauteur de ses attentes ou de ses valeurs, conditions essentielles au maintien de son indépendance et de son impartialité.

A présent, le WWF France restera vigilant quant au respect des engagements pris par Paris lors de sa candidature.

Des jeux alignés avec l'Accord de Paris

La réduction du bilan carbone de Paris 2024 par rapport à Londres 2012 et Rio 2016 est de 55%.

Hôte de la COP21, Paris est devenu le symbole de la lutte contre le changement climatique. Dès lors, il paraissait essentiel, pour ne pas dire évident, au WWF France que la candidature de Paris aux Jeux de 2024 ne se limite pas à proposer les Jeux « les plus verts », mais les premiers Jeux alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris ! Ce respect de l'Accord de Paris supposait pour Paris 2024 de proposer une stratégie de réduction drastique de ses émissions par rapport aux éditions précédentes des Jeux et de garantir une neutralité carbone grâce à la compensation de ses émissions.

DOCUMENT 14

JO de Paris 2024. Le gouvernement veut développer le sport au travail dans les administrations

Ouest-France avec AFP.

Publié le 20/12/2022 Newsletter Jeux Olympiques 2024

Le gouvernement espère développer la pratique du sport au travail dans la fonction publique d'État, en lien avec les Jeux olympiques de Paris en 2024. Un appel à projets a été lancé avec des candidatures possibles jusqu'au 5 février 2023.

Profiter des Jeux olympiques à Paris pour développer l'activité physique au sein de l'administration française : c'est l'ambition d'un appel à projets lancé par le gouvernement, qui espère développer la pratique du sport au travail dans la fonction publique d'État.

Doté d'une enveloppe d'un demi-million d'euros, cet appel à projets lancé mi-décembre et consulté mardi par l'AFP doit soutenir des projets relatifs au développement d'activités physiques et sportives en milieu professionnel dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

L'enjeu est d'abord de sensibiliser les 2,5 millions d'agents de la fonction publique d'État aux risques liés à la sédentarité.

Objectif : 3 millions de pratiquants en plus en 2024

Pour les employeurs publics, il s'agit aussi de mettre en œuvre un environnement favorable à la pratique d'activités physiques et de mettre en place une offre d'activités physiques.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 5 février 2023.

Le développement du sport au travail était l'une des mesures encouragées par le premier plan de santé au travail dans la fonction publique, présenté en mars.

Le secteur public accuse un certain retard en la matière sur le privé, qui en est à son quatrième plan santé au travail.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif de favoriser le développement de la pratique d'activités physiques et sportives, avec une cible de trois millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024, indique le ministère de la Fonction publique sur son site.

DOCUMENT 15

Les JO de Paris vont-ils faire pousser des sportifs et bouger les Français?

Le Point Source AFP

Publié le 14/11/2021

Y aura-t-il plus de pratiquants sur les terrains de sport d'ici aux JO de Paris-2024 ? L'objectif ambitieux de "faire de la France une nation sportive" est un sacré défi dans un pays où la culture de l'esprit prime souvent sur celle du corps.

En 2017, après l'obtention des JO par la France, l'objectif de trois millions de pratiquants sportifs supplémentaires est affiché. Las, la pandémie a mis le sport au placard pendant plusieurs mois. Et depuis la rentrée, clubs ou salles de sport, essaient de rattraper leurs anciens adhérents par le short.

Lundi, un comité interministériel sur les JO se tiendra en Seine-Saint-Denis sous la houlette du Premier ministre Jean Castex pour un point d'étape, en particulier sur "la qualité de l'héritage post-olympique".

Outre l'héritage en dur, quelques piscines en Seine-Saint-Denis mais aussi des bâtiments transformés en logements ou des améliorations urbaines, il y a "l'héritage immatériel".

"Dans notre pays, on a une vraie marge de progression pour mieux utiliser ce que le sport peut apporter en matière de santé, d'éducation, de lien social, on a ce vrai défi de réussir à trouver des voies de passage pour mettre plus de sport pour tous les Français dans toutes les générations", expliquait récemment Tony Estanguet, le boss du comité d'organisation Paris-2024, devant un parterre d'étudiants de Sciences Po.

L'idée est de profiter de ces premiers JO d'été organisés en France depuis 1924 pour "faire de la France une nation sportive", comme l'a martelé il y a plusieurs mois le président de la République Emmanuel Macron.

Combattre la sédentarité

On décompte environ 34 millions de pratiquants, en additionnant à la fois les clubs (18 millions) et les joggeurs, nageurs ou escaladeurs du dimanche. Selon l'Injep (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), entre 2000 et 2018, 3 millions de licences supplémentaires ont été engrangées, signe d'une démocratisation du sport. Mais des inégalités persistent dans les pratiques, chez les jeunes filles, les personnes précaires ou ayant un problème de santé.

Côté école, le ministère de l'Education et des Sports et le comité d'organisation des JO-2024 ont lancé le programme "30 minutes d'activité physique par jour" dans les écoles primaires, expérimentation qui a vocation à être généralisée et bénéficiait à la rentrée à 3.000 écoles primaires, expliquait le ministre Jean-Michel Blanquer en septembre.

L'initiative hérisse certains profs d'EPS, comme au syndicat Snep-FSU qui parle de "gigotage" et réclame de passer à quatre heures d'EPS par semaine de l'élémentaire au second degré.

Argument massue en faveur de plus de sport: la sédentarité qui touche adultes et ados et ses ravages sur la santé.

"Le sport sous-exploité"

Auteur d'un rapport publié cet été sur la sédentarité, avec la macroniste Marie Tamarelle-Verhaeghe, le député Génération.s Régis Juanico, réclame que l'activité physique et sportive soit en 2022 "grande cause nationale".

Signe pour lui que le sport n'est pas toujours considéré, il estime que pendant la pandémie, les acteurs du sport ont dû "se battre à chaque étape, cela a été un calvaire".

"Quand on a eu les JO (en 2017), les pouvoirs publics auraient dû décider d'un plan d'activité physique tout au long de la vie", regrette-t-il. Il y a des décisions positives, comme le plan de 5.000 équipements sportifs de proximité récemment annoncé, mais "au fil de l'eau" selon lui, car 2024 se rapproche.

Une tribune récemment publiée dans Le Monde et signée de la chercheuse en géopolitique du sport Carole Gomez et de David Bloug, ex-directeur général de l'ONG Play International, rappelle qu'une étude de l'OMS a classé en 2019 la France au 119e rang sur 146 en matière d'activité physique des jeunes.

Pour eux, "le sport est sous-exploité en tant que solution à nos problématiques de société, notamment en matière d'éducation et de vivre-ensemble". "Faire de la France une nation sportive ne se décrète pas. Cela s'explique, d'abord, puis se prouve et se met en œuvre quotidiennement, au niveau local, au coeur d'associations, de clubs et des districts, comme lors de discussions stratégiques au sein d'instances sportives internationales", plaident-ils.

"Il faut voir d'où l'on vient !", rétorque-t-on souvent dans les coulisses du gouvernement, persuadés que les JO-2024 permettront à terme de changer la donne et qu'il y a déjà du mieux.

DÉCIDEURS DU SPORT*

PAR **PATRICK BAYEUX**

30 octobre 2022



ACTUALITÉS, PARIS 2024, RAPPORTS - ÉTUDES

Oct.30 | 7:21

LE GUIDE POUR CRÉER « UN CLUB 2024 » ET VIVRE L'ÉMOTION DES JEUX SUR LES TERRITOIRES

Le COJO vient d'éditer un guide à l'attention des collectivités territoriales pour associer les territoires à la célébration des jeux.

Transporter l'émotion des jeux en dehors des sites de compétitions

Pour Tony Estanguet « Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 seront un moment unique de célébration, de partage et de rassemblement devant les performances des athlètes. Nous avons l'ambition de transporter ces émotions en dehors des sites de compétitions pour les faire vivre à tous les Français, dans tous les territoires. L'accueil d'un site de célébration dans votre collectivité permettra de réunir tous vos habitants, tous les passionnés de sport et des Jeux, et tous les curieux, autour de moments de diffusion des Jeux, d'initiations sportives ou de rencontres avec les athlètes de vos territoires. »

2 outils : les clubs 2024, le kit des fans

Les célébrations dans les territoires débiteront au premier jour du relais de la flamme olympique et se poursuivront jusqu'à la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques

Le club 2024

Il pourra s'implanter dans un jardin public, un gymnase, une place, un stade, une plage. Le guide propose plusieurs configurations.

Outre un calendrier détaillé à partir de J – 20 mois c'est à dire maintenant, le guide propose des budgets types qui selon les configurations et le nombre de personnes accueillies vont de 200 k€ à 2,8 M€.

DOCUMENT 17

JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

JO 2024 : avec « Tous aux Jeux », l'Etat lance son opération de billetterie « populaire »

LE MONDE - Par Philippe Le Coeur - Publié le 05 avril 2023 à 07h00, modifié le 18 avril 2023 à 11h01

Le gouvernement va distribuer près de 100 000 places pour les Jeux olympiques et plus de 300 000 pour les Jeux paralympiques, alors que la première phase de vente de billets au grand public a écorné la promesse des organisateurs d'avoir des Jeux « accessibles » et « populaires ».

La plus grosse partie des billets acquis par l'Etat - 260 000 - sera destinée « à la jeunesse ». Sur cette « enveloppe », 200 000 places concerneront les seuls Jeux paralympiques. LOIC VENANCE / AFP

« Tous aux Jeux ». C'est avec ce slogan que l'Etat donne le coup d'envoi à son opération d'achat et de distribution gratuite de billets pour assister, à l'été 2024, à des épreuves des Jeux olympiques (80 000 à 100 000 places) et - surtout - des Jeux paralympiques (plus de 300 000 places).

L'intitulé répond, d'une certaine façon, aux frustrations et critiques qu'a suscitées la première phase de vente de billets au grand public, achevée à la mi-mars. Même s'il n'est pas resté une seule des 3,25 millions places proposées, la promesse des organisateurs de Paris 2024 d'avoir des Jeux « accessibles » et « populaires » a été mise à mal : nombre de personnes ont renoncé à acquérir des billets du fait des sommes à déboursier.

Le Comité d'organisation de Paris 2024 a eu beau faire valoir que 400 000 places à 24 euros ont trouvé preneur, ou que 70 % des places vendues ne dépassaient pas 100 euros, l'idée de Jeux inaccessibles pour un très grand nombre est restée « imprimée » dans les esprits.

Dès lors, c'est à l'Etat, ainsi qu'aux communes et départements concernés par les Jeux, qu'il revient de faire en sorte que l'événement de l'été 2024 (du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre) rime avec engouement populaire.

Avec la mise en place d'« une billetterie populaire », comme elle est appelée - la distribution de 1 million de billets, sur les 13,5 millions mis en vente - gouvernement et collectivités veulent offrir à celles et ceux « qui n'en ont pas les moyens » la possibilité d'assister à des épreuves.

« Un rôle légitime »

S'il n'est « pas question que l'Etat devienne acheteur régulier de billets pour des manifestations sportives », comme l'assure Amélie Oudéa-Castéra, la ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques (JOP), les pouvoirs publics considèrent que les Jeux seront un moment exceptionnel et que l'Etat est « dans un rôle légitime » en mettant en œuvre cette distribution gratuite de places, pour laquelle il engage 11 millions d'euros.

Ce programme de billetterie, qui concernera l'ensemble des territoires au plan national et pas seulement ceux qui accueilleront des épreuves, constitue un vecteur « éducatif » et « un levier

de reconnaissance », plaide Mme Oudéa-Castéra. C'est d'ailleurs selon ces deux axes que le gouvernement va le décliner.

La plus grosse partie des billets acquis - 260 000 - sera destinée « à la jeunesse ». Sur cette "enveloppe", 200 000 places concernent les seuls Jeux paralympiques et seront attribuées à des élèves des écoles primaires, des collégiens et des lycéens.

L'objectif est à la fois de « valoriser un événement spectaculaire que sont ces Jeux paralympiques » et d'« avoir une portée pédagogique », en mettant l'accent sur la prise en compte du handicap, notamment à travers des actions préalables de découverte du parasport. Plus prosaïquement, les Jeux paralympiques auront lieu alors que les vacances scolaires seront finies, et les billets sont moins chers.

Par ailleurs, 60 000 de ces 260 000 billets seront destinés aux étudiants (notamment aux boursiers), aux jeunes engagés dans le service civique, ou encore à ceux qui ne peuvent pas partir en vacances et ceux qui relèvent de la protection de l'enfance.

100 000 places pour les bénévoles

Le volet « reconnaissance » du programme vise surtout les bénévoles du mouvement sportif : 100 000 places leur seront réservées. « C'est normal que l'Etat leur offre quelque chose. Le sport tient grâce à eux, ils donnent du temps gratuitement à la collectivité », relève Mme Oudéa-Castéra. Sur cette enveloppe, plus de 70 000 billets seront alloués par l'intermédiaire des fédérations, qu'elles soient affiliées au Comité national olympique (CNOSF) ou agréées par le ministère des sports et des JOP.

« Nous allons aussi attribuer des places aux clubs qui se sont engagés dans le programme national des "clubs inclusifs", c'est-à-dire qui développent des espaces de pratique pour les personnes en situation de handicap », ajoute-t-on au ministère. Le gouvernement entend passer de 1 000 clubs para-accueillants à 4 000 d'ici aux Jeux.

Les personnes en situation de handicap, de même que leurs aidants, bénéficieront également spécifiquement d'une partie des places acquises par l'Etat : 17 400 billets leur seront destinés, avec une attention tout particulière pour celles et ceux qui résident dans des établissements médicaux-sociaux.

Enfin, 24 000 places seront offertes aux agents de catégorie B et C (les gardiens de la paix, les infirmières, les personnels administratifs par exemple). « Il s'agit là de récompenser toutes celles et ceux qui contribuent à l'organisation et à la réussite de cet événement », explique-t-on au ministère.

« Un défi opérationnel et logistique »

Cette distribution gratuite de billets par l'Etat et les collectivités est inédite dans le cadre des Jeux. « C'est un engagement important. Pas seulement budgétairement, convient-on au ministère des sports et des JOP. Cela va demander une mobilisation forte des services de l'Etat. Le défi à relever est opérationnel et logistique ».

Il va ainsi falloir se coordonner avec différents autres ministères (l'éducation nationale notamment) et surtout, avec les collectivités locales qui mettent elles-mêmes en place des programmes d'achat et de distribution de billets.

« On aura le souci d'avoir une bonne articulation », assure-t-on au ministère des sports et des JOP, où l'on explique qu'il faut aussi se préparer à faire venir à Paris des milliers de jeunes. « Les discussions sont engagées avec la SNCF pour s'assurer des moyens de locomotion pour ces jeunes qui viendront en majorité d'autres régions que l'Île-de-France », explique à ce propos l'entourage de Mme Oudéa-Castéra.

Le gouvernement se donne un an pour boucler ce programme « Tous aux Jeux ». L'objectif est que l'attribution des billets aux différents bénéficiaires soit achevée « à la fin du printemps 2024 au plus tard ».

600 000 places achetées par les collectivités territoriales

Outre l'Etat, les collectivités territoriales concernées par les Jeux vont aussi acheter et distribuer des billets : 600 000 au total. Le Cojop donnera 100 000 places à ces mêmes collectivités, des billets dits « sociaux » à destination de publics défavorisés.

La Ville de Paris devrait acquérir 43 000 billets et en distribuer 50 000 (20 000 pour les Jeux, 30 000 pour les paralympiques) en comptant les places données par le Cojop. Public visé : les jeunes, le mouvement sportif, les agents et volontaires de la Ville impliqués dans les Jeux. Le montant de cette opération n'a pas été communiqué.

Le département de Seine-Saint-Denis finalise l'acquisition d'environ 36 000 places, auxquelles s'ajouteront 4 000 autres données par le Cojop (soit 16 000 billets pour les Jeux et 24 000 pour les paralympiques). Elles seront distribuées à des collégiens, des associations sportives, des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), des personnes en situation de handicap. La dépense est évaluée à 1 million d'euros.

Pour la région Île-de-France, ce sont 3,5 millions d'euros qui vont être dépensés pour acheter 50 000 billets (35 000 pour les Jeux, 15 000 pour les paralympiques), a annoncé la présidente du conseil régional, Valérie Pécresse, dans un entretien à L'Equipe, le 21 mars.

L'établissement public territorial Plaine Commune (qui regroupe plusieurs villes, comme Saint-Denis, Saint-Ouen, L'Île-Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve...) prévoit d'acheter 22 000 billets pour les Jeux, auxquels s'ajouteront 8 000 billets donnés par Paris 2024, ainsi que 20 000 à 25 000 billets pour les paralympiques. Le montant de l'opération, qui vise les membres du mouvement sportif, les scolaires et un public fragile et en insertion, est évalué entre 600 000 et 800 000 euros pour les JO et n'est pas encore chiffré pour les Jeux paralympiques.

DOCUMENT 18

Le parcours de la Flamme Olympique des JO de Paris 2024 sera dévoilé le 23 juin prochain

Article site internet de L'Equipe - Mis à jour le 27 avril 2023

La Flamme, qui sera allumée à Olympie (Grèce), arrivera par la mer en France le 9 mai 2024 à Marseille.

Le parcours de la Flamme olympique des JO de Paris 2024 sera présenté le 23 juin prochain dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, à l'occasion de la journée olympique.

Le parcours de la flamme olympique sera dévoilé le 23 juin prochain, à l'occasion de la Journée olympique, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. C'est dans cette salle que Pierre de Coubertin, en 1892, avait appelé à la renaissance des Jeux Olympiques.

Plus de 60 départements métropolitains devraient être traversés, à raison d'une journée par département (hors Paris). La flamme, qui sera allumée à Olympie (Grèce), arrivera par la mer en France le 9 mai 2024 à Marseille.

La vasque olympique sera allumée le jour de la cérémonie d'ouverture (26 juillet 2024), en un lieu qui n'a pas encore été annoncé, mais pourrait se situer dans un axe Tour Eiffel-Trocadéro, où doit s'achever le défilé des bateaux.

DOCUMENT 19

Passage de la flamme Olympique en Mayenne : découvrez les sept sites emblématiques retenus

Article site Ouest France - Fabien Jouatel - 3 avril 2023

Si on ne connaît pas encore le parcours définitif du relais de la flamme olympique en Mayenne, les sept sites traversés ont été dévoilés ce lundi 3 avril 2023. La flamme passera par Mayenne, Laval, Cossé-le-Vivien, Sainte-Suzanne-et-Chammes, Château-Gontier-sur-Mayenne, le belvédère du Mont des Avaloirs et la petite cité de caractère de Chailland, toute la journée du 29 mai 2024.

La liste des sept sites retenus, accueillant le relais de la flamme olympique en Mayenne, a été dévoilée ce lundi 3 avril 2023. Une date qui coïncide avec « le premier jour de la Semaine olympique et paralympique en Mayenne », rappelle Daniel Murail, président du comité départemental olympique et sportif de la Mayenne.

La flamme en Mayenne le 29 mai 2024

« Les discussions ont été serrées avec le comité d'organisation des jeux », explique Olivier Richefou, président du conseil départemental de la Mayenne. « On souhaitait avoir plus de sites retenus, avec une ville par intercommunalité. » La liste définitive est ramenée « à sept sites iconiques du département », poursuit Vincent Saulnier, vice-président du Département. Le relais de la flamme se déroulera toute la journée du 29 mai 2024, avec un temps fort à l'Espace Mayenne de Laval. « Un mercredi. C'est une bonne nouvelle, vu que les enfants n'auront pas école », rappelle Olivier Richefou.

Le parcours n'a pas encore été arrêté, mais la flamme passera par la ville de Mayenne, le Musée Robert-Tatin de Cossé-le-Vivien, le château de Sainte-Suzanne, le Belvédère du Mont des Avaloirs, Château-Gontier-sur-Mayenne et la petite cité de caractère de Chailland. Désormais, 142 collectivités sont labellisées Terre de jeux 2024. « Un temps minimum d'une heure est prévu pour chacune des sept étapes de la flamme », poursuit Vincent Saulnier. Pour pouvoir desservir autant de sites, deux circuits seront mis en place. Quand la flamme est dans un endroit, « un mouvement s'opère dans un autre site afin d'avoir un relais sans temps mort », détaille Olivier Richefou.

100 relayeurs escortés par des jeunes

Du côté des relayeurs, il faudra également attendre avant de connaître leur nom qui sera dévoilé par le comité d'organisation des jeux. Ils seront une centaine et « nous souhaitons qu'il y ait une escorte avec les enfants des communes traversées », poursuit Vincent Saulnier. L'objectif est de mettre en avant « la jeunesse, les bénévoles et les volontaires ». Tous ceux qui font « la promotion du sport en Mayenne ».

« Le relais de la flamme coûtera entre 450 000 et 480 000 € », explique Olivier Richefou, avec une participation du Département « à hauteur d'un tiers, autour de 150 000 €, soit le prix d'une étape du Tour de France ». Les communes ou intercommunalités traversées n'auront pas à participer financièrement à cet effort, mais elles seront sollicitées « pour apporter leur aide technique » lors du passage de la flamme.

SG/DGRH
Sous-direction du recrutement
Octobre 2023
www.education.gouv.fr



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*